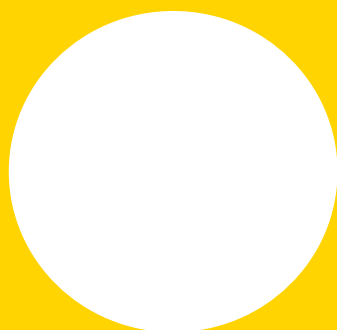




DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Bpifrance

2021



3.1.8. Déclaration de performance extra-financière

Le présent chapitre est relatif aux informations sociales, sociétales et environnementales, requises au titre de l'article R225-102-1 du code de commerce, modifié par l'ordonnance 2017-1180 et son décret d'application 2017-1265, transposant la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière détaille les enjeux, les démarches mises en œuvre et les indicateurs que Bpifrance décide de suivre, afin d'évaluer ses impacts.

LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE BPIFRANCE

La responsabilité sociétale est au cœur des missions de Bpifrance, « groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les Régions. En vue de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, elle favorise l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres¹».

La charte RSE exprime l'engagement public de Bpifrance d'intégrer les enjeux de responsabilité sociétale dans ses métiers comme dans son fonctionnement interne, et repose sur la conviction, confirmée par les études les plus récentes, que la performance RSE crée de la valeur économique et sociale, et sert l'avenir.

Bpifrance s'est fixé quatre priorités, qui constituent le pivot de son engagement : développement de l'emploi, qualité de la gouvernance et du management, promotion de l'entrepreneuriat féminin, transition écologique et énergétique.

La responsabilité sociétale de Bpifrance réside, par priorité, dans l'efficacité de son action pour créer et maintenir une croissance durable des entreprises, pérenne et créatrice de valeur économique.

Bpifrance met au service de cette ambition, depuis sa création, le déploiement d'un accompagnement des besoins financiers des entreprises et des entrepreneurs, à tous les stades de leur développement, et en démultipliant l'effet de ses interventions dans son fonctionnement d'établissement de place. Une offre d'accompagnement a complété les dispositifs financiers d'accompagnement, pour apporter aux entrepreneurs conseil, formation, et mise en relation, en prenant en compte les grands enjeux de leur responsabilité sociétale comme l'emploi, la transition énergétique, le changement climatique, l'innovation, le dynamisme des territoires, le numérique.

Bpifrance, qui vise à inscrire les entreprises dans une dynamique de croissance responsable, prend soin, bien évidemment, d'exercer ses métiers en toute transparence et responsabilité, dans le respect et le développement des compétences de ses collaborateurs, et la maîtrise de ses impacts.

UN MODELE D'AFFAIRE PARTICULIER

NOTRE MODELE D'AFFAIRES

Dans le groupe Bpifrance, Bpifrance exerce directement les activités de financement, de soutien à l'innovation et de garantie ; les activités d'investissement direct et en fonds de fonds sont exercées par la société de gestion Bpifrance Investissement, tant pour son compte que pour compte de tiers et pour le compte de Bpifrance Participations ; Bpifrance Assurance Export exerce, au nom et pour le compte de l'État, les activités d'assurance export des entreprises françaises.

¹ Loi 2012-559 du 31 décembre 2012, emportant création de Bpifrance

NOS METIERS AU SERVICE DES ENTREPRENEURS



NOTRE ORGANISATION

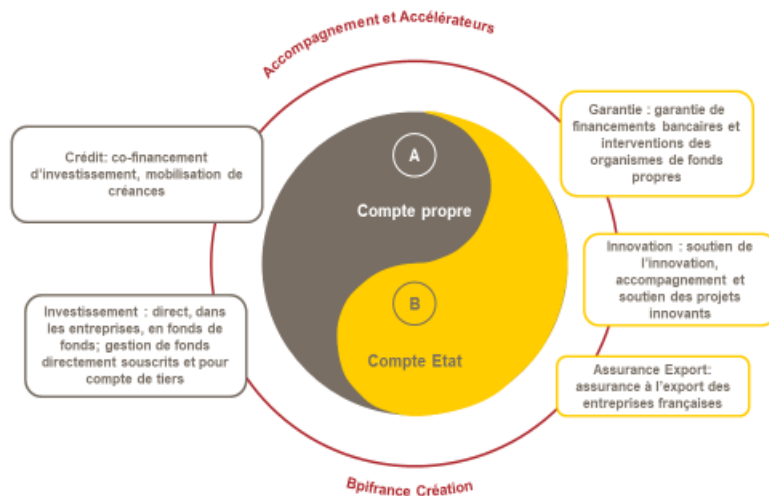
Ces activités sont exercées :

- Pour compte propre :
 - o en cofinancement, par Bpifrance, sous forme de prêts à long ou moyen terme, ou crédit-bail, et pour le financement des créances court terme, sur ressources obligataires ;
 - o en fonds propres, par Bpifrance Investissement, directement ou sur des fonds d'investissement.
- Pour compte d'État : menées dans le cadre des politiques publiques et fondées, par nature, sur des fonds dédiés destinés à couvrir les engagements pris dans le cadre de leur mission :
 - o Garantie de prêts bancaires ou organismes de fonds propres (Bpifrance) ;
 - o Financement de l'innovation par des prêts ou subventions (Bpifrance) ;
 - o Assurance des opérations à l'export des entreprises (Bpifrance Assurance Export).

Ces activités sont financées par des ressources publiques (État, Régions, fonds européens).

Les activités d'accompagnement et accélérateurs des entreprises, ainsi que celles de Bpifrance Création, sont des activités non-financières transverses.

NOS RESSOURCES FINANCIERES



Le modèle d'affaires de Bpifrance est celui d'une organisation atypique, construite pour répondre, en appui des politiques publiques, aux besoins de la croissance durable des entreprises.

Bpifrance: Financement, Innovation, Garantie

Bpifrance

Participations et

Investissement : Fonds propres direct et Fonds de fonds

Bpifrance Assurance

Export : garantie à l'export

**Un continuum
de solutions**

**A CHAQUE ETAPE CLE
DU DEVELOPPEMENT**



HUMAIN

- Effectif total : **3 707** (+ 6,1% en un an)
- Dont 262 apprentis et alternants
- Âge moyen : **38,9 ans**
- **56%** de femmes et **44%** d'hommes
- Près de **90%** de cadres



PARTIES PRENANTES

**Un environnement
unique de parties
prenantes**

- Un actionariat unique entre l'Etat et la **Caisse des Dépôts et Consignations**
- Un réseau de partenariats **institutionnels, privés, publics**
- **Partenaire des 18 régions** françaises



FINANCIERES

- Ressources **obligataires**
- Ressources **publiques** 
- Ressources **européennes**



**ANCRAGE TERRITORIAL ET
INTERNATIONAL**

**La banque de tous
les entrepreneurs,
ancrée dans les
territoires**

- **50 implantations** territoriales
- Partenaire des **18 régions** françaises

Bpifrance Création
Entrepreneuriat pour tous

DES VALEURS INTANGIBLES
Proximité, Simplicité, Volonté,
Optimisme,
UNE MISSION
Servir l'avenir

Proximité

Simplicité

Volonté

Optimisme

**SERVIR
L'AVENIR**

FINANCEMENT INNOVATION



SOUTIEN FINANCIER des ENTREPRISES et PARTENAIRE des BANQUES

- **7,95 Mds€** de financements long et moyen terme (+27%) – 0,75 Md€ de mesures d'urgence économique (- 81%)
- **7,15 Mds€** de crédits court terme (+0,3%)
- Plus de **45 500 entreprises** garanties, pour **7,1 Mds€**
- **4,4 Mds€** d'aides et prêts à l'innovation (+45%), plus de 7600 entreprises

ENTREPRENEURIAT POUR TOUS

480 nouveaux **accélérés**,

15 nouvelles **promotions**

148 dispositifs **CitéLab**

Tournée : 490 événements

Bpi**france** CREATION

320 soutiens aux réseaux d'accompagnement (+67%) pour

30 M€ (dont 12,8 sur
Entrepreneuriat pour tous)

51,78 M€ de prêts d'honneur
directs au profit de 8119
bénéficiaires

FONDS PROPRES

INVESTISSEMENT

1,54 Mds€ investis dans 76 fonds
657 M€ en capital innovation
investis dans 140M€ investis en
capital entreprises, 287 M€ PME
dans 119 entreprises, 1 888 M€
investis en ETI & GE



INTERNATIONAL

20 Mds€ d'assurances et de garantie sur
les projets à l'export*
17 missions d'accompagnement à l'export
Plus de **2250 entreprises** bénéficiaires

INTERNATIONAL



ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER et RESEAUX

- **2538** entreprises accélérées, dont **916** en 2021 (+113%), **2461** missions de conseil PME/ETI (+76%), **891** missions de conseil innovation, et 3332 actions d'accompagnement à l'international (+24%)

RESEAU EXCELLENCE

106 événements, **4337** participants, **865** mises en relation
(+86%)

ACCOMPAGNEMENT NON FINANCIER

Les missions d'intérêt général confiées à Bpifrance, son statut bancaire, son modèle d'affaire spécifique déterminent ses risques extra-financiers et les enjeux associés. Ils font l'objet d'une révision annuelle, comme les ambitions stratégiques du Groupe le sont dans l'objectif d'une adéquation fine aux grandes évolutions du moment. Les ambitions stratégiques 2021-2024 font le constat du changement de dimension de Bpifrance, devenu un acteur majeur de la résilience des entreprises et un opérateur central du Plan France 2030. Il en ressort une responsabilité accrue de l'analyse reconduite en 2020 pour prendre en compte les attentes particulières liées à la crise sanitaire.

La cartographie des risques extra-financiers, cohérente avec la démarche conduite par le Groupe Caisse des dépôts, a été élaborée à partir de la méthode suivante :

- Identification des risques potentiels ;
- Identification des mesures et moyens de maîtrise de ces risques ;
- Hiérarchisation et cotation des risques, selon une méthodologie adaptée aux problématiques d'évaluation de sujets extra-financiers.

Elle a été révisée en 2021 à la lumière des ambitions stratégiques revisitées post crise, pour la période 2021-2024.

La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, et la lutte contre le gaspillage alimentaire ne constituent pas pour Bpifrance, du fait de ses activités de service, des enjeux matériels pertinents.

Les indicateurs de suivi des risques extra-financiers ont été définis en cohérence avec les risques majeurs identifiés, avec les missions dévolues à Bpifrance et les attentes de ses actionnaires.

Les principaux risques et enjeux extra-financiers et leurs indicateurs clé de suivi sont repris ci-après ; ils seront détaillés dans chaque chapitre correspondant.

MACRO RISQUE	Enjeux RSE	Indicateurs clés
GOVERNANCE ET ETHIQUE	Ethique des affaires	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
	Sécurité des données et des fonds	
FAILLIR AUX MISSIONS D'INTERET GENERAL	Transition Ecologique et Energétique	Poids des financements TEE dans l'activité
	Développement économique des territoires	Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions
	Transformation numérique	Poids des financements "numetic" dans l'activité
INSATISFACTION DES PARTIES PRENANTES	Clients	NPS et taux de satisfaction clients
	Qualité de l'offre	
	Autres parties prenantes	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
CAPITAL HUMAIN	Qualité de vie au travail (QVT)	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie Taux de satisfaction salariés
	Diversité et égalité des chances	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD . Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements
	Dialogue social	Thématiques des accords Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
	Talents	Taux de rotation du personnel en CDI
	Formation	Taux d'accès à la formation
PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG dans les métiers	Intégration des enjeux ESG	Empreinte carbone du portefeuille coté
		Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique

GOVERNANCE ET ETHIQUE

UNE GOUVERNANCE STRUCTUREE POUR REpondre AUX ENJEUX

Bpifrance, issu de la fusion par absorption de Bpifrance SA par Bpifrance Financement en date du 18 décembre 2020, est une société anonyme à Conseil d'administration, dont les fonctions de présidence de celui-ci et de Direction générale sont séparées. Investie de missions d'intérêt général définies par la loi de création de Bpifrance² modifiée, Bpifrance est détenue majoritairement par l'État, via l'EPIC Bpifrance et la Caisse des Dépôts³, 1,4 % du capital étant par ailleurs détenu par des actionnaires bancaires.

Bpifrance agit en appui des politiques publiques de l'État et des Régions, pour soutenir et accompagner la croissance durable des entreprises, en prenant en considération les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans ses décisions comme dans sa gestion. Les activités du groupe sont exercées directement par Bpifrance ou par l'intermédiaire de ses filiales, toutes de droit français.

La constitution des instances de gouvernance de Bpifrance est déterminée par la loi, qui établit un strict principe d'équilibre de genre dans le Conseil d'administration et les comités d'orientation, national et régionaux, chargés

² Loi 2012-0559 du 31 décembre 2012

³ Chacun à hauteur de 49,2 %

d'exprimer un avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention, et les modalités d'exercice, par la société et ses filiales, de leurs missions d'intérêt général et de la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.⁴ Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de Bpifrance sont dissociées. Le Conseil d'administration réunit huit représentants de la Caisse des Dépôts et de l'État, deux représentants des Régions, deux représentants des salariés et une personnalité qualifiée. Il est doté de cinq Comités :

- Un comité d'audit ;
- Un comité des risques ;
- Un comité des nominations ;
- Un comité des rémunérations ;
- Un comité Climat.

Le Commissaire du gouvernement, nommé en application de la loi de création de Bpifrance peut assister aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires, du Conseil d'administration ainsi que de tous les comités créés au sein du Conseil d'administration.

Une fois par an, le Conseil d'administration débat de son fonctionnement, et peut solliciter la réalisation d'une évaluation par un consultant extérieur.

Bpifrance est en outre dotée de comités consultatifs, deux comités métiers : Financement-Garantie, Innovation, d'une part, et, d'autre part, un Comité Climat, spécifiquement chargé de formuler des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice de la société de ses missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique, constitué d'administrateurs et censeurs et d'un collège d'experts. La composition détaillée du Conseil d'administration et des Comités, ainsi que les compétences de leurs membres, figurent de façon détaillée en section 4 de ce document.

Quatre sessions de formations ont été réalisées pour les administrateurs, afin d'actualiser leurs connaissances, et/ou renforcer leurs compétences afin de mieux exercer leurs fonctions. Ces sessions ont concerné l'exercice du contrôle des administrateurs, le suivi des risques financiers, le contrôle des risques non financiers et de la performance extra-financière et la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Les filiales sont dotées d'organes de gouvernance dont les membres sont choisis pour leurs compétences, et selon leurs activités, de comités spécialisés. Les Conseils d'administration de Bpifrance Investissement et Bpifrance Participations sont composés à parité de genre et de répartition entre représentants de l'État et de la Caisse des Dépôts.

⁴ Ces instances, constituée d'élus de l'Assemblée Nationale et du Sénat, de représentants des syndicats, des organisations professionnelles et d'experts sectoriels pour le CNO, de représentants de l'État, de la Région, de la direction régionale de la Caisse des dépôts, des syndicats, du CESE régional, de la CCI et de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Région, pour les CRO, constituent pour les parties prenantes de Bpifrance des espaces de dialogue privilégiés. Il faut néanmoins relever que le CNO ne s'est pas réuni en 2021, pour la 3ème année consécutive⁰ ; de même, peu de comités régionaux d'orientation sont encore actifs.

Le tableau ci-après en donne une vision synthétique :

Dénomination	Forme	Dissociation des fonctions	Nombre d'administrateurs ⁵ représentant Bpifrance ou ses actionnaires État ou CDC	Nombre d'administrateurs personnes qualifiées	Nombre d'administrateurs représentant les collaborateurs	Parité	Comités spécialisés
Bpifrance Investissement	SAS	Non	8	2	0	Oui	CNR ⁶
Bpifrance Participations	SA	Non	8	2	0	Oui	Audit et Risques Investissement Nominations
Bpifrance International Capital	SA	Non	3			Non	
Bpifrance Assurance Export	SAS	Oui	S.O	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Courtage	SAS	Non	S.O	S.O	S.O	S.O	
Bpifrance Régions	SA	Oui	6			Non	

Les règlements intérieurs des conseils d'administration de Bpifrance et de ses filiales précisent le fonctionnement et les prérogatives de chacun de ces conseils d'administration, ainsi que ceux des comités, et comportent une charte d'administrateur, qui définit les devoirs des administrateurs en matière notamment d'assiduité, de confidentialité, et de déontologie.

ETHIQUE ET CONFORMITE : engagement, organisation, déploiement

Bpifrance inscrit son action à la croisée de l'intérêt général et du marché, en accompagnant les entreprises françaises suivant des valeurs qui guident son action : la Proximité, la Simplicité, la Volonté, et l'Optimisme, en faisant part de loyauté, intégrité, professionnalisme et honnêteté, et s'engage à respecter et faire respecter ces valeurs et principes, ainsi que les lois, règlements et préconisations des associations professionnelles applicables à ses activités.

Cet engagement vise, d'une part, à s'assurer de la conformité de son activité aux lois et réglementations en vigueur, et d'autre part à conserver sur le long terme la confiance de l'ensemble de ses parties prenantes.

Les entités du groupe Bpifrance sont des entités régulées, qui exercent des activités bancaires et financières soumises à des obligations définies par un ensemble de réglementations, dont en particulier des obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de lutte contre la corruption.

En outre, Bpifrance est un groupe public, au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'État et conduites par les Régions, en partenariat avec leur écosystème, émetteur sur les marchés obligataires, agissant pour le compte et sur ressources de l'État, gestionnaire de fonds.

Faire preuve de pratiques non éthiques génèrerait des risques :

- de sanctions administratives, pécuniaires et/ou disciplinaires par une autorité administrative agissant dans le cadre de prérogatives de puissance publique (e.g. une sanction prononcée par l'AMF ou par l'ACPR),
- de sanctions civiles : en cas d'action judiciaire, qui pourrait se traduire en dommages et intérêts,
- de réputation, générant la défiance des clients et parties prenantes, pouvant amener à une perte d'activité, et ayant pour conséquence des pertes financières, des difficultés de levée de fonds, des surcoûts de financement, des pertes de mandats de gestion.

⁵ Hors Présidents de Conseil d'administration

⁶ Comité des Nominations et Rémunérations

Bpifrance veille strictement, dans l'exercice de ses activités, au respect des droits de l'homme⁷, à la lutte contre la corruption et à se conformer aux règles fiscales en vigueur.

Bpifrance ambitionne l'exemplarité dans ses pratiques d'affaires, et attend de ses clients, partenaires et parties prenantes qu'ils s'attachent à suivre cet exemple.

ORGANISATION ET DISPOSITIFS

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge du dispositif de conformité et de contrôle permanent de deuxième niveau. Cette direction pilote les procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre par l'établissement pour garantir la conformité de ses opérations, aux lois, règlements et règles de place en matière de réglementation bancaire et financière. Elle est en charge en particulier de la mise en place de dispositifs en matière de Lutte contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCBFT), de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude⁸.

Nos politiques et dispositifs

Doctrines

Politique de conformité (2016, actualisations 2019 et 2021)

Politiques Groupe et métiers de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme (LCB/FT) (2016, actualisations 2019 et 2021)

Politique de lutte contre la corruption (2019)

Politique de lutte contre la fraude (2018)

Politique d'externalisation

Formations des collaborateurs à LCB/FT

Formation des collaborateurs à la lutte contre la corruption

Droit d'alerte (2020, actualisé 2021)

Espace intranet Contrôle Permanent et Conformité (procédures et notes d'instruction)

Espace conformité et engagement public du Directeur général sur le site de Bpifrance

Plate-forme de référencement fournisseurs

Bpifrance a ainsi mis en œuvre un ensemble d'instructions et procédures applicables au groupe Bpifrance et/ou à ses filiales dont en particulier celles traitant (liste non limitative) :

- De la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- De la prévention et gestion des conflits d'intérêts ;
- De la lutte contre la corruption ;
- De la lutte contre la fraude ;
- Des règles encadrant les cadeaux et autres avantages reçus ou offerts ;
- Des règles encadrant les transactions personnelles des collaborateurs sur titres cotés et non cotés ;
- Du dispositif de remontée des incidents opérationnels ;
- Du dispositif d'alerte professionnelle ;
- De la politique groupe de conformité.

Le dispositif ainsi mis en place fait l'objet d'actualisations régulières.

Dans la mesure où Bpifrance vise l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité, de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la corruption et la fraude, le groupe Bpifrance s'est ainsi doté d'une charte éthique, disponible sur son site internet.

La charte éthique de Bpifrance est portée par l'engagement de son Directeur général et repose sur cinq piliers indissociables :

- Le respect des lois et réglementations relatives à la sécurité financière ;
- L'intégrité dans les relations avec les tiers ;
- Le respect des marchés et des principes de libre concurrence ;
- Le respect de la confidentialité et la protection des données à caractère personnel ;
- La protection des actifs, des personnes, et des intérêts de Bpifrance et de ses actionnaires.

⁷ Cf chapitre Capital humain

⁸ Cf Section 3.4 « Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques »

En conséquence, Bpifrance est engagé publiquement, sur son site et par la voix de son Directeur général, à ne tolérer aucun comportement ni agissement contraire à l'éthique et à lutter notamment contre toute forme de corruption. L'éthique dans les affaires et la conformité sont essentielles au déploiement de ses actions. Chaque collaborateur en est acteur et responsable.

DEONTOLOGIE

Bpifrance s'est aussi doté de codes de déontologie, pour ses activités de financement, celles relatives à l'assurance export mais aussi pour ses activités d'investissement direct et indirect, qui constituent un référentiel de valeurs fondamentales, de principes directeurs et de règles de bonne conduite, et complètent le règlement intérieur.

Tout nouvel arrivant doit prendre connaissance, du Code de déontologie et du règlement intérieur de Bpifrance, et en accepter tous les termes.

Les collaborateurs s'engagent ainsi, via la signature du code de déontologie, à se conduire avec loyauté vis-à-vis du groupe Bpifrance avec le souci constant de ne rien faire qui puisse compromettre l'image du groupe ; et à faire preuve de compétence, soin et diligence dans l'exercice de leur activité.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le non-respect de la réglementation LCB-FT par l'une des entités du groupe Bpifrance peut entraîner un risque de réputation et d'image mais également un risque de sanction, qui peut être de nature administrative, disciplinaire et/ou pénale. Aussi, le plus haut niveau de gouvernance du groupe Bpifrance est investi des sujets de lutte contre la délinquance financière. Bpifrance ne finance, ni n'investit, ni n'accompagne des entreprises ou organisations dont l'identification et la vérification de l'identité, de son représentant légal, des personnes agissant pour son compte et du/de leurs bénéficiaires effectifs ne peuvent être effectuée.

Le groupe Bpifrance est doté d'une politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, déclinée en politiques opérationnelles pour les activités de financement, d'Assurance Export et d'investissement. Ces politiques décrivent les enjeux de cette lutte, les diligences à opérer en vue de la connaissance requise de la relation d'affaires et de l'opération prévue, ainsi que les règles de saisine de la direction de la sécurité financière. Un outil spécifique a été déployé en 2018, qui facilite la réalisation des diligences de connaissance et vérification des relations d'affaires et en assure la traçabilité.

Tous les collaborateurs sont tenus de connaître la politique groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et de suivre les programmes de formation, à fréquence annuelle pour les équipes opérationnelles.

RESPECT DES REGLEMENTATIONS SANCTION ECONOMIQUES ET CONTROLE A L'EXPORT APPLICABLES

Le groupe Bpifrance s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sanctions économiques et contrôle à l'export dans les pays et territoires où le groupe Bpifrance exerce ses activités. Ainsi, Bpifrance s'est doté d'un dispositif permettant le respect des réglementations sanctions économiques et contrôle à l'export applicables. La politique groupe de conformité aux réglementations relatives sanctions économiques doit être appliquée par tous les collaborateurs du groupe Bpifrance.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET CONTRE LA FRAUDE

Entrées en vigueur le 1er juin 2017, les dispositions de l'article 17 de la Loi Sapin II⁹ relatives à la lutte contre la corruption et au trafic d'influence s'appliquent à l'ensemble des sociétés du groupe Bpifrance. Bpifrance fait ainsi preuve d'une tolérance « zéro » à l'égard de la corruption, et du trafic d'influence et plus généralement des pratiques illicites, déloyales ou contraires à l'éthique.

Bpifrance est également engagé dans la lutte contre la fraude, externe comme interne, et a mis en place des dispositifs pour lutter contre toute forme d'atteinte à ses actifs, à ceux de ses mandataires et à ceux de ses collaborateurs.

⁹ Cf section 3.6 « Environnement réglementaire »

Ces dispositifs s'inscrivent au cœur des valeurs portées par Bpifrance et reprises dans ses Codes de déontologie. Les collaborateurs de Bpifrance doivent, en toutes circonstances, se comporter avec loyauté, impartialité, équité, discrétion, diligence, honnêteté et professionnalisme, dans le respect de l'intégrité des marchés sur lesquels ils interviennent. Ils visent, par une information et une formation rigoureuse des collaborateurs, à prévenir tout risque de fraude et de corruption, tout risque d'octroi d'un quelconque concours ou de conclusion d'un acte d'achat à/avec une entreprise aux pratiques ou dirigeants douteux.

Les politiques groupe déterminent les règles et procédures applicables à tous les collaborateurs en matière de prévention et de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude, notamment les modalités de détection, traitement et remédiation des cas de soupçon, tentative ou fraude avérée. Afin de renforcer son dispositif de lutte contre la fraude, Bpifrance a mis en place en 2021 une nouvelle gouvernance afin d'encadrer la gestion de ce risque, renforcer sa politique de lutte contre la fraude et engager des actions de sensibilisations auprès des collaborateurs.

En outre, des règles strictes encadrent les transactions personnelles et mandats à titre personnel, la réception de cadeaux, l'invitation à des repas d'affaires et les autres types d'avantages perçus par les collaborateurs ou offerts par ces derniers. Chaque collaborateur, à fréquence annuelle, effectue et signe, sur une application dédiée, une déclaration sur l'honneur du respect de ces règles, ou à défaut, explique les circonstances des écarts.

Par ailleurs, les schémas de délégation définis au sein de Bpifrance structurent les décisions d'octroi, d'investissement, des règles de double regard ou encore des prises de décision collégiale à travers des comités.

REFERENCEMENT DES FOURNISSEURS

Une plateforme dématérialisée de référencement des fournisseurs a été mise en place en 2019, afin de renforcer la transparence, faciliter l'homogénéité des processus, évaluer les fournisseurs et prestataires du groupe Bpifrance, et assurer le suivi des dispositifs de lutte contre la corruption en application de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite Sapin II, en appliquant notamment les principes suivants :

- Equité dans la concurrence (au moment de la consultation et du choix final) ;
- Absence de conflits d'intérêts ;
- Respect des procédures applicables en matière de cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages ;
- Confidentialité des échanges ainsi que la traçabilité et l'archivage de l'ensemble du processus achat.

Cette plateforme permet de vérifier les pratiques des entreprises et de leurs dirigeants qui fournissent des prestations à Bpifrance afin de s'assurer que ce dernier peut conclure des accords commerciaux avec ces prestataires.

DROIT D'ALERTE

Un dispositif d'alerte sur une plateforme sécurisée offre la possibilité à tout collaborateur, de saisir directement, dans un cadre de stricte confidentialité, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent, pour lui faire part d'éventuels dysfonctionnements en matière de respect de la réglementation bancaire et financière, des règles édictées dans les Codes de déontologie de Bpifrance et dans la Politique de lutte contre la corruption, ainsi que de tout crime, délit, violation grave et manifeste de la loi, menaces ou préjudices pour l'intérêt général, etc. qu'il aurait pu constater. Ce dispositif vient en complément des autres canaux de signalement des défaillances ou dysfonctionnements.

GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS ET DE NON CONFORMITE

Le cadre procédural dédié à la gestion des risques opérationnels et de non-conformité, comprend une Politique de Gestion des Risques Opérationnels ainsi que des politiques dédiées à la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, au dispositif de déclaration et de gestion des incidents, au suivi des plans d'actions inhérents et à la gouvernance en lien avec les risques opérationnels.

La cartographie des risques opérationnels et de non-conformité pour l'ensemble du groupe Bpifrance est mise à jour minima annuellement par l'ensemble des métiers. Elle décrit les risques auxquels Bpifrance est exposé, y compris les risques de corruption, et les hiérarchise selon des impacts définis dans la méthodologie en vigueur pour le groupe Bpifrance. Les Dispositifs de Maîtrise des Risques sont également recensés et évalués lors de cet exercice afin de déterminer le niveau d'exposition au risque résiduel pour chaque métier de Bpifrance.

Par ailleurs, un dispositif de remontée des incidents a été déployé en 2021, lequel fait l'objet d'un encadrement au sein d'une instruction dédiée. En synthèse, un process de validation des incidents par la première ligne de défense a été mis en place et complété par une revue systématique de ces derniers par la Direction des risques opérationnels (LoD2). L'objectif de cette collecte vise à recenser les incidents de risques opérationnels et de non-conformité et ainsi déterminer les éventuelles actions correctrices et/ou plans d'actions afin de réduire les impacts potentiels et la probabilité de nouvelle occurrence.

	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT		Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption	
	Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)		Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)	
	2021	2020	2021	2020
Bpifrance	476	2046	508	667
Bpifrance Investissement	88	69	88	69
Bpifrance Assurance Export	42	173	47	72
Courtage	intégré à Bpifrance			
Total	606	2288	643	808
Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année	3661	3334	3661	3334
	17%	69%	18%	24%

La diminution significative du nombre de collaborateurs qui ont suivi les formations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme résulte de la mise en place, sur l'année 2020, d'un module de formation en ligne, rendu obligatoire pour les collaborateurs qui n'avaient pas suivi ou mis à jour leur formation en 2019. Sur l'année 2021, ce module a été suivi par les nouveaux collaborateurs et ceux qui ne l'avaient pas suivi antérieurement.

FISCALITE

Bpifrance et ses filiales paient l'intégralité de leurs impôts en France.

Dans le cadre du mécanisme d'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (ou « réglementation DAC 6 »), le groupe Bpifrance a réalisé une cartographie de ses activités aux fins de déterminer les dispositifs potentiellement soumis à l'obligation de reporting DAC 6. Au terme d'un recensement opéré des opérations réalisées depuis le 25 juin 2018, aucun dispositif déclarable n'a été identifié. La mise en œuvre d'une procédure dédiée à cette obligation est intégrée dans une instruction.

ACTIVITES D'INFLUENCE ET LOBBYING

Bpifrance a une activité d'échanges et discussions avec les Régions, les banques, les fédérations professionnelles, Chambres de Commerce, incubateurs ... en France et au niveau européen, afin d'affirmer sa mission d'intérêt général de soutenir une croissance durable, de création d'emplois et de compétitivité, et s'assurer de la prise en compte de cette mission par ces écosystèmes et parties prenantes, d'une part, et, d'autre part, de s'assurer de l'adéquation de son offre aux attentes et besoins.

Un bureau à Bruxelles a pour missions de développer des coopérations structurées avec les partenaires européens et d'apporter un appui aux directions du groupe en matière de projets de financement et d'affaires communautaires. Il est enregistré auprès des autorités européennes ; de même la Direction des relations institutionnelles et médias, pour ses activités de relais entre Bpifrance et les pouvoirs publics, est déclarée auprès des autorités françaises. Bpifrance et ses filiales paient l'intégralité de leurs impôts en France.

PROTECTION DES DONNEES ET DES FONDS, SECURITE ET RESILIENCE DU SYSTEME D'INFORMATION

Risques majeurs identifiés

Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information
Détournement de fonds, fraude
Défiance des clients et parties prenantes

L'intégrité des systèmes d'information et la protection des données sont essentielles à l'exercice des activités de Bpifrance.

Ne pas assurer la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information génère notamment des risques de :

- Propagation massive de fichiers malveillants sur le SI de Bpifrance, entraînant une indisponibilité physique du Système d'Information, une interruption ou dysfonctionnement d'un service stratégique ou d'une fonction critique de Bpifrance, une demande de rançon ;
- Fraude externe ou interne, générant des pertes financières ;
- D'atteinte (suppression, altération, vol, etc.) aux données sous responsabilité Bpifrance (données des clients / collaborateurs Bpifrance / partenaires, etc.) générant des risques juridiques de plaintes.

Le détournement de fonds, la fraude sont générateurs de risque de sanctions :

- Administrative, pécuniaire et/ou disciplinaire par une autorité administrative agissant dans le cadre de prérogatives de puissance publique (e.g. une sanction prononcée par l'AMF ou par l'ACPR) ;
- Civiles : dommages et intérêts, en cas d'action judiciaire ;
- Pénales : distinctes selon la nature et les impacts de la fraude.

Le manquement à la protection des données et l'intégrité des systèmes d'information et/ou le détournement de fonds ou la fraude peuvent porter atteinte à la réputation de Bpifrance, générant la défiance des clients et parties prenantes, pouvant amener à une perte d'activité, et ayant pour conséquence des pertes financières, des difficultés de levée de fonds, des surcoûts de financement, des pertes de mandats de gestion.

Nos réponses

Politique de sécurité du système d'information
Politique de protection des données
Procédures et instructions internes d'application
Procédure et outil d'habilitation aux applications et systèmes informatiques
Procédures et dispositifs sécurisés d'accès aux locaux
Formation sensibilisation des collaborateurs
Audits et Tests anti-intrusion

Nos ambitions

Protéger les données personnelles et confidentielles et les fonds des risques de détournement

La Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) est un enjeu majeur pour Bpifrance et un sujet d'attention particulier pour la Direction générale et les administrateurs du Groupe.

L'objectif permanent est de continuer à déployer le dispositif et de démontrer que les actions engagées permettent de maîtriser l'exposition aux risques cyber auxquels est confrontée Bpifrance, en évoluant d'une sécurité « défensive » vers une sécurité « offensive », afin :

- De protéger les Systèmes d'Information et les données qui leur sont confiées contre toute forme de menace d'origine accidentelle ou intentionnelle ;
- De contribuer à la performance globale des SI et à la réputation de Bpifrance ;
- De contribuer à la pérennité des activités et services de Bpifrance et de contribuer à la résilience globale des processus critiques ;
- De permettre à Bpifrance la mise en place des dispositions de sécurité adaptées.

La gestion de la SSI se renforce en conséquence chaque année : corps procédural et contrôles permanents associés complets, nouveaux outils intégrant les dernières technologies, exigences de sécurité renforcées, équipes et moyens en croissance. Les audits et tests anti-intrusion, tant sur les outils groupe Bpifrance que métiers, ont été largement poursuivis en 2021. Les actions de sensibilisation et de formation ont été renforcées, avec pour objectif de faire des collaborateurs des acteurs dans la lutte contre les cyber menaces.

La crise sanitaire a pu mettre en œuvre de nouvelles solutions organisationnelles et techniques permettant de tester en permanence la résilience des services opérés par Bpifrance.

Des dispositifs complémentaires ont par ailleurs été déployés de longue date, afin d'assurer la sécurité des fonds confiés ou reçus par Bpifrance, parmi lesquelles :

- Un outil de gestion des habilitations aux applications et systèmes Bpifrance ;
- Des règles strictes et tracées de séparation des demandes et validations de paiement ;
- Un accès aux locaux sécurisé et une totale absence de liquidités sur les sites ;
- Une politique et des formations des collaborateurs à la lutte contre la corruption ;
- Un dispositif de contrôle interne rigoureux ;
- Des comités d'audit et des risques, dans la SA et les filiales métiers.

La protection des données personnelles est organisée au niveau du groupe Bpifrance, dans un dispositif qui rend acteurs l'ensemble des métiers et des collaborateurs, et définit les rôles et responsabilités de chaque direction support, pour mettre en œuvre et améliorer en permanence les processus, en appui du délégué à la protection des données rattaché à la Direction de la conformité et contrôle permanent groupe. La politique relative à la gestion des données à caractère personnel des clients et prospects est publiée sur le site de Bpifrance.

LA SATISFACTION DE NOS PARTIES PRENANTES : au cœur des préoccupations

Risques majeurs identifiés

Ne pas répondre aux attentes des parties prenantes

Faillir à jouer son rôle de partenaire dans la durée auprès des clients

La satisfaction est au cœur des préoccupations de Bpifrance, en charge d'une mission d'intérêt général de soutenir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, en appui des politiques publiques.

Les risques d'insatisfaction des parties prenantes sont de nature à générer des pertes financières, résultant d'une désaffection de clients non satisfaits dans leurs attentes de financements ou d'accompagnement ; une défiance des partenaires, notamment publics, pourrait résulter de l'absence de réponse aux attentes et missions, et amener à une diminution des ressources, notamment publiques.

Nos ambitions

Maintenir le haut niveau d'interactions avec nos parties prenantes

Satisfaire leurs attentes

Nos réponses

Doctrine
 Charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance
 Ambitions stratégiques revues à fréquence annuelle
 Partenariats et conventions (ex garantie déléguée)
 Déploiement d'offres en adéquation avec les politiques publiques
 Principe de co-intervention
 Organisation décentralisée
 Proximité clients et partenaires (organisation décentralisée, mise en réseau, évènements)
 Continuum d'offre en constante évolution, pour accompagner toutes les entreprises quelle que soit leur taille, à toutes les étapes de leur développement et sur toutes leurs problématiques, financières et extra-financières
 Transparence de l'offre
 Comité transverse de l'offre groupe
 Mesure d'impact des actions déployées ; enquête annuelle de satisfaction clients

Un dialogue soutenu

La satisfaction de nos parties prenantes est au cœur de la dynamique Bpifrance, et nous entretenons avec elles des relations soutenues :

Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Clients	Interlocuteurs dédiés selon les métiers, besoins, et localisation Plateforme d'accueil et services : mon Bpifrance en ligne Evènements et tables rondes (Bpifrance Inno Génération, BIG Tour, Deeptech Tour, Tournée Entrepreneuriat pour tous, Hub Bpifrance, Communautés : Excellence, Coq Vert, French Fab, French Tech, Greentechs) Contact direct ou par voie digitale (nouveau guide projet) Enquête de satisfaction Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture Tribu (le réseau social de Bpifrance)
Partenaires bancaires, fonds propres	Echanges avec les responsables métiers : cofinancement, garantie, directions et métiers de l'Investissement Relations opérationnelles sur le terrain, en cofinancement ou co-investissement Relations de place et rencontres dans organisations et réseaux (France Invest, ORSE, ...) avec les métiers et fonctions transverses Etudes (LAB), enquêtes de conjoncture
Partenaires Régions	Interlocuteurs dédiés : Direction partenariats régionaux, action territoriale et entrepreneuriat, Directeurs de Réseau et régionaux

Principales parties prenantes	Principales modalités de dialogue ou d'expression
Collaborateurs	Relations avec le management : opérationnelles, entretien annuel d'évaluation et entretien professionnel tous les 2 ans, entretien de carrière réalisé par la DRH à la demande du collaborateur. Réunions "DAC" ¹⁰ et Management visuel Enquête de satisfaction (tous les 2 ans) Communication interne : intranets, écrans d'information présents sur chaque site, informations ponctuelles par messagerie si nécessaire, « chats » organisés avec le Directeur général ou les directeurs exécutifs, petits déjeuners, JT interne, réunions métiers Dispositifs d'alerte : risques psycho-sociaux, harcèlement, risques opérationnels, de conformité...
Partenaires sociaux	Instances représentatives du personnel Accord sur la représentation du personnel Entretien de début de mandat et entretien de fin de mandat
Administrateurs	Conseils d'Administration et assemblées générales Commissions et Comités Séminaire annuel dédié à la stratégie du groupe pour les administrateurs
Autorités de supervision	Rencontres et échanges réguliers entre les directions et services concernés du groupe Bpifrance et : ' la BCE et l'ACPR dans le cadre de leurs missions d'autorisation, de supervision et de suivi prudentiel ' l'AMF dans le cadre de ses missions de régulation
Investisseurs et analystes	Métier Investissement : interlocuteurs dédiés Investisseurs obligataires : Direction Financière, Investment tour Espace Investisseurs sur le site bpifrance.fr
Agences de notation extra-financière	Interlocuteur dédié Direction Développement Durable & RSE : réponses et échanges dans le cadre de la notation Rencontres
Fournisseurs	Échanges avec les acheteurs et le Département Achats : réponses aux appels d'offres, processus de référencement Initiative Conseil, contrats, plateforme de référencement, évaluation RSE pour les principaux fournisseurs Suivi opérationnel de la prestation avec les métiers
Associations et réseaux professionnels et de place	Rencontres, échanges réguliers et participation à des ateliers et groupes de travail (Métiers, transverses)
Médias	Interlocuteur dédié médias : Direction de la Communication institutionnelle et médias (Communiqués et conférences de presse, échanges journalistes, publications institutionnelles) Communication (dont digitale) : Direction de la Communication

¹⁰ Démarche d'Amélioration Continue

Une organisation moteur de la satisfaction des clients et de leur écosystème

Toute l'organisation de Bpifrance et ses moyens sont orientés vers la satisfaction de ses parties prenantes, et, conformément à sa mission, vers les entreprises et leur écosystème, en appui des politiques publiques :

Au plus près des clients et de leur écosystème	une banque intégrée, au service des entrepreneurs	des moyens mutualisés, des ressources financières strictement cantonnées
	50 implantations	1200 personnes en front office dans le réseau
	une organisation transparente	les interlocuteurs responsables de chaque site sont identifiés, pour un contact simplifié
Une offre financière adaptée et transparente	un continuum de propositions	pour chaque entreprise, quelle que soit sa taille, à toutes les étapes de son développement et de ses problématiques
	des solutions adaptées, en évolution constante	en financement d'investissements matériels et immatériels, soutien de projets d'innovation, en fonds propres, en garantie de financement ou fonds propres
	des solutions transparentes	les modalités de chaque solution sont décrites sur le site, par exemple : conditions d'éligibilité, dépenses financées ou éligibles, conditions financières, partenariat bancaire associé...
Des espaces ou outils en ligne dédiés	Portail régional de services	pour faciliter les échanges et fluidifier les processus
	Espace Banques	pour déposer, gérer et vérifier les états des demandes
	Espace Réseaux d'accompagnement	pour déposer et gérer les demandes de subvention, prêt d'honneur
	Fournisseurs	point d'entrée unique pour se référencer, compléter et mettre à jour ses données en temps réel.
	Appels d'offres	pour répondre à une consultation

Une proposition complète d'accompagnement non financier	conseil et accompagnement	des diagnostics approfondis ou des missions de conseil, en binômes experts Bpifrance et externe
	formation	des formations en ligne, gratuites, enrichies en permanence : https://www.bpifrance-universite.fr/
		des formations en présentiel : accélérateurs, séminaires
	information	un laboratoire d'idées et des études, accessibles en ligne : https://lelab.bpifrance.fr/ des enquêtes de conjoncture PME, des enquêtes flash
De la mise en relation et de grands rendez-vous	Communautés : Excellence, Deeptechs, Accélérés, Meneurs, Coq Vert, French Fab, French Touch Bpifrance Inno Génération Big Tour, Deeptech Tour Entrepreneuriat pour tous Jour E TRIBU :le réseau social Euroquity	pour échanger et progresser

Qualité de l'offre

Les ambitions stratégiques de Bpifrance sont revues à fréquence annuelle, dans le cadre d'un exercice qui implique tous les métiers, et s'appuie sur l'analyse des évolutions constatées, notamment de conjoncture, pour mieux adapter le plan d'action de Bpifrance à sa mission d'intérêt général et la satisfaction des besoins.

Les ambitions stratégiques 2021 ont ainsi engagé Bpifrance dans un renforcement de ses partenariats, avec les Régions d'abord pour mieux intégrer leurs priorités, avec l'Europe, en opérateur clé du plan de relance européen pour le mettre au service des entreprises françaises, avec les investisseurs de long terme, pour répondre aux enjeux de mobilisation accrue de capitaux, notamment des secteurs d'avenir.

Bpifrance s'inscrit dans une dynamique importante en termes de création de nouveaux produits et services, lancement de nouvelles activités, mise en place ou réorganisation de processus ou des entités juridiques du groupe, dans un but constant d'amélioration continue, de recherche de performance et de satisfaction de l'ensemble de ses parties.

Cette dynamique s'exerce dans la double volonté de maintenir une cohérence globale dans le groupe Bpifrance et de respect des exigences réglementaires en la matière.

Un processus robuste de coordination entre les directions du Groupe, métiers, fonctionnelles et transverses a été mis en œuvre, qui permet d'évaluer les conséquences et impacts des nouvelles propositions et de mettre en place les modalités de déploiement les plus adaptées.

L'activité : mission accomplie

L'action de Bpifrance, en 2020 puis en 2021, est fortement marquée par la crise sanitaire, d'abord en soutien des entreprises pour les aider à traverser la crise, puis, désormais, sur la relance de leur activité, et les accompagner dans la croissance.

- 2020 : les dispositifs spécifiques de soutien

Tout en maintenant son activité de financement des investissements des entreprises, Bpifrance a contribué au déploiement des dispositifs du Plan d'urgence 2020 de l'État via la gestion des Prêts Garantis par l'État auxquels les banques privées ont massivement recouru (110 Md€ pour 608 000 sociétés), et que Bpifrance a également mobilisé dans le cadre de l'octroi de ses propres prêts de trésorerie (810 M€).

Pour compléter ce dispositif et permettre un soutien ciblé aux TPE, PME et ETI, Bpifrance a développé de nouveaux produits ayant permis d'accompagner leurs besoins spécifiques pendant et après la crise, notamment :

- les entreprises innovantes ont pu recourir au Prêt Soutien Innovation (460 M€) ou aux subventions dans le cadre du plan de relance (312 M€ pour le Plan Batterie, 93 M€ pour les Territoires d'industrie, 44 M€ pour la Modernisation aéronautique, 30 M€ pour la Modernisation automobile, 18 M€ pour l'Industrialisation critique et 12 M€ pour les Grands défis)
- La couverture des besoins de trésorerie a pu être renforcée via l'octroi de prêts sans garantie dédiés comme les Prêts Atouts (2,3 Md€), ainsi que les Prêts Rebond, déployés en partenariats avec les Régions (861 M€ dont 275 M€ de Rebond flash), en complément des PGE déployés par Bpifrance (810 M€)
- Des dispositifs sectoriels ont enfin permis le soutien de filières spécifiques notamment celles ayant été fortement impactées par la crise sanitaire : Prêt Tourisme (235 M€), Prêt Relance Tourisme (33 M€).

- 2021 : renforcer la reprise de sortie de crise :

Pour servir cet objectif de reprise, redynamiser la croissance et l'emploi sur l'ensemble du territoire et des activités, Bpifrance a injecté en 2021 50 Md€ dans les entreprises, en forte augmentation de toutes ses activités, de crédit, financement de l'innovation, fonds propres direct et indirect, garantie, pour renforcer la reprise de sortie de crise.

Des actions prioritaires ont été mises en place pour l'industrie, l'innovation technologique et la transition écologique et énergétique, sur les grands plans French Fab, Deeptech, Touch, Climat, Tourisme, ainsi qu'un continuum financier pour renforcer les créations d'usines de production.

L'Accompagnement non financier, l'accompagnement à l'export et l'activité création se sont également renforcés et accrus, avec, par exemple, la création de 37 nouvelles promotions d'accélérateurs et l'arrivée de 916 nouvelles entreprises pour bénéficier de leurs programmes, 30 réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises soutenus, permettant d'accorder plus de 8000 prêts d'honneur, et un déploiement accru du programme Entrepreneuriat pour tous en direction des Quartiers prioritaires de la ville.

Projeter, fédérer, accompagner.

Le projet « Demain »

Le projet Demain » a été lancé en 2018, autour de neuf enjeux majeurs pour le monde de demain, tous corrélés aux Objectifs de Développement Durable, est un projet transverse, d'intelligence collective, qui implique chacun pour mieux travailler ensemble et accompagner les entreprises face aux grands défis de transformation du monde, en s'attachant, sur chacun de ces enjeux, à en identifier les solutions, les défis, les technologies, pour anticiper les mutations de l'économie, préparer les ruptures à venir et construire une vision du futur. 38 « matrices » sont ainsi finalisées et publiées à fin décembre 2021, qui présentent les convictions de Bpifrance sur ces grands défis et les questions qu'ils soulèvent.

Filière	Sujet
AGRIBUSINESS	La transition numérique de l'agriculture
AGRIBUSINESS	Le biocontrôle (substances naturelles de traitement des plantes) : vers la fin des pesticides ?
AGRIBUSINESS	Les protéines du futur
AGRIBUSINESS	Impact des nouveaux modes de distribution sur la GSA
CYBERSECURITE	Cybersécurité dans les PME / ETI : quels enjeux ?
CYBERSECURITE	RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données
ENERGIE - TEE	Fusion nucléaire : un mirage énergétique ?
ENERGIE - TEE	L'économie circulaire : bullshit ou business ?

Filière	Sujet
ENERGIE - TEE	Construire le bâtiment de demain
ENERGIE - TEE	Autoconsommation énergétique: quelles solutions et quels enjeux?
ENERGIE - TEE	Stockage de l'énergie: quelles solutions?
ENERGIE - TEE/INDUSTRIE DU FUTUR	Captage, stockage et valorisation du CO2 :enjeux et perspectives
ENERGIE - TEE/INDUSTRIE DU FUTUR	Le dernier kilomètre : une nécessaire mutualisation
ENERGIE - TEE/INDUSTRIE DU FUTUR	La supply chain de demain, résolument digitale et verte
ENERGIE - TEE/INDUSTRIE DU FUTUR	Efficacité Energétique Industrielle
ENERGIE - TEE/TRANSPORT	Demain-Matrice Avion propre - Document intermédiaire : présentation des projets d'avion propre portés par des start-ups françaises
ENERGIE - TEE/TRANSPORT	Transformation vers une motorisation propre
INDUSTRIE DU FUTUR	Quelles opportunités business pour la Réalité Augmentée ?
INDUSTRIE DU FUTUR	Le plastique : alternatives, recyclage, compostage
INDUSTRIE DU FUTUR/INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Textiles innovants : une filière d'avenir méconnue
INDUSTRIE DU FUTUR/SANTE	Santé et IA: la data au service du patient
INDUSTRIE DU FUTUR/TRANSPORT	La conquête de Mars : driver pour l'économie de demain ?
INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Développer l'écosystème du Jeu Vidéo
SANTE	Le microbiote pour la santé et le bien-être
SANTE/INDUSTRIE DU FUTUR	Impression 3D
SILVER ECONOMIE - JUNIOR ECONOMIE	Edtech: L'adaptation des entreprises des secteurs de l'éducation et de la formation aux métiers de demain
TOURISME - HOTELLERIE-RESTAURATION	La digitalisation du secteur du tourisme
TOURISME - HOTELLERIE-RESTAURATION	Les nouveaux hôtels urbains de Demain
TRANSPORT	Véhicules autonomes : quels enjeux réglementaires ?
TRANSPORT	Nouvelles opportunités spacetech: nano-satellites, microsatsellites, constellations
TRANSPORT/ENERGIE - TEE	Projet Demain : hydrogène et mobilité
TRANSPORT/ENERGIE - TEE/INDUSTRIE DU FUTUR	Hydrogène & Filière Automobile
Divers	Matrice Transformation numérique du sport - Citius, Altius, Fortius, Communis
Divers	IA et dématérialisation des métiers du droit
Divers	Nouveaux modèles retail
Divers	Blockchain: un pas vers la désintermédiation des plateformes?
Divers	Initial Coin Offering
Divers	Ordinateur quantique

Bpifrance Inno Génération est un événement fédérateur, rassemblant Paris, les territoires, l'international et les communautés d'entrepreneurs, et une occasion unique pour les visiteurs de développer leur business et leur réseau. Sa 7ème édition s'est déroulée en physique et en digital, et a réuni des créateurs d'entreprises aux grands groupes, en passant par les start-uppers, TPE, PME, ETI... à qui ont été proposés 400 ateliers et conférences retransmis en direct, en audio et vidéo pour comprendre les enjeux de demain et les tendances technologiques, avec plus de 1000 intervenants et de 70 grands témoins. 40 entreprises innovantes ont présenté un produit ou un service, et de nouveaux formats ont permis des échanges toujours plus riches (atelier accompagnement, studio Bang, espace interview...). Dans la continuité de 2020, BIG 2021 s'est inscrit sans une démarche de responsabilité environnementale, limitant strictement l'utilisation des matériaux à usage unique, en utilisant des matériaux à faible impact environnemental et des mobiliers et signalétiques réutilisables, en encourageant la mobilité durable et l'utilisation des transports en commun, et en incitant les partenaires de l'événement à respecter ces mêmes engagements. Le bilan carbone de l'événement a, enfin, été réalisé, en vue d'identifier les postes les plus significatifs et de diminuer leur impact.

Les Tournées

French Fab Tour, Big Tour (tournée de la Relance), Entrepreneuriat pour Tous, Deeptech Tour rassemblent et fédèrent, et font connaître les entreprises et les entrepreneurs au grand public.

Les Meneurs

Depuis 2013, Bpifrance soutient le sport collectif français masculin et féminin, avec lequel il partage ses valeurs de proximité, simplicité, volonté et d'optimisme.

Les Meneurs, c'est une communauté de 55 clubs sportifs féminins et masculins, représentant sept disciplines (football, rugby, basketball, handball, volleyball, hockey-sur-glace et waterpolo). Le maillage des clubs sportifs partenaires de Bpifrance couvre 14 Régions de France et même l'international, composant un formidable réseau d'acteurs essentiels au lien social et au dynamisme économique des territoires. En se fixant l'objectif de relayer toutes réflexions, expériences, produits/services de solutions innovantes, Bpifrance se donne l'ambition d'être le relais d'information et de mise en relation entre tous les acteurs de l'innovation dans le sport, et de dynamiser sur le plan sportif, économique, social et environnemental tous les acteurs de ce marché.

Mesure de l'impact des actions déployées



Bpifrance suit et évalue tous les ans les résultats et les impacts des projets qu'il soutient, notamment en termes de croissance des entreprises françaises et de l'emploi, et publie ces éléments sur son site¹¹.

Bpifrance, banque publique, inscrit ses actions au service de l'intérêt général, et sert naturellement des Objectifs de Développement Durable dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur. Les principaux Objectifs de Développement Durable auxquels contribue Bpifrance ont été définis dans le cadre d'une task force au niveau Groupe Caisse des dépôts et des indicateurs de suivi déterminés, consolidés à ce niveau.

Les résultats de ces évaluations d'impact 2021 ne sont pas disponibles à la date d'établissement du présent document, et les données présentées sont celles du livret de l'année antérieure, importants pour la mesure de l'impact positif des interventions de Bpifrance.

L'étude d'impact des actions de Bpifrance est effectuée avec un recul de trois ans, pour en mesurer la portée effective ; les résultats publiés dans le livret d'impact 2020 démontrent l'efficacité des dispositifs déployés par Bpifrance, en corrélation avec les missions qui lui sont confiées et les attentes de ses parties prenantes :

- Un fort impact à 3 ans sur les entreprises soutenues :
 - L'emploi et le CA se développent plus rapidement chez les entreprises soutenues, avec l'estimation d'un écart de 5,4 % sur les emplois et de 9,3 % sur le chiffre d'affaires, et d'un gain de 111 Md€ de CA et 336 900 emplois maintenus ou créés grâce aux soutiens de Bpifrance sur une période de sept ans, de 2010 à 2016 ;
 - Les entreprises soutenues sont également plus résilientes au bout de 3 ans (par rapport aux entreprises de comparaison).

¹¹ <https://bpifrance.fr/A-la-une/Dossiers/Impact-de-Bpifrance>

- Un fort engagement sur des projets risqués : en particulier, les bénéficiaires des dispositifs de trésorerie de garantie sont des entreprises plus risquées que la moyenne, ainsi que celles bénéficiaires des dispositifs spécifiques Covid ;
 - Un effet d'entraînement sur les financements privés à travers ses différents instruments :
 - o Prêts sans garantie : 1€ de soutien de Bpifrance s'accompagne de 4,2 € de financement privé dans le cas des dispositifs de prêts sans garantie ;
 - o Aide à l'innovation : 1€ d'aide s'accompagne de 1,3€ de financements tiers ;
 - o Garantie : 1€ mobilisé dans un fonds de garantie Bpifrance permet de couvrir 16,8 € de risque
- Capital-investissement : Bpifrance est à l'origine d'en moyenne 15 % des souscriptions dans ses fonds partenaires ayant réalisé des investissements.

Satisfaction client

Une enquête est réalisée annuellement, pour évaluer la satisfaction des clients de Bpifrance, et déceler leurs attentes, en vue de l'évolution éventuelle de l'offre. Le Comité de l'offre groupe Bpifrance, qui se réunit trimestriellement, a pour missions de revoir en amont les nouveaux produits et services ou transformations envisagés, d'émettre en aval un avis avant présentation au Comex et de définir les chantiers transverses à lancer. La réalisation de cette enquête annuelle est sous-traitée à un institut de sondage indépendant et ses résultats publiés sur le site de Bpifrance. Les résultats de l'enquête menée sur l'exercice 2020 traduisaient l'appréciation, par les clients, de l'engagement de Bpifrance et de ses équipes pendant la période COVID.

Les résultats de l'enquête 2021 dénotent une satisfaction des clients presque stable de 7,8 (7,9 sur 10, 7,2 en 2019) et un Net Promoteur Score toujours satisfaisant de 42 (49 en 2020, 27 en 2019).

NOS GRANDES MISSIONS au service de l'intérêt général

La doctrine de Bpifrance, groupe public au service de l'intérêt général, a été présentée à l'Assemblée Nationale et au Sénat le 15 mai 2013, définit les doctrines d'intervention de Bpifrance dans ses activités de financement et d'investissement, et ses engagements structurants : être un outil au service des entreprises, de redynamisation des territoires, œuvrant pour l'innovation, facteur de compétitivité et de croissance, et qui s'adapte aux spécificités, par une présence au plus près des entreprises et des partenariats étroits, notamment avec les Régions.

Les ambitions stratégiques de Bpifrance sont actualisées chaque année, à l'aide d'une évaluation, avec les métiers, de leurs réalisations, des évolutions conjoncturelles, sectorielles, et de larges consultations ; ces travaux d'actualisation sont, enfin, soumis à toutes les instances représentatives des parties prenantes du groupe Bpifrance, et validé par les instances de gouvernance avant d'être publiées.

Cette actualisation annuelle des ambitions stratégiques du groupe Bpifrance vise à prendre en compte au plus près les besoins des entreprises et les évolutions conjoncturelles et sectorielles, dans sa mission d'intérêt général de servir la croissance durable, l'emploi et la compétitivité de l'économie, dont les trois enjeux majeurs sont :

- Financer et accompagner la transition écologique et énergétique ;
- Financer et accompagner la transformation numérique ;
- Contribuer au développement économique des territoires.

Faillir à ses missions d'intérêt général, en accompagnement des politiques publiques et de l'écosystème, et en veillant à combler les failles de marché, mettrait en cause la réputation de Bpifrance, et sa crédibilité vis-à-vis de ses parties prenantes au regard de la mission d'intérêt général de la banque. Cette perte de crédibilité pourrait avoir pour conséquences la désaffection de clients, des défaillances de clients sans solution de financement face à une faille de marché et générer des pertes financières. Par ailleurs, une déficience de Bpifrance dans l'accomplissement de sa mission d'intérêt général pourrait amener à une diminution de l'accès à des ressources publiques et/ou européennes qui y sont dédiées, et le recours à des ressources de coût plus élevé.



LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)

Le soutien de la TEE est l'une des missions confiées à Bpifrance par le législateur dans la loi de création, reprise dans la doctrine d'intervention, en priorité de la Charte RSE proposée par Bpifrance à ses parties prenantes et organes de gouvernance, et validée dès 2014, et déclinée dans les plans stratégiques de la banque.

Faillir à cette mission d'intérêt général générerait pour Bpifrance des risques de réputation et financiers déjà évoqués ; ceux-ci pourraient être le fait de défaillances d'entreprises non soutenues dans des évolutions incontournables pour leurs activités, dont les modèles d'affaires auraient insuffisamment évolué pour répondre aux attentes de leurs clients, ou de risques environnementaux insuffisamment anticipés par elles.

Le cadre de gestion des risques climatiques est décrit en section 3.3.5 du rapport annuel.

Bpifrance a réalisé en cinq ans sur la période de 2016 à 2020, près de 13 Md€¹² de toutes activités confondues, au profit de 11 420 entreprises et projets d'entreprises. En 2020, Bpifrance a accompagné près de 2020 entreprises du secteur de la TEE ou porteuses de projets d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables, pour près de 3,06 Md€, ce qui représente un peu plus de 11 % de son activité globale de l'année.

Cette mobilisation en faveur de la production d'énergie renouvelable et de la transition écologique et énergétique des entreprises vise à les amener, notamment, à réduire leurs émissions, à mieux maîtriser leurs sources d'approvisionnement et les ressources naturelles, à réduire leurs déchets, à préserver la biodiversité et ses services, et à engager ou poursuivre la transition de leur modèle d'affaires en maîtrisant mieux les risques potentiels résultant notamment du changement climatique.

Bpifrance contribue ainsi, par ses actions d'accompagnement financier, mais également non financier, aux Objectifs de Développement Durable de production d'énergie propre, de production et consommation responsables, et de mesures relatives à la lutte contre le changement climatique

Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans les évolutions incontournables pour leur pérennité : la prise en compte du changement climatique dans leurs activités
Absence / insuffisance d'offres participant à la TEE
Non financement/financement insuffisant de la TEE
Générer des impacts environnementaux, retard dans la transition des entreprises, impact économique

Nos réponses

Doctrine
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance
Ambitions stratégiques, revues à fréquence annuelle
Plan Climat Bpifrance
Nos processus métiers
Nos restrictions d'intervention
L'accompagnement et la sensibilisation

Nos ambitions à 2024

Soutenir fortement les solutions en faveur de la transition
Accélérer la mise en transition de toutes les entreprises

¹² 12,8 Md€

Le Plan Climat

L'urgence climatique ne fait aujourd'hui plus débat et laisse présager un emballement imminent autour de la nécessité d'accélérer la transition écologique de l'économie, ce qui causera des transformations profondes dans le tissu industriel. Pour ne pas subir une transition désordonnée et être les victimes d'injonctions croissantes de leurs parties prenantes, les entreprises françaises doivent plus que jamais amorcer et accélérer leur démarche de transformation, en réduisant leurs impacts sur l'environnement et en adaptant leurs modèles d'affaires pour les rendre plus durables. En effet, les enjeux écologiques seront des déterminants décisifs à de nombreux titres pour : remporter des marchés privés/publics, bénéficier de conditions avantageuses de financement/d'investissement, attirer les talents, être moins exposé aux variations du prix des matières premières ou de l'énergie... autant de facteurs critiques de différenciation leur permettant d'améliorer leur résilience, leur compétitivité globale et de créer de l'emploi.

A ce titre, Bpifrance et la Banque des Territoires ont annoncé en septembre 2020 un ambitieux Plan Climat, pour constituer « la Banque Publique du climat, au service des entreprises d'une part, et des collectivités d'autre part ».

Fort de ses atouts historiques¹³, Bpifrance a ainsi déployé un plan climat ambitieux à destination de ses clients, visant à :

- Soutenir l'émergence et la croissance des greentechs, ainsi que les offreurs de solution « verte », pour faire naître les innovations technologiques nécessaires et créer des champions français dans les verticales clés pour accélérer la transition écologique ;
- Amplifier les financements et investissements à destination de la filière énergies renouvelables, ceci afin de permettre aux entreprises d'avoir accès à davantage d'énergie verte et décarbonée ;
- Mettre en transition toutes les entreprises via l'ensemble des métiers de Bpifrance en adaptant notre politique d'intervention et grâce à de nouveaux produits dédiés, pour leur permettre de rendre leur activité compatible avec les objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris et saisir de nouvelles opportunités.

Gouvernance

La mise en place de ce Plan Climat, annoncé en 2020, a abouti sur 2021 à une accélération des travaux de tous les métiers de Bpifrance, dans le cadre d'une organisation spécifique : une équipe de Coordination a été créée et rend compte de l'avancement des chantiers à un collège restreint de directeurs exécutifs et au Directeur Général, des correspondants Climat ont été déployés dans chaque direction de réseau, ainsi que dans plusieurs directions métier du siège. Ce sont près de 20 ETP qui ont été créés au service de ce plan Climat en 2021. Tous les métiers se sont ainsi mis en mouvement pour donner une place centrale aux enjeux climatiques, donnant lieu à la création de nouveaux produits et à l'adaptation de nos politiques d'intervention.

Un Comité Climat, composé d'administrateurs et censeurs et d'un collège d'experts, a par ailleurs été constitué dès 2020 ; il s'agit d'une instance consultative qui se réunit en amont des réunions du Conseil d'administration et formule des avis sur les orientations stratégiques, la doctrine d'intervention et les modalités d'exercice de la société de ses missions d'intérêt général et sur la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique.

Déploiement

Cette accélération au cours de l'année 2021 s'est notamment manifestée par :

En financement

- Le déploiement du prêt vert financé par France Relance en janvier 2021, plus de 1Md€ de prêts verts ont été accordés à près de 900 entreprises ;
- Des financements de projets d'énergie renouvelable engagés à hauteur de 1,3Md€ ;
- La prise en compte accrue des enjeux de transition dans certains secteurs clefs (transport, Immobilier, BTP), avec des conditions d'intervention favorisées pour les projets vertueux, notamment avec des durées accrues et des suggestions proactives de diagnostics.

¹³ Rôle de banque de place avec un effet d'entraînement avéré en financement et investissement, expertise sur les projets EnR et les projets innovants, activité d'accompagnement unique au service des PME/ETI

En innovation

- 590M€ de financement octroyé au soutien d'entreprises greentechs ;
- 165M€ investis en fonds propres dans des greentechs.

En accompagnement

- La création de plus de 30 modules de formation dédiés, sur Bpifrance Université, site de formations en ligne gratuites, courtes et ciblées, qui ont touché près de 9000 apprenants ;
- 560 autodiagnostic – Impactomètre et Climatomètre ;
- La réalisation de 660 Diag Eco-Flux, proposés en partenariat avec l'ADEME ; cet accompagnement sur 1 an par un expert permet d'identifier les leviers d'action pour réaliser des économies d'énergie, de matières, d'eau et de déchets - ces diagnostics ont généré en moyenne 48k€ d'économies annuelles pour les bénéficiaires ;
- L'embauche d'une centaine de VTE¹⁴ verts pour une mission ou un projet de développement structurant pour la transition écologique et énergétique de l'entreprise ;
- Le lancement du Diag Décarbon'Action en septembre 2021 ; ce dispositif, opéré en partenariat avec l'ADEME, permet de réaliser un bilan carbone complet, tout en structurant un plan de décarbonation et de valorisation de ses efforts auprès de ses parties prenantes, pour un coût entre 4 et 6k€ pour une entreprise de moins de 500 salariés ;
- Le lancement et la poursuite de trois accélérateurs dédiés aux questions de transition :
 - L'accélérateur « Transition Énergétique » a lancé sa 2ème promotion en juin 2021 (20 PME) et la préparation de la troisième est en cours ;
 - L'accélérateur « Valorisation des déchets », lancé en janvier 2021 forme 29 PME et prépare sa seconde promotion ;
 - L'accélérateur Décarbonation, enfin, a été lancé en octobre 2021, en partenariat avec l'ADEME.

En capital développement

- 197M€ investis dans des offreurs de solution verte et des développeurs EnR (24 entreprises), dont 23M€ via FIEE ;
- La bonification de taux d'intérêts de certaines obligations, notamment les obligations relance, dispositif visant à inciter les PME et ETI à accélérer leurs investissements et renforcer leur bilan : leur taux d'intérêts peut être bonifié selon l'atteinte et le respect dans la durée d'objectifs liés à la performance ESG.

En fonds de fonds :

- 750M€ levés par des fonds partenaires avec une thèse d'investissement centrée sur la transition écologique ;
- La prise en compte systématique des enjeux climat en capital développement.

Sur l'export :

- L'affirmation de notre position de « bancassureur » du climat pour mobiliser nos partenaires à l'international, avec du financement et des garanties adaptés ;
- Plus de 25% des assurances prospection « vertes » accordées, ce qui leur permet de bénéficier en moyenne d'une aide accrue ;
- La création et le déploiement de notre bonus climatique depuis janvier 2021, visant à encourager le financement à l'export non seulement des énergies renouvelables mais aussi des « technologies vertes ». A cet effet, des conditions préférentielles s'appliqueront aux projets éligibles (stabilisation de taux, avance sur prime...), évaluée sur la base de leur contribution aux deux premiers critères de la Taxonomie Européenne.

En complément, Bpifrance a créé aux côtés de l'ADEME et du MTE en 2020 la communauté du Coq Vert, dont l'animation s'est renforcée en 2021. Cette communauté a vocation à rassembler des entreprises dont l'action contribue à la neutralité carbone et à la préservation de l'environnement, qu'elles soient offreurs de solution ou entreprises en transition. Elle rassemble plus de 700 membres dont 90 éclaireurs à fin 2021. L'objectif de cette communauté est de créer une émulation collective et positive autour des enjeux de transition, en favorisant des mises en relation, en proposant des contenus de formation et une visibilité accrue pour ses membres.

¹⁴ Volontariat Territorial en Entreprise : le VTE, lancé en 2018, est un programme opéré par Bpifrance qui donne la possibilité à des étudiants en alternance ou récemment diplômés d'études supérieures (à partir de bac+2, jusqu'à 2 ans en sortie d'études) d'accéder à des postes à responsabilités dans des PME et ETI françaises. Le dispositif VTE Vert est soutenu par l'État et l'ADEME.

Aussi, le climat a pris une place importante dans les actions de communication de Bpifrance : notamment à BIG où une « bulle verte » dédiée a vu le jour et où de nombreux ateliers et conférences autour de la transition écologique ont été organisés. Bpifrance a également créé et organisé la première édition du « jour E », un événement à destination des entrepreneurs sur le thème de la transition écologique.

Enfin, Bpifrance s'est fortement mobilisé en interne, en s'engageant pour la formation de tous ses collaborateurs aux enjeux de transition et en structurant un plan de transformation interne ambitieux pour rendre son fonctionnement plus vertueux :

Formation :

- Plus de 20h de modules e-learning ont été créés pour les salariés ;
- Près de 700 collaborateurs ont été sensibilisés via la fresque du climat en 2021, avec un objectif d'atteindre 75% des salariés à fin 2022 - la fresque du climat étant un atelier pédagogique et ludique qui permet de comprendre les causes et conséquences du dérèglement climatique et appréhender une vision globale des enjeux ;
- La réalisation de fiches action synthétisant les enjeux prioritaires et actions clé à mener dans des secteurs à fort enjeux (transport routier, BTP...) ;
- Tous nos investisseurs ont été formés aux enjeux climatiques lors de séminaires dédiés en 2021.

Des ressources financières dédiées

Bpifrance a émis avec succès, en avril 2021, sa première obligation verte via son nouveau Cadre Général des Obligations Vertes (« Bpifrance Green Bond Framework ¹⁵») d'un montant de 1,25 Md€ à 7ans.

Ces fonds seront dédiés au financement de prêts « Prêt Energie Environnement » portant sur des projets d'installation de parcs Eoliens et Photovoltaïques. Ces prêts visent à financer la construction et la gestion d'installations génératrices d'électricité à partir d'éoliennes terrestres et de toitures photovoltaïques, en ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : #7 – Energie propre et d'un coût abordable et / ou #13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

Des engagements -

Le groupe Bpifrance :

- est signataire de la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions Declaration of Intent on Energy Efficiency ;
- s'est engagé, en décembre 2017, comme investisseur public français, à mettre en œuvre six principes définis dans une charte commune avec la Caisse des Dépôts, l'Agence Française de Développement, le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) et l'ERAFP ;
- s'est engagé à soutenir et promouvoir l'initiative ACT (Assessing low Carbon Transition) portée par l'ADEME et le CDP (CARBON Disclosure Project), en signant la Charte le 27 novembre 2018 aux côtés de la Caisse des Dépôts, l'Agence des Participations de l'État, le FRR, l'ERAFP, et IRCANTEC ;
- participe aux travaux du Groupe Caisse des Dépôts sur la politique climatique des métiers financiers du groupe et sur une feuille de route 2°.

Bpifrance est également :

- membre de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) ;
- membre du Carbon Disclosure Project ;
- partenaire de CDC Biodiversité dans le cadre notamment du Programme Nature 2050 et membre du Club B4B+ (Club des entreprises pour une biodiversité positive).

Des restrictions de financements et investissements

Bpifrance s'est engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts, sur un encadrement des financements dans les secteurs exposés aux énergies fossiles. Ainsi, Bpifrance s'est engagé, concernant le charbon :

¹⁵ Le Bpifrance Green Bond Framework a été préparé selon les Green Bond Principles de l'ICMA et en prévision des futurs développements réglementaires en lien avec la version préliminaire des European Union Green Bond Standards. Pour ceci, Bpifrance a pris en considération les recommandations du Technical Expert Group sur le rapport EU Taxonomy publié en Mars 2020.

- à ne pas investir en direct dans les actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon¹⁶ thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires¹⁷. Bpifrance applique également ce seuil aux actifs déjà en portefeuille ;
- à ne pas investir dans des fonds qui intègrent des actifs ou sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires ;
- à appliquer, depuis 2021, des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique, qui s'appliqueront à partir de 2023 sur le stock ;
- à ne pas investir ou financer tout projet de production d'énergie à base de charbon thermique, et tout projet d'infrastructure de transports dédiées au charbon thermique ;
- à encourager et accompagner toutes les sociétés productrices d'énergie et extractrices de minerai dont le Groupe est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, à diminuer leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030 dans l'OCDE et avant 2040 dans le reste du monde ;
- à exclure de ses investissements les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris ; en particulier les compagnies qui refusent le dialogue actionnarial sur l'enjeu du climat ;
- à participer à la promotion, auprès des parties prenantes, du développement de politiques de désengagement des activités d'extraction et d'usage de charbon thermique notamment au sein de la Powering Past Coal Alliance (PPCA) aux côtés de l'État français.

A noter que Bpifrance est actionnaire d'une entreprise de production d'énergie renouvelable, en transition vers un mix sans charbon.

Bpifrance s'est également engagé, aux côtés de la Caisse des Dépôts sur la mise en œuvre de lignes directrices pour le secteur du pétrole et du gaz, à compter du 1^{er} janvier 2021, sur ses activités de financement et d'investissement. Des lignes d'exclusion pour les ressources non conventionnelles (pétrole et gaz issus de sables bitumineux, schiste, Arctique) sont mises en place¹⁸ :

- 1- Le Groupe ne finance directement aucune entreprise ni projet dédié dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10 % du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible ;
- 2- Le Groupe n'effectue pas de nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

Il est par ailleurs attendu des entreprises¹⁹ :

1-une stratégie de contribution à la transition énergétique, déclinée à moyen et long terme, comportant :

- Des objectifs de réduction des émissions de GES, carbone et méthane (scopes 1-2-3, dans une logique Eviter, Réduire Compenser, publiés ainsi que les moyens envisagés, et en cas de compensation conformément aux 5 principes de l'ADEME) ;
- Des modalités de mise en œuvre (évaluation des projets, politiques de rémunération des dirigeants) ;
- Des objectifs de diversification et progression des investissements dans des actifs et activités bas carbone (publiés, sur la base de la taxonomie européenne) ;
- Une information détaillée sur le contenu et l'exécution de la stratégie ;
- Une politique d'influence ;

2- Une stratégie robuste de gestion des risques environnementaux, déclinée comme suit :

- Des mesures de transparence et de gestion des risques environnementaux (publication des plans de prévention et gestion, politique d'influence) ;

¹⁶ Sauf charbon pulvérisé avec CCS

¹⁷ Bpifrance pourra néanmoins intervenir dans de telles hypothèses pour accompagner la transition de la société vers un nouveau modèle de production répondant à ses critères d'activité

¹⁸ NB : ces lignes d'exclusion ne concernent pas les sociétés parapétrolières dont il est attendu la publication des parts de chiffre d'affaires issue de chaque ressource, leurs meilleurs efforts pour en limiter le volume cumulé à moins de 10 % du CA.

¹⁹ Entreprises et sociétés projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, directement ou comme partenaire ou actionnaire), opérateurs directs de l'exploration et/ou de l'exploitation et leurs fournisseurs directs de rang 1, de taille au minimum ETI

- Des mesures de transparence et de gestion de l'exposition de leurs activités aux ressources non conventionnelles (O&G issus des sables bitumineux, de la zone Arctique, de la fracturation hydraulique) : meilleurs efforts de publication des parts de CA résultant de ces ressources²⁰ ;
- Une gestion du risque de transition (publication des risques identifiés, et de la mise en œuvre de leur politique en termes de transition juste et sur les impacts sociaux de leur stratégie.

Mesure d'empreinte carbone des portefeuilles

Bpifrance s'est engagé, dans le cadre de son Plan Climat, à mesurer de manière régulière l'intensité carbone de ses activités (Financement, Investissement et Assurance Export).

Un premier exercice d'évaluation avait été mené à l'été 2020, sur l'ensemble des portefeuilles au 31 décembre 2019 et des scopes 1, 2 et 3 ; réalisé avec l'appui de consultants externes, cet exercice a permis de définir les méthodologies de calcul particulières à chaque activité, ligne à ligne, et d'évaluer, sur des bases essentiellement statistiques, l'intensité carbone de chaque entreprise des portefeuilles, sur sa chaîne complète de valeur, puis d'en affecter une quote-part à Bpifrance, par grande ligne de produit, puis par agrégats.

Ce travail d'évaluation a été reconduit et internalisé sur les portefeuilles au 31 décembre 2020. Ses résultats ont été présentés aux organes de direction de Bpifrance et au Comité Climat, placé sous la responsabilité du Conseil d'administration. Ils n'ont pas vocation à ce stade, à être publiés, mais à nourrir et irriguer la réflexion et les chantiers Climat du Groupe.

Par ailleurs, Bpifrance calcule et publie l'empreinte carbone qui lui est imputable, sur les scopes 1 et 2 des entreprises cotées investies en direct. L'empreinte carbone imputable à Bpifrance est calculée au prorata de son taux de détention dans les entreprises concernées, sur les émissions publiées par les entreprises cotées investies, ramené au millier d'euros brut investi, non corrigées des variations de périmètres, à l'exception de la non prise en compte, dans le calcul, en 2020 et en 2021, d'une entreprise non cotée, qui portait à 0,213teqCO2 l'empreinte carbone 2020 imputable à Bpifrance ; cette correction a été effectuée au regard de la variation du taux de détention.

Périmètre coté mesuré	2021	2020 ²¹
Nombre de sociétés cotées	26	26
Montant brut investi (K€)	13 693 272	12 850 707
Empreinte carbone imputable à Bpifrance	0,097	0,122
Total PF COTE	14 758 234	13 630 279
% mesuré	92,8%	94,3%

Taxonomie et activités de Bpifrance

Bpifrance a calculé les Indicateurs Clés de Performance de ses activités économiques durables, conformément à l'article 8 du règlement UE 2020/852, et aux textes subséquents. Deux volets d'indicateurs sont publiés ci-après, réglementaires d'une part, volontaires d'autre part.

La note d'information relative à cette publication figure en partie 3 des indicateurs de la présente Déclaration de Performance Extra Financière.

²⁰ Cas particuliers des sociétés ou sociétés projet dédiées : on attend d'elles qu'elles ne réalisent pas de nouveaux investissements, publient leurs activités existantes, et appliquent les meilleures pratiques de gestion des risques environnementaux

²¹ Corrigé de l'entreprise non cotée

INDICATEURS TAXONOMIE REGLEMENTAIRES

Article 8 règlement 2020/852 _Article 10 règlement délégué 2021 4987

	En Md€	Numérateur	Dénominateur : total des actifs FINREP	Ratio 1	Dénominateur : total des actifs couverts (FINREP - exposition d.et e.)	Ratio 2
a.	Proportion de l'actif total d'expositions à des activités économiques éligibles à la taxonomie	0	100,3	0%	74	0%
b.	Proportion de l'actif total d'expositions à des activités économiques non éligibles à la taxonomie	0	100,3	0%	74	0%
c.	Proportion d'expositions sur des contreparties non assujetties à NFRD	57,7	100,3	58%	74	78%
d.	Proportion d'expositions banques centrales et émetteurs supranationaux	26,6	100,3	27%	74	
e.	Proportion d'expositions dérivés	0,01	100,3	0%	74	
f.	Part du portefeuille des prêts interbancaires à vue dans leur actif total	1,3	100,3	1%	74	
g.	Part du portefeuille de négociation dans leur actif total	0,01	100,3	0%	74	

INDICATEURS TAXONOMIE VOLONTAIRES

Article 8 règlement 2020/852 _Article 10 règlement délégué 2021 4987

	En Mds€	Numérateur	Dénominateur : total des actifs FINREP	Ratio 1	Dénominateur : total des actifs couverts (FINREP - exposition d.et e.)	Ratio 2
a.V	Proportion de l'actif total d'expositions à des activités économiques éligibles à la taxonomie	9,14	100,3	9%	74	12%
b.V	Proportion de l'actif total d'expositions à des activités économiques non éligibles à la taxonomie	1,2	100,3	1%	74	2%

Intégration des enjeux de la TEE dans les process métier

Les enjeux et questions touchant à la TEE des entreprises sont intégrés dans tous les métiers financiers de Bpifrance, qui ont élaboré leurs feuilles de route Climat.

Pour les métiers de l'investissement :

- l'outil d'aide à l'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG), qui permet aux investisseurs directs d'identifier la matérialité des enjeux au regard du secteur d'activité de l'entreprise et de sa taille, puis la maturité de l'entreprise sur ces enjeux ; si cela s'avère pertinent, des due diligences complémentaires peuvent être effectuées, pour définir avec le management, le ou les axes d'amélioration de la performance environnementale ;
- ces enjeux sont intégrés au questionnaire du diligence pack ESG de la Direction Fonds de fonds, et les avancées des fonds investis suivies ; un Kit Climat (partage de bonnes pratiques ESG, définition du bilan carbone, tour d'horizon des prestataires, ...) a été établi et adressé à tous les fonds investis et aux sociétés de gestion qui les gèrent ;
- Dans l'enquête réalisée annuellement auprès des entreprises investies en direct, des fonds partenaires et des entreprises investies par eux.

A noter que la stratégie de réduction de leurs impacts sur le changement climatique des grandes entreprises du portefeuille investies en direct a fait l'objet d'une présentation détaillée au Comex de Bpifrance, échelonnée sur plusieurs mois.

Pour les métiers du Financement et de l'Innovation :

Les enjeux et questions touchant à la TEE sont abordés dans la grille d'analyse mise en place sur les métiers du financement et de l'innovation, au-delà de certains seuils, et incitent l'étudieur à évaluer l'entreprise sur sa maîtrise de consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre d'éco-conception, de la pollution et des déchets.

La prise en compte des enjeux de transition a par ailleurs été renforcée pour certains secteurs particulièrement concernés (transport, immobilier, BTP), dans la suite de groupes de travail internes, avec la mise en place de fiches action.

Pour les projets d'assurance-crédit export :

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement, en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC). Depuis le 1er janvier 2021 et avec l'État français, des conditions de garantie export préférentielles sont proposées pour les projets durables d'un point de vue climatique.

Formation et accompagnement des équipes

L'accompagnement et la formation des équipes et les collaborateurs ont été développés et renforcés, avec plus de 20 heures de modules en e-learning, renforcés par des webinaires animés par des experts internes et externes et des formations spécifiques des investisseurs lors de séminaires dédiés. Une sélection de formations dédiées aux enjeux environnementaux a par ailleurs été mise à disposition des collaborateurs sur la plateforme Coopacademy.

Des guides sectoriels ont été élaborés pour de nombreux secteurs, pour appréhender au mieux les problématiques liées au climat des entreprises, et présenter risques et enjeux de transition énergétique, opportunités et solutions.

Six « grands témoins du climat » experts scientifiques, personnalités politiques, militants, acteurs de la transition à tous niveaux, enfin, sont venus partager leurs visions et expertises en digital.

Enfin, près de 700 collaborateurs ont participé à la fresque de climat sur l'année 2021, et se sont ainsi sensibilisés, quelle que soit leur fonction, au changement climatique.

LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

La crise sanitaire a démontré, s'il en était besoin, la nécessité absolue pour les entreprises, de processus digitalisés nécessaires à l'exercice de leurs activités quelles que soient les circonstances, et de dispositifs de protection de leurs systèmes et données robustes.

Le retard ou l'insuffisance de transformation numérique des modèles d'affaire peuvent entraîner des baisses d'activité, des pertes de marché susceptibles de conduire à la défaillance des entreprises concernées, et à des pertes financières pour Bpifrance, outre les risques de réputation et de perte déjà décrits qui résulteraient de l'échec dans ses missions d'intérêt général.

Risques majeurs identifiés

Ne pas accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, incontournable pour leur pérennité
Absence/insuffisance d'offres participant au financement de la transformation numérique
"Décrochage" économique, impacts sociaux et sociétaux

Nos réponses

Doctrine
Charte de responsabilité sociétale groupe Bpifrance
Plan stratégique revu à fréquence annuelle
Digitalisation des process : Bpifrance En Ligne, Espaces partenaires (Régions, Banques, Réseaux d'Accompagnement, Fournisseurs)

Nos ambitions

Poursuivre la digitalisation des process
Accompagner la transition numérique des TPE et PME avec le dispositif FranceNum

Participer à la conversion numérique est, comme le soutien de la TEE, dans la feuille de route de Bpifrance, et dans ses objectifs depuis la construction de sa doctrine d'intervention.

Pour Bpifrance, la transformation digitale doit être une composante essentielle de toute stratégie d'affaires, qui améliore l'expérience client et optimise la productivité.

La proposition de Bpifrance, au-delà des outils financiers, est donc d'accompagner les entrepreneurs, dans l'évaluation de la maturité de leur entreprise sur ce sujet, d'abord grâce à un outil d'autodiagnostic, le « digitalomètre », puis éventuellement l'appui d'un tiers expert ; de la formation en e-learning leur est proposée sur Bpifrance Université, et les échanges entre pairs facilités par la mise en réseau, voire, pour aller plus loin encore un cursus au sein d'un accélérateur. Un guide pratique de sensibilisation a été publié pour aider les TPE et PME à se préparer au RGPD, ainsi que des retours d'expérience d'entrepreneurs.

La conversion numérique est l'un des enjeux de l'industrie du futur, et il est important pour l'entreprise d'évaluer sa maturité, et de rechercher des pistes d'amélioration, et le « Frenchfabomètre » est proposé dans cette finalité.

Par ailleurs, Bpifrance a accéléré sa propre transformation digitale, et pour mieux accompagner les entreprises, est en phase de déploiement du portail clients, en digitalisant les tâches à faible valeur ajoutée ainsi qu'une partie de notre offre de service pour proposer au client et à ses interlocuteurs de gagner en disponibilité et en efficacité. Quatre valeurs président à la construction de ce portail : simplicité, proximité, personnalisation, confiance.

Les extranets métiers et partenaires ont été conçus dans ce même esprit, ainsi que Tribu, le réseau social de Bpifrance, où se retrouvent toutes les communautés de Bpifrance pour échanger et partager.

Les interventions de Bpifrance sont mesurées sur un domaine dit « numetic », au sein des secteurs d'avenir, analysé comme suit :

THEMES	POTENTIEL de DEVELOPPEMENT
• Numérique	• Cybersécurité
• Microélectronique	• Smart cities
• Photonique	• Smart grids
• Nanotechnologies –Nanoélectronique	• Usines du futur
• Matériaux innovants	• Réalité augmentée
• Systèmes	• Cloud computing
• Logiciels et systèmes embarqués	• Services sans contact
• Valorisation de données massives	• E-education

Le soutien à ce secteur « numetic » a représenté 10,65 % de l'activité totale hors holdings (21,8 Md€) de Bpifrance en 2020, soit plus de 2,5 Md€²² ; ce secteur représente 35 % des aides à l'innovation dans les secteurs d'avenir, et 23 % des investissements en fonds propres dans ces mêmes secteurs.

Bpifrance poursuit parallèlement la digitalisation de ses propres process, en mettant à disposition de ses clients et partenaires des espaces dédiés qui facilitent et fluidifient les demandes, et l'accès à ses offres, avec, par exemple, Bpifrance En Ligne ou les programmes de formation sur Bpifrance Université.

²² Vs 2,3 Md€ EN 2019 et 1,8 Md€ en 2018



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES

Prendre en compte, les enjeux d'équilibre dans l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, est un principe d'intervention de Bpifrance, en soutien des politiques publiques, et soutenir la croissance durable et l'emploi.

Les partenariats avec les Régions pourraient être remis en question, et les ressources publiques, françaises ou européennes, être réduites, diminuant la capacité d'intervention de Bpifrance au profit des entreprises.

Risques majeurs identifiés

Ne pas prendre en compte l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires dans ses activités

Absence d'offres participant au développement économique équilibré des territoires

Absence ou insuffisante d'accompagnement des territoires

Perte d'attractivité des territoires, impacts ESG (départs d'entreprises par exemple)

Nos réponses

Doctrine

Charte de responsabilité sociétale d'entreprise groupe Bpifrance

Plan stratégique revu à fréquence annuelle

Partenariats régionaux

Entrepreneuriat pour tous

Nos ambitions

Renforcer les partenariats avec les Régions

Soutenir les TPE et les entreprises en création

Soutenir les créateurs dans tous les territoires

Bpifrance, groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions, et veille, dans ses activités à l'équilibre dans l'aménagement économique des territoires.

Les partenariats avec les Régions autour de dispositifs communs constituent l'axe majeur d'implication dans et avec les territoires, pour les entreprises ; en proposant à chaque Région des outils qui s'adaptent aux priorités de sa stratégie de développement économique et d'innovation, et qui répondent aux besoins des entreprises aux différents stades de leur développement, l'accès aux financements disponibles est simplifié pour celles-ci, tout en limitant le besoin de dotation publique.

Ces partenariats permettent de développer une offre de financement adaptée aux spécificités territoriales via des outils communs en particulier pour le financement de l'innovation (Fonds Régionaux d'innovation), l'accès au crédit (Fonds Régionaux de garantie) couvrant la plupart des besoins des entreprises en matière de création, d'innovation et de développement, et l'accès aux fonds propres, facilité, en outre, par la mise en place de fonds régionaux ou interrégionaux d'investissement, et l'activité du pôle Fonds régionaux de l'activité Fonds de fonds de Bpifrance Investissement.

La mise en commun des moyens financiers entre Bpifrance et les Régions permet d'accroître l'efficacité des interventions, au service du développement des territoires et de l'emploi.

Bpifrance suit, dans ses indicateurs d'impact, le poids de la Région dans le total des financements de Bpifrance au regard du potentiel économique de la Région, et rend compte à chaque Région de ses indicateurs propres, repris dans le tableau ci-après.

Région d'Outre-Mer	PIB 2018 (source INSEE) en M€	POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION DANS LE PIB NATIONAL	POIDS DES FINANCEMENTS 2020 COMPARE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION	POIDS DES FINANCEMENTS 2019 COMPARE AU POTENTIEL ECONOMIQUE DE LA REGION
Auvergne-Rhône-Alpes	272 646	11,55 %	15,24 %	14,97 %
Bourgogne-Franche-Comté	78 367	3,32 %	2,91 %	2,64 %
Bretagne	98 893	4,19 %	3,71 %	3,75 %
Centre-Val De Loire	74 286	3,15 %	2,40 %	2,38 %
Corse	9 443	0,40 %	0,49 %	0,45 %
Grand Est	160 929	6,82 %	7,41 %	7,40 %
Hauts-de-France	166 519	7,05 %	6,01 %	6,65 %
Ile-de-France	726 164	30,76 %	32,29 %	31,99 %
Normandie	95 064	4,03 %	2,95 %	3,29 %
Nouvelle-Aquitaine	176 801	7,49 %	5,94 %	5,80 %
Occitanie	173 563	7,35 %	7,16 %	7,00 %
Région d'Outre-Mer	43 984	1,86 %	2,03 %	1,80 %
Pays-de-la-Loire	117 585	4,98 %	4,79 %	5,00 %
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	166 443	7,05 %	6,67 %	6,87 %

Bpifrance couvre ainsi de manière homogène les besoins de financement territoriaux du tissu productif français avec des soutiens globalement proportionnels au potentiel économique des Régions.

Le renforcement des partenariats avec les Régions s'établit en tenant compte de leurs priorités stratégiques, notamment sur des thématiques clé.

La dynamique des TPE et des créations d'entreprises sont indissociables de l'aménagement économique des territoires, notamment des zones urbaines défavorisées, et Bpifrance y contribue davantage chaque année, en facilitant l'entrepreneuriat pour tous.

Le site dédié Bpifrance Création a pour ambition de lever les barrières à la création, et propose notamment :

- des contenus méthodologiques, des fiches pratiques d'information ;
- un service d'orientation vers les réseaux d'accompagnement territoriaux ;
- un Pass entrepreneur, outil permettant d'obtenir des informations ciblées et de monter son projet ;
- des outils de type business plan, to-do-list, aide au choix du statut, pré-diagnostic entreprise, guides téléchargeables, etc.

A la fin de l'année 2021, 80 000 pass entrepreneurs ont été créés, 58 000 business plans réalisés, et le site a reçu 6,3 millions de visites.

Sur le terrain, en 2021, Bpifrance a renforcé ses actions en soutien à la création d'entreprises dans tous les territoires y compris les plus fragiles.

Dans un contexte de forte dynamique de la création d'entreprise en France (plus d'un million de créateurs en 2021), Bpifrance a poursuivi sa mobilisation aux côtés de 30 réseaux d'accompagnement à la création, présents à travers 1900 implantations sur le territoire, pour sensibiliser, informer, orienter, accompagner et financer les porteurs de projets.

Dans le cadre du Plan de Relance, Bpifrance a lancé avec les réseaux d'accompagnement via une plateforme digitale, le Prêt d'honneur Création-Reprise et le Prêt d'honneur Renfort. Ces nouveaux moyens ont permis de financer plus de 8 000 créateurs pour 51 M€.

En complément, la mobilisation du Fonds de cohésion sociale géré par Bpifrance pour le compte de l'État, a permis de garantir plus de 36 000 micro-crédits professionnels.

Bpifrance a par ailleurs déployé fortement son programme de soutien à l'Entrepreneuriat Pour Tous en direction des QPV, avec le soutien de la Caisse des Dépôts et de l'État : venant compléter les 105 CitésLabs, 9 bus ont sillonné les territoires pour permettre d'aller au plus près des créateurs des quartiers ; 50 bornes ayant vocation à informer et orienter ont été intégrées dans les agences locales de Pôle Emploi et 480 entrepreneurs ont été accélérés au travers des dispositifs Accélérateurs Création et Emergence.

490 événements ont été organisés dans le cadre de la Tournée Entrepreneuriat pour tous, et les ambassadeurs CitésLab sont désormais 148, dont la mission est de détecter les talents, préparer et sécuriser les parcours des entrepreneurs dans les quartiers, orienter les entrepreneurs en devenir ou en activité vers les solutions locales d'accompagnement.

Les 20 ans du concours Talents des Cités, qui récompense chaque année une trentaine de créateurs d'entreprises issus ou ayant créé dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), ont également été célébrés en 2021, et Bpifrance poursuit ses actions en faveur de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes avec le renouvellement de l'accord cadre sur l'entrepreneuriat des femmes.

Par ses actions en faveur d'un développement économique équilibré des territoires, Bpifrance contribue au maintien et au développement de leur croissance économique et de l'emploi dans toutes les régions, et par ses actions en faveur de l'entrepreneuriat pour tous, et des QPV, œuvre à l'objectif de travail décent pour tous, et lutte contre les inégalités (ODD 8 et 10).

LA RSE AU CŒUR DE BPIFRANCE

Les ambitions stratégiques 2021-2024 maintiennent la RSE au cœur de la stratégie de Bpifrance, tant dans la prise en compte de la dimension environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance (ESG) par chaque métier, qu'en portant une action de sensibilisation des entrepreneurs sur tout le territoire que dans ses propres démarches, en cohérence avec la Charte de Responsabilité Sociétale de Bpifrance, présentée et validée par les parties prenantes de Bpifrance et par ses instances de gouvernance.

1 Intégrer la dimension RSE dans les processus métiers

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans la société, et ont à prendre leur part des grands défis sociétaux.

Pour Bpifrance, accompagner les dirigeants à placer ces enjeux au centre de leurs préoccupations, les amène à privilégier des objectifs de croissance durable, préservation des ressources, création d'emplois et de cohésion sociale.

Cet enjeu d'intégration au niveau des entreprises est essentiel à la maîtrise de leurs risques et à leur performance économique, et limite leurs risques de défaillance, qui pourraient entraîner des pertes financières. Dans le cadre de cette prise en compte des enjeux environnementaux notamment, Bpifrance est à même de remplir au mieux ses missions d'intérêt général de financement de la TEE et de développement des territoires.

Risques majeurs identifiés

Ne pas sensibiliser et engager les entreprises à prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, notamment pour lutter contre le changement climatique et renforcer leurs impacts positifs sur l'économie et la société

Bpifrance a déployé, pour prendre en compte les enjeux extra-financiers dans ses décisions, et pour dynamiser et accompagner les entreprises dans leurs démarches RSE, un ensemble d'engagements, de politiques et de dispositifs, dans ses métiers et dans l'accompagnement des entreprises.

Des engagements publics

Bpifrance, engagé dans la transition écologique et énergétique des entreprises et la lutte contre le changement climatique, a marqué cet engagement en signant :

- la Déclaration Mondiale sur le Changement climatique, les Engagements de Montréal et de Paris et la Financial Institutions' Declaration of Intent on Energy Efficiency ;

- la charte des investisseurs publics en faveur du climat, de la charte des investisseurs publics en faveur des ODD²³, les Principes de Santiago et les Principes de Poséidon²⁴.

en soutenant les initiatives :

- de déploiement des méthodologies ACT ;
- de Planet Tech Care pour la réduction de l'empreinte numérique.

en devenant membre du Carbon Disclosure Project, et de l'initiative internationale One Planet Sovereign Wealth Funds (OPSWF) et en mettant en œuvre des exclusions de financement et d'investissement dans le secteur du tabac, ainsi que des exclusions de financement et investissement et des lignes d'engagement dans le secteur des énergies fossiles.

Investisseur responsable, Bpifrance est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) promus par l'ONU, et signataire de la charte Investisseur responsable de France Invest.

Bpifrance Investissement est également signataire des chartes SISTA d'une part, et Parité de France Invest, d'autre part, qui visent à accélérer le financement des femmes entrepreneures, notamment dans les starts up et la place des femmes dans le management, des équipes de gestion comme dans les entreprises investies.

Bpifrance, Investisseur responsable

Nos réponses

Démarche d'investisseur responsable (IR)
Modalités opérationnelles de mise en œuvre de la démarche IR en investissement direct et en fonds de fonds
Enquête annuelle ESG

Politique d'Investisseur responsable

Filiale opérationnelle de Bpifrance pour les activités d'investissement direct et en fonds de fonds, Bpifrance Investissement, a pour objectif, par ses interventions, d'une part, de répondre aux besoins en fonds propres des sociétés de toutes tailles, de la « jeune pousse » à la grande entreprise pour en financer et accompagner le développement et la croissance, et, d'autre part, de dynamiser, orienter, et développer les acteurs privés du marché. Bpifrance exerce ces activités en prenant en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, et en incitant à la prise en compte des meilleures pratiques en matière d'Investissement Socialement Responsable.

Cette politique d'investissement responsable s'exerce en cohérence :

- avec les référentiels internationaux et avec les meilleures pratiques proactives de la place ;
- avec les orientations et les objectifs que poursuit Bpifrance Investissement de développement de l'économie dans un modèle durable, tout en assurant une rentabilité financière en ligne avec les pratiques de marché des investisseurs en capitaux.

Cette politique d'intégration générale de critères ESG et d'engagements (incitations à mieux faire et accompagnement) constitue une démarche constructive, qui veut contribuer à la diffusion dans le monde économique de l'attention portée aux questions ESG.

Dans l'ensemble de ses décisions d'investissement, Bpifrance cherche à prendre systématiquement en compte les critères extra-financiers « ESG » (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) susceptibles d'avoir un impact sur ses investissements.

Sa démarche d'investissement responsable est définie en cohérence avec les référentiels internationaux et avec les pratiques proactives de la place d'une part, et, d'autre part, avec les orientations et les objectifs poursuivis par Bpifrance. La politique d'investisseur responsable est déployée dans son activité d'investissement direct comme dans celle de fonds de fonds, et s'inscrit :

- dans le respect des dispositions de l'article 4 de la loi 2012-1559 du 31 décembre 2019 relatives à la création de Bpifrance ;
- dans le respect des textes juridiques qui lui sont applicables, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et contre la corruption, et le respect des conventions internationales signées par la France ;

²³ Objectifs de Développement Durable

²⁴ Bpifrance Assurance Export

- en cohérence avec la charte de responsabilité sociétale du groupe Bpifrance ;
- en cohérence avec la charte d'investissement responsable du groupe Caisse des dépôts, actionnaire à 50 % de Bpifrance, et sa politique Climat.

En conformité avec le Règlement Disclosure s'appliquant dès mars 2021, Bpifrance Investissement a publié sa politique de durabilité qui décrit les modalités de prise en compte des risques en matière de durabilité lors du processus de décision en matière d'investissement.

Bpifrance mesure annuellement l'empreinte carbone de son portefeuille coté investi et en assure le suivi en vue de la transition vers une économie bas carbone, dans une démarche d'accompagnement et de soutien.²⁵

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité d'investissement direct

En phase de due diligence, les équipes d'investissement réalisent un « état des lieux » ESG de l'entité à investir à partir de l'étude du dossier, avec l'aide d'un outil interne permettant d'identifier les enjeux ESG prioritaires en fonction de son secteur d'activité et de sa taille.

Cette phase permet d'identifier les risques ESG suffisamment importants pour ne pas investir et les enjeux pertinents au regard des caractéristiques de l'entreprise concernée, puis, sur la base d'un diagnostic partagé, de sensibiliser les dirigeants et susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Les enjeux identifiés feront ensuite l'objet d'un dialogue actionnarial et d'un suivi opérationnel des axes d'amélioration ESG identifiés, potentiellement à travers le Conseil d'administration. L'analyse ainsi conduite repose, en amont de l'investissement, sur une approche essentiellement qualitative et les informations qualitatives ou quantitatives publiées ou communiquées par l'entreprise, puis, pendant la période de détention, sur les informations publiées ou communiquées aux organes de gouvernance dans lesquels siège un représentant de Bpifrance.

L'outil interne d'aide à l'analyse ESG propose aux investisseurs, en fonction des effectifs et secteur d'activité de l'entreprise, les enjeux ESG hiérarchisés à examiner avec l'entreprise, puis, après collecte des données, évalue la prise en compte de ces enjeux, et permet de dégager des axes d'amélioration. Réalisée en interne, cette analyse peut être complétée, pour certains dossiers, par un audit plus complet, réalisé par un organisme externe.

Le résultat de l'analyse ESG – état des lieux, risques, démarche RSE et pratiques de l'entreprise, axes de progrès - est intégré dans le mémo d'investissement présenté au Comité d'investissement et fait partie de l'appréciation portée sur l'entreprise. Il permet également de repérer des bonnes pratiques d'entreprises.

Les axes de progrès discutés et calibrés en concertation avec le dirigeant sont concrétisés par une « lettre de progrès », ou par une clause de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) intégrée au pacte d'actionnaires.

Dans un second temps, tout au long de la détention de la participation, l'évolution de l'entreprise sur ces enjeux ESG clés sera suivie dans le cadre d'un dialogue régulier avec Bpifrance Investissement et des organes de gouvernance auxquels participe un représentant de Bpifrance, ou de rencontres de suivi.

Un dispositif spécifique renforcé est mis en œuvre pour les investissements dans les sociétés cotées du Fonds LAC1 :

- En amont de tout investissement, les équipes front disposent d'une première analyse ESG réalisée par une agence de notation extra financière ;
- Une due diligence ESG doit être réalisée en amont du comité d'investissement, dans un double objectif :
 - Identifier et analyser les forces et les faiblesses de l'entreprise sur ses enjeux clés ;
 - Établir une première ébauche de feuille de route ESG pour le futur administrateur qui représentera Bpifrance au Conseil d'administration ;
 - Cette due-diligence ESG sera réalisée par un prestataire externe choisi par l'équipe d'investissement, et s'attache notamment à faire ressortir les liens entre la stratégie de l'entreprise et les enjeux de développement durable. Ses conclusions font partie de la note d'investissement et sont prises en compte dans la décision.

²⁵ Cf § La Transition Ecologique et Energétique

- Sur la base des résultats de la due diligence, une feuille de route est établie, qui précise les axes d'amélioration identifiés pour l'entreprise sur l'ensemble des sujets environnementaux (avec une attention particulière sur le climat), sociaux et de gouvernance et identifie les indicateurs de suivis pertinents. Cette feuille de route structurera le dialogue actionnarial sur les enjeux et ESG dans le cadre du suivi de l'investissement.

Enfin, Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises investies, sur leurs engagements, politiques, et pratiques en matière environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance, qui constitue, outre une cartographie de la prise en compte des enjeux ESG par les entreprises du portefeuille, un vecteur de leur sensibilisation sur l'ensemble de ceux-ci.

Par ailleurs, les modules de formation des administrateurs représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des entreprises investies se sont poursuivies en 2020, dans le cadre des sessions Institut Français des Administrateurs, en liaison avec la direction juridique investissement.

Intégration de l'analyse ESG dans l'activité Fonds de fonds

Bpifrance Investissement engage avec chaque société de gestion une concertation, en vue de faire connaître et partager son engagement, de sensibiliser et d'emporter l'adhésion. Avant l'investissement, elle envoie un questionnaire ESG dans le « diligence pack ».

Critères de l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG peut être menée avec l'aide d'un outil permettant d'identifier les enjeux ESG pertinents en fonction du mégasecteur d'activité et de la taille de l'entreprise, et complétée, pour certains dossiers, par un audit externe. Elle s'articule autour des quatre priorités de la Charte du Développement Durable de Bpifrance et de quatre thèmes répartis sur quatorze questions :

Gouvernance	Capital Humain	Environnement	Parties Prenantes
• Transparence et équilibre ; • Anticipation.	• Emploi et politique sociale ; • Gestion des emplois et compétences ; • Diversité et égalité des chances ; • Bien-être au travail ; • Climat et dialogue social.	• Politique environnementale et système de management ; • Energie et gaz à effets de serre ; • Intrants et déchets ; • Maîtrise des autres impacts environnementaux.	• Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ; • Qualité et satisfaction des clients ; • Relations avec les autres parties prenantes externes.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Le questionnaire ESG du due diligence pack porte d'une part sur la société de gestion et sa propre politique de RSE en tant qu'entreprise, d'autre part sur la prise en compte des critères ESG dans son métier d'investisseur. Ce questionnaire a pour objectifs d'évaluer l'intégration de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion, et, notamment de la prise en compte des enjeux climatiques dans ses investissements, d'une part, et, d'autre part, le déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale d'entreprise dans son fonctionnement, avec une attention particulière sur les questions d'égalité professionnelle et environnementales.

Informations utilisées pour l'analyse ESG

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises

L'analyse ESG des entreprises repose sur les données communiquées volontairement par celles-ci, publiées ou non.

- Dans l'activité Fonds de fonds

Les réponses au questionnaire ESG du « due diligence pack » sont communiquées par la société de gestion. Pendant la durée de vie du fonds, Bpifrance Investissement encourage ses sociétés de gestion partenaires à adopter à leur tour une démarche d'intégration de critères ESG dans leurs analyses des investissements au titre des fonds souscrits par Bpifrance Investissement. Les sociétés de gestion doivent fournir un reporting annuel sur ces sujets, qui porte sur leurs pratiques en tant qu'entreprise, et dans leur métier d'investisseur, ainsi que sur les entreprises investies par les fonds souscrits par Bpifrance.

Renforcement des politiques sectorielles

A compter du 1^{er} janvier 2021, Bpifrance a renforcé ses politiques sectorielles, notamment sur les secteurs du charbon et du pétrole et gaz.²⁶

Concernant le charbon, Bpifrance a complété ses critères d'exclusion (de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10 % du chiffre d'affaires) par des seuils de capacité absolues de production minière 10mt et de 10Gw électrique. Cette exclusion de seuil s'appliquera à partir de 2023 sur le stock.

Concernant le pétrole et le gaz, Bpifrance attend des entreprises des stratégies de contribution à la transition énergétique et de gestion des risques environnementaux et sociaux. De plus, concernant les ressources non conventionnelles (pétrole/gaz issus de sables bitumineux, de schiste et d'Arctique), Bpifrance exclut : les entreprises et/ou projets dont l'exposition à l'ensemble de ces trois ressources non conventionnelles représente plus de 10 % du chiffre d'affaires sur la base de l'information disponible et les nouveaux financements dédiés à des projets greenfield d'infrastructures pétrolières.

Enquête annuelle ESG

Bpifrance diligente annuellement une enquête auprès des entreprises de son portefeuille et auprès des gestionnaires des fonds investis. Les résultats de cette enquête sont analysés par la Direction du développement durable et de la RSE, puis présentés et discutés avec les équipes d'investissement.

Le questionnaire de l'enquête porte sur tous les piliers de l'ESG, et intègre notamment des questions sur les impacts du changement climatique sur les activités des entreprises et des gestionnaires des fonds, et sur l'égalité professionnelle. Il est revu et enrichi, cette année encore, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, et administré par les quatre membres de ce groupe auprès des fonds et entreprises investis. Ce nouveau questionnaire est recommandé par France Invest dans le cadre des démarches ESG avancées, pour la deuxième année consécutive. Son utilisation par un nombre croissant de sociétés de gestion devrait, à court moyen terme, permettre une collecte et une mise en commun croissante des réponses, et de faire progresser les pratiques.

A noter que pour l'enquête 2022 sur les données 2021, les questionnaires soumis aux participations et fonds partenaires intègrent des questions alignées à la taxonomie Européenne et au décret d'application de la loi énergie climat.

Quelques résultats agrégés des réponses à l'enquête diligentée en 2021 sont repris ci-après.

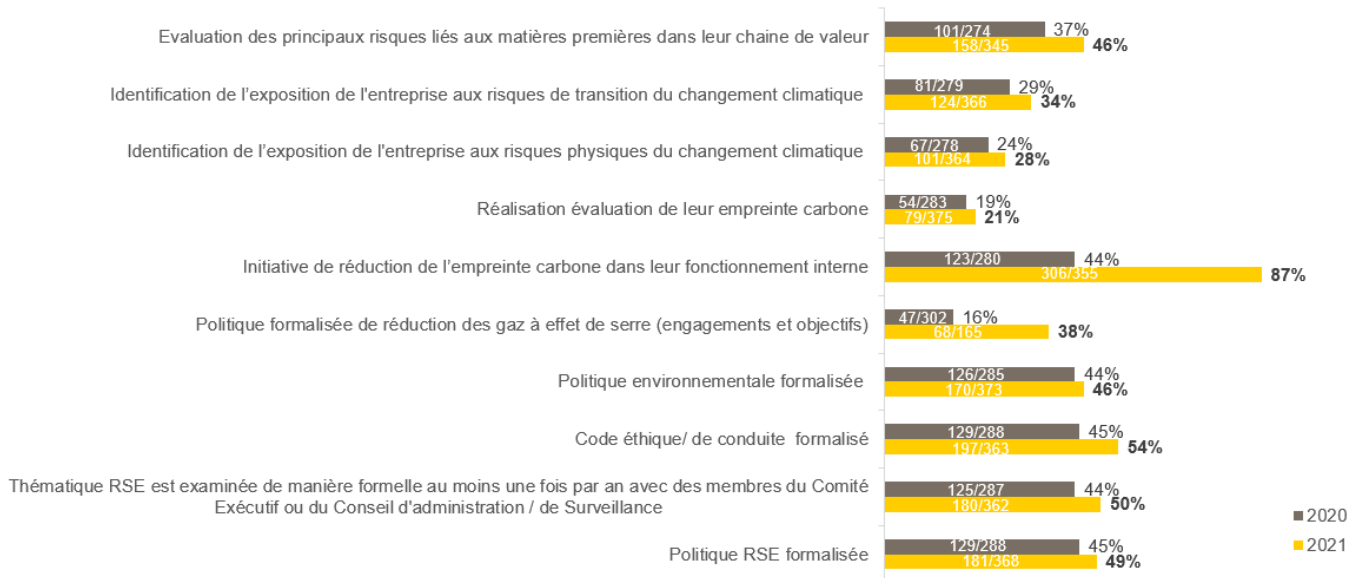
Ils dénotent une prise en compte croissante des enjeux de RSE par les entreprises comme par les sociétés de gestion des fonds investis par Bpifrance (SDG) :

- Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises
 - Près de 49 % des entreprises répondantes ont déclaré avoir une politique RSE (+ 4 %), et 50 % (+ 6 %) des entreprises répondantes déclarent que la thématique RSE est examinée de manière formelle au moins une fois par an avec des membres du Comité Exécutif ou du Conseil d'administration / de Surveillance ;

²⁶ <https://bpifrance.fr/download/media-file/41977>

- Parmi les 34 % qui ont identifié l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation), moins de 10 % ont identifié un ou plusieurs risques ;
- Parmi les 46 % ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, et 20 % ont identifié un ou plusieurs risques.

Dans l'activité d'investissement direct dans les entreprises



- Dans l'activité Fonds de fonds

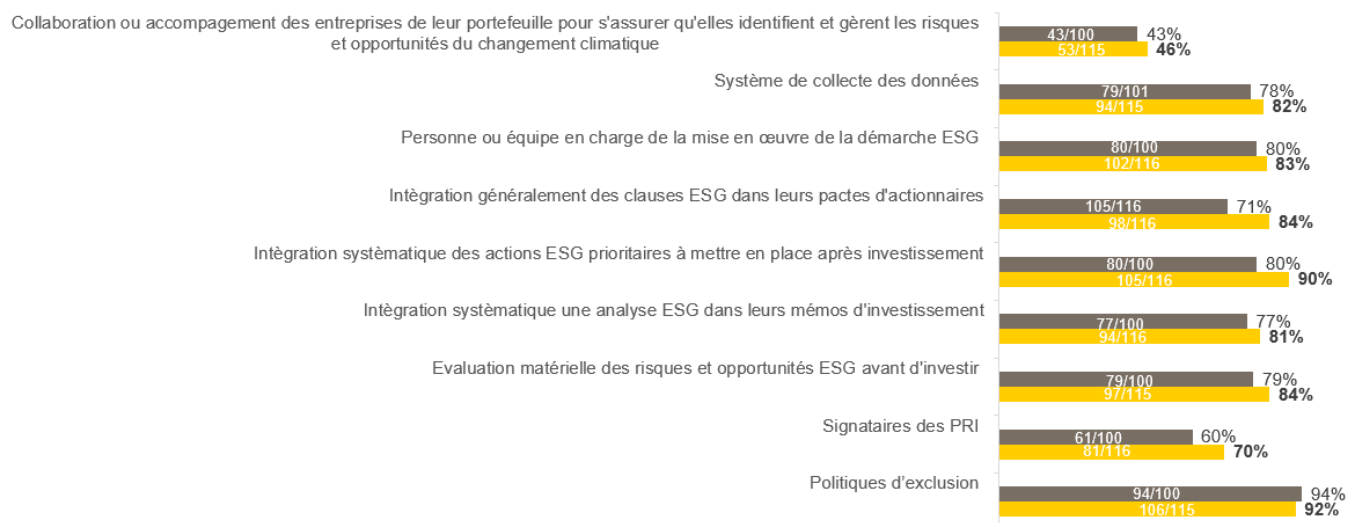
118 sociétés de gestion ont répondu en 2021 à l'enquête annuelle ESG réalisée par Bpifrance.

Sur ces répondantes :

- Seules 3,5 % (sur 114 répondants) n'ont pas de politique formalisée d'intégration de critères ESG dans le processus d'investissement, 8,5 % sont en train de l'élaborer, 31 % l'ont formalisée mais pas encore rendue publique et 57 % l'ont formalisée et publiée ;
- 47 % (sur 116 répondants) cherchent systématiquement à identifier les actions ESG prioritaires à mettre en place après investissement, 23 % dans la majorité des cas, et 20 % sur base ad hoc ;
- Près de 82 % des SDG²⁷ ont mis en place un système de collecte des données ESG, 55,5% pour tout le portefeuille, 16,5% sur une majorité des entreprises investies, 9,5 % pour une minorité ;
- 36 % (sur 103 répondants) ont au moins un membre indépendant dans leur organe de gouvernance, et 46 % au moins une femme.

²⁷ Sociétés de Gestion (des fonds investis par Bpifrance)

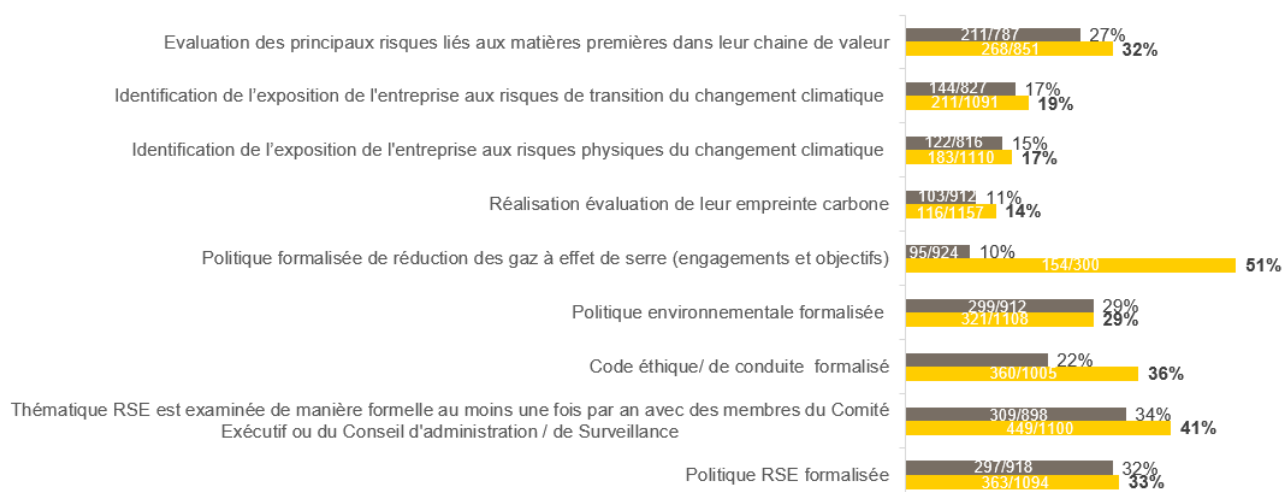
Dans l'activité Fonds de fonds



1247 entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance (« sous-jacents ») ont également répondu à l'enquête annuelle ESG.

- 51 % (154/300) déclarent avoir une politique formalisée de réduction des gaz à effet de serre (engagements et objectifs), 886 déclarent la question non applicable ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, 5 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 19 % qui ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation) 6 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs ;
- Parmi les 32 % qui ont évalué les principaux risques liés aux matières premières dans leur chaîne de valeur, moins de 12 % estiment être exposées à un ou plusieurs risques significatifs.

Entreprises investies par les fonds investis par Bpifrance



Prise en compte de la RSE dans les activités de financement

La prise en compte de la RSE des entreprises dans les métiers du financement est adaptée aux processus métiers et de relation client.

Une analyse simplifiée, en 11 questions, des pratiques ESG de l'entreprise, est prévue pour les dossiers de crédit ou d'accompagnement à l'innovation au-delà de certains seuils.

Ces questions portent sur :

- Pour les sujets environnementaux : la consommation énergétique, les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation des ressources naturelles et la mise en œuvre de l'écoconception, la pollution et les déchets
- Les sujets sociaux : l'évolution du nombre d'emplois (dont ceux de moins de 25 ans), la qualité des emplois, la santé et la sécurité au travail, le dialogue et le climat social et la gestion des ressources humaines
- Les sujets sociétaux : la transparence et la loyauté des pratiques, l'insertion dans le territoire
- La gouvernance de l'entreprise.

Les pratiques fiscales, comme le respect des droits de l'homme, sont examinés dans le cadre normal d'une étude de financement lorsque ces sujets s'avèrent pertinents.

L'analyse RSE de l'entreprise consiste souvent, pour le chargé d'affaires, à formaliser des points souvent abordés dans l'étude d'une demande de crédit, sans peser sur sa nécessaire agilité opérationnelle.

Ce dispositif d'évaluation RSE a été intégré à l'outil d'étude et aide à la décision, en vue, d'une part, de simplifier le processus en phase opérationnelle, d'autre part, d'évaluer la prise en compte des enjeux par l'entreprise sur une échelle de 1 à 4, afin de compléter l'information nécessaire à la prise de décision.

Cette intégration permet d'enrichir et préciser la connaissance des pratiques des entreprises sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, d'enrichir l'offre le cas échéant pour mieux répondre aux besoins décelés.

Prise en compte de la RSE dans les activités d'Assurance Export

Nos réponses

Analyse environnementale et sociale de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

Trajectoire d'arrêt du soutien pour des projets d'exploitation d'hydrocarbures

Norme de performance pour les centrales thermiques

Des conditions de garantie export préférentielles pour les projets durables d'un point de vue climatique.

Analyse environnementale et sociale

Les aspects environnementaux et sociaux font partie des critères de prise en garantie par Bpifrance Assurance Export de tous les projets d'assurance-crédit de plus de 10 M€ ou situés dans une zone sensible, ou les projets d'assurance investissement.

Pour ces activités exercées au nom et pour le compte de l'État, Bpifrance Assurance Export réalise ses analyses environnementales et sociales en conformité avec la Recommandation de l'OCDE sur des Approches Communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de due diligence environnementale et sociale. Elle vise à s'assurer que les projets concernés respectent la réglementation locale du pays hôte et les standards internationaux pertinents, principalement ceux développés par la Banque Mondiale (WB) et la Société Financière Internationale (IFC).

Toute demande d'assurance-crédit s'accompagne d'une annexe évaluation environnementale et sociale, qui contient deux parties.

Si le projet répond à un des deux critères d'éligibilité de la première partie (montant du contrat > 10 M € et/ou localisation de l'opération dans une zone sensible), une analyse environnementale et sociale approfondie doit alors être menée par Bpifrance Assurance Export. La deuxième partie de l'annexe comportant un questionnaire d'évaluation environnementale et sociale plus détaillé, doit alors être renseignée. Pour les demandes d'assurance investissement, l'annexe évaluation environnementale et sociale comporte également deux parties. La première est remplie systématiquement, la seconde seulement si l'investissement s'inscrit dans un secteur d'activité ou milieu jugé sensible sur le plan environnemental et social.

Les informations recueillies dans l'annexe doivent permettre à Bpifrance Assurance Export de classer le projet dans l'une des trois catégories suivantes, en fonction de l'importance de ses impacts environnementaux et sociaux :

- Catégorie A : projet aux impacts potentiels significatifs, pour lesquels une étude d'impact environnementale et sociale est requise. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale approfondie ainsi qu'un suivi des risques ;
- Catégorie B : projet aux impacts potentiels moindres, pour lesquels des informations complémentaires peuvent être nécessaires. Cette catégorie d'opérations nécessite une analyse environnementale et sociale moins détaillée, un suivi des risques n'étant pas systématique ;
- Catégorie C : projet ayant peu ou pas d'impact environnemental et social. Cette catégorie d'opérations ne nécessite pas d'analyse environnementale et sociale détaillée. Aucun suivi des risques ne sera requis.

Les opérations doivent être évaluées au regard de normes sectorielles ou spécialisées, de directives ou toutes autres normes reconnues au plan national et international, les normes les plus contraignantes étant appliquées. Dans le cadre de l'instruction et du suivi des opérations, Bpifrance Assurance Export pourra être amenée à demander des informations supplémentaires et à réaliser des audits de site.

Si nécessaire, la garantie de Bpifrance Assurance Export peut être assujettie de conditions environnementales et sociales afin de s'assurer du respect des normes en vigueur, sur la base de l'avis de Bpifrance Assurance Export et le cas échéant, des Ministères techniques compétents.

Bpifrance Assurance Export respecte le droit fondamental des populations relatif à l'accès à l'information concernant les projets pris en garantie.

Le dispositif de transparence est double :

Transparence ex-ante : avant la décision de prise en garantie, pour les projets en cours d'instruction qui ont été classés en catégorie A. Cette transparence ex-ante est réalisée notamment à l'attention de la société civile et des populations locales affectées par les projets.

Pour les projets classés en catégorie A, Bpifrance Assurance Export demande à recevoir toute information environnementale et sociale pertinente, notamment l'étude d'impact environnementale ou sociale (EIES), le plan de gestion environnemental et social (PGES), le plan d'action et de réinstallation (PAR) des personnes déplacées le cas échéant. Conformément aux approches communes OCDE, Bpifrance Assurance Export mettra en transparence les documents rendus publics (EIES). A la demande de l'acheteur ou de l'exportateur, ces documents pourront avoir été préalablement expurgés d'informations dont la divulgation porterait atteinte à la confidentialité commerciale ou industrielle de l'export.

La période de transparence ex-ante débute à la date où l'information est rendue disponible sur le site de Bpifrance, pendant au moins 30 jours calendaires avant l'engagement définitif d'accorder un soutien.

Transparence ex-post : après la décision de prise en garantie, pour les projets classés en catégorie A ou B et ceux relatifs à des contrats de plus de 10 M€, obtenus par les entreprises françaises et bénéficiant d'une garantie Bpifrance Assurance Export. Cette transparence ex-post est réalisée sur une base trimestrielle. Elle fournit une description des projets et, le cas échéant, les informations essentielles sur leurs conséquences en matière environnementale et sociale ainsi que les exigences de Bpifrance Assurance Export en termes de suivi.

Plan Climat pour les financements export

A la suite du rapport remis au Parlement le 12 octobre 2020, un Plan Climat en trois volets a été décidé par l'État et mis en œuvre dès février 2021, reposant sur une trajectoire d'arrêt du soutien aux projets d'exploitation d'hydrocarbure, des lignes resserrées de soutien aux projets de centrales thermiques et un dispositif de « bonus » climatique reposant sur la taxonomie verte européenne.

2 Sensibiliser, accompagner et appuyer les équipes

Les actions en direction des équipes sur les thématiques et enjeux RSE ont été élargies et renforcées.

Le premier volet concerne les administrateurs, qui représentent Bpifrance dans les organes de gouvernance des participations ; leur prise de parole sur les questions RSE est en effet essentielle pour la mise en œuvre et l'implication de la gouvernance dans une démarche structurée et portée.

Les actions 2021 ont notamment consisté en :

- la poursuite des modules de formation des administrateurs internes sessions IFA/Bpifrance, en liaison avec la direction juridique investissement ;
- la participation au GT gouvernance de Lac1 et la rédaction de la fiche RSE à destination des administrateurs ;
- la poursuite du chantier Gouvernance avec la rédaction d'une fiche "Climat" pour le Vademecum Administrateur ;
- la présentation aux directeurs de participation Large Cap de l'outil Ethics & Boards,

Ces actions se sont enrichies :

- la poursuite des relations avec l'APIA (Administrateurs indépendants) et la rédaction d'un chapitre sur la gouvernance à impact ;
- des échanges avec les dirigeants de Chapter Zéro France.

Le second volet vise le renforcement des connaissances et compétences des collaborateurs, particulièrement des équipes en relation avec les entrepreneurs, avec, en 2021 :

- l'intégration d'un module RSE dans le plan de formation Climat ;
- la création d'un espace dédié à l'ESG pour l'investissement hébergeant des guides sur les process ESG et sur les enjeux sectoriels (9 guides sectoriels).

74 % des collaborateurs qui ont bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année ont ainsi suivi une formation DD/ RSE.

Le troisième volet est un appui des équipes de la Direction DD & RSE ESG aux besoins et projets des équipes métiers et transverses, tels que les réflexions sur les feuilles de route climat, la mesure d'empreinte carbone, la constitution de fonds, l'analyse et la déclinaison opérationnelle de textes ou normes... Cet appui d'expertise contribue à la compréhension et à l'intégration des enjeux RSE dans ces projets.

3 Sensibiliser les entrepreneurs à la RSE

La sensibilisation des entreprises repose sur plusieurs piliers :

- Les évènements et interviews :

Organisés par Bpifrance ou Bpifrance participant, ils permettent de porter la vision de la RSE concrète et facteur de transformation de l'entreprise, pour répondre aux attentes et prendre sa part des grands enjeux environnementaux et sociaux.

- L'accompagnement :

La production et la mise à disposition de contenus (guides RSE, webinaires par exemple) d'une part, l'offre de sensibilisation : accompagnement d'autre part, se sont poursuivies en 2021, ainsi que l'animation de la Communauté BpifranceTransition, destinée aux entrepreneurs, experts, acteurs divers qui veulent réussir le défi des transitions sociales, environnementales, sociétales, ouverte en 2020 avec l'appui très actif de l'équipe Euroquity. .

Les actions de sensibilisation et de formation des entreprises à la RSE de 2021 se sont essentiellement déroulées, comme en 2020, en mode digital, en s'appuyant sur les réseaux d'entreprises et partenaires, tels que Initiative France, Réseau entreprendre, le Centre des Jeunes Dirigeants.

Ces programmes, menés avec cinq partenaires principaux, ont permis de sensibiliser et/ou former 324 entreprises (contre 171 en 2020), hors une opération exceptionnelle avec la CJD Grenoble (300 personnes sur le site), où deux ateliers ont été proposés aux entrepreneurs, l'un sur le sujet Climat/ produits et services/ Communauté du Coq Vert et l'autre sur la Biodiversité, en partenariat avec l'ADEME et CDC Biodiversité.

4 Bpifrance acteur de place

La sensibilisation, tant des entrepreneurs que des métiers, se fait également par les actions menées par Bpifrance en tant qu'acteur de place en :

- Participant à des travaux de place : tels que l'élaboration, en commun, sous l'impulsion de la commission ESG de France Invest, avec d'autres acteurs du Capital-investissement, de questionnaires d'enquête ESG, appliqués par chacun en 2019, révisés chaque année et recommandés par France Invest à l'attention de la place ;
- Pilotant des interventions à Bpifrance Inno Génération (tables rondes et témoignages) ;

- Intervenant dans des salons ou manifestations RSE dans le cadre de nos partenariats, ou en invitant des entreprises (start-ups/TPE/PME et ETI) , tels que Produrable à Paris²⁸; citons également la 5ème édition du Handitech Trophy, le Club Choiseul RSE avec des invités de premier rang, une table ronde organisée par Tennaxia et Euronext, le G20 des jeunes entrepreneurs ;
- Participant à des jurys et remises de prix : DEFIS RSE, UNICLEN, Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, Science factor, et en soutenant des manifestations et festivals : Le Temps Presse, Deauville Green Awards, Atmosphère, les Handitech Trophy, Citizens entrepreneurs et le G20 jeunes entrepreneurs, le Club Choiseul RSE, les Festivals (Atmosphères, Deauville Green Awards, Le Temps Presse), autant d'espaces d'interventions sur l'intégration gagnante de ces enjeux dans la stratégie et les pratiques, et donner la parole aux entrepreneurs engagés ;
- Participation divers chantiers/ réflexions : au sein de Planet Tech Care, ou avec le Comité 21 à la réalisation et valorisation du think tank : « Entreprises et parties prenantes : nouvelles voies de résilience et de gouvernance », à l'Académie des Sciences Techniques Comptables et Financières ;
- en tant que membre du Comité stratégique Afnor "Environnement et responsabilité sociétale" ;
- en interagissant avec les sphères académiques et universitaires ; Bpifrance a ainsi notamment co construit avec Skema le nouveau master « Sustainable Finance & Fintech ».

Progresser dans nos pratiques internes

L'humain, moteur de la dynamique Bpifrance

Une politique de ressources humaines qui négligerait les talents et la formation de ses collaborateurs, leur qualité de vie au travail, les enjeux de diversité et d'égalité des chances, le dialogue social, mènent à la perte de motivation, au refus ou inadaptation au changement, à l'inadaptation des compétences avec les évolutions des métiers et de l'entreprise, à un climat social dégradé. Ces situations génèrent des risques d'absentéisme, d'incapacité à répondre aux attentes des parties prenantes, notamment en situation d'urgence, et cette atteinte à la réputation induire une désaffection des clients, des difficultés pour les clients pouvant les amener à des situations difficiles, un mécontentement des parties prenantes pouvant les conduire à se désengager de partenariats ou d'apports de ressources. La mauvaise réputation d'employeur peut en outre conduire à des difficultés de recrutement des talents et compétences nécessaires à la croissance de l'entreprise.

La politique des ressources humaines s'est donc attachée, depuis la création de Bpifrance, à créer et animer une communauté de collaborateurs aux compétences multiples, autour des valeurs de l'entreprise : volonté, optimisme, simplicité, proximité, au service de la mission d'intérêt général unique qui lui a été confiée : amener les entreprises à voir plus grand et plus loin, pour créer un impact positif et contribuer à dynamiser l'économie française. La formation, l'égalité professionnelle, les enjeux de qualité de vie au travail et notamment de modalités d'exercice des fonctions dans un contexte sanitaire qui les a bouleversées, la santé et la sécurité des collaborateurs du Groupe, sont au cœur de la politique de ressources humaines et du dialogue social soutenu, au niveau Groupe comme au niveau de chacune de ses entités.

Evolution de l'emploi

La politique d'emploi de Bpifrance repose sur la création d'emplois pérennes ; ainsi, en 2021, les recrutements en CDI représentent 99,2 % des recrutements hors contrats d'alternance ou de professionnalisation.

4 personnes ont été recrutées en CDD sur l'année 2021 (vs 3 en 2020) et 478 personnes CDI (contre 411 en 2020 et 448 en 2019,), portant l'effectif total en CDI de 3214 à 3410 collaborateurs en CDI, soit une augmentation de 6 %, et de 11 % par rapport à 2019.

Ces recrutements portent pour 44 % sur des femmes (vs 50 % en 2020) ; 58 % des personnes recrutées sont âgées de moins de 30 ans (vs 50 % en 2020), et 0,4 % de plus de 55 ans à la date de leur embauche (vs 5 % en 2020).

Le taux de renouvellement moyen du personnel en CDI ressort à 14,9 % en 2021 contre 13,5 % en 2020 et 15,7 % en 2019, et l'âge moyen des collaborateurs en CDI et CDD du groupe est ainsi passé de 39,5 ans à 38,9 ans en 2021.

²⁸ pour notre 6ème année de partenariat : le pavillon Tech4Good a accueilli 25 start-ups, et nos trois tables rondes plus de 300 participants

A noter que les effectifs de l'activité de courtage sont en cours de transfert vers Bpifrance, expliquant ainsi la baisse des effectifs courtage de 12 en 2019, 2 en 2020 à 1 en 2021.

Bpifrance mène une politique active d'accompagnement et de montée en compétences des jeunes en formation par l'intermédiaire de ses politiques Ecoles et Université ; ainsi, à fin 2021, 262 contrats d'apprentissage et de professionnalisation étaient en cours (contre 232 au 31/12/2020) dont 222 étudiants conclus en 2021 (contre 232 étudiants en 2020), grâce, notamment, aux interventions et animations avec de grandes écoles à Paris et en Région et de partenariats (dont certains spécifiquement sur l'emploi et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap), la communication sur les réseaux sociaux, et l'espace recrutement du site Bpifrance.

Le nombre moyen de jours d'absence du personnel en CDI, hors longue maladie et mi-temps thérapeutique, diminue au niveau Groupe, de 3,2 jours en 2021 vs 3,4 jours en 2020, et 4,8 jours en 2019, avec de légères variations selon les entités (stable sur Bpifrance, avec 3,3 jours en 2021 comme en 2020), en faible augmentation sur Bpifrance Investissement (de 2,9 jours en 2021 vs 2,6 jours en 2020 mais vs 4,2 jours en 2019) en diminution sur Bpifrance Assurance Export (de 3 jours en 2021 vs 6 jours en 2020).

Accompagnement des carrières

Nos réponses

Accords sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
Référentiel Talents
Dispositifs d'entretiens

L'accompagnement et le développement des compétences des collaborateurs sont encadrés par :

- Un entretien annuel d'évaluation et un entretien professionnel tous les 2 ans ;
- Lors de l'embauche : un suivi de l'intégration et de l'adaptation dans l'emploi, effectué avec la hiérarchie dans le cadre d'un entretien réalisé à l'issue de 3 mois de période d'essai ;
- Un suivi RH en cas de mobilité fonctionnelle, géographique ou intragroupe dont une période d'intégration de 3 mois ;
- L'entretien de carrière, réalisé par la DRH à la demande du collaborateur.
- Enfin, pour les élus : un entretien de début de mandat et un entretien de fin de mandat.

L'entretien annuel est un échange important pour les deux parties, manager et collaborateur. Bpifrance est attentif à ce qu'il soit conduit, et réalisé en début d'année, et une campagne active est menée pour rappeler à chacun l'opportunité de temps spécifique dédié à l'échange, notamment sur leurs objectifs, l'évaluation de leur performance, les objectifs de l'année et leurs souhaits de formation.

Santé et sécurité

Les dispositions relatives à la santé et la sécurité des accords QVT prévoient : - un bilan annuel auprès du CSE -une coordination du médecin du travail du siège social avec les médecins du travail de province - un plan d'activité annuel du médecin du travail. L'accord QVT traite des conditions de travail et notamment des sujets relatifs à la santé, le stress au travail, les risques psycho sociaux, le harcèlement et la violence au travail.

Bpifrance a appliqué les directives et préconisations des autorités en matière de travail à distance pendant l'année 2021, et les dispositions spécifiques prises dans le contexte sanitaire de l'année 2020 ont été maintenues :

- Plan de prévention des risques professionnels et document unique d'évaluation des risques spécial covid-19 ;
- Dispositif interne mis en place durant la crise sanitaire, au retour du confinement : distribution de masques, et lingettes désinfectantes, distributeurs de gels, désinfection biquotidienne, protocoles de restauration....
- Module du parcours de formation pour les néo managers, dédié à la prévention des risques psycho sociaux ;
- Mise en place d'une « cellule d'écoute externe » pour soutenir les collaborateurs
- Programme « Call & Coach », soit une heure d'accompagnement par semaine avec un coach ;
- Assistante sociale et permanence téléphonique du service médical ;
- Dispositif de soutien scolaire pour enfants en partenariat avec les cours Legendre ;
- Mise en place de boîtes mails dédiés pour le suivi des cas de covid-19 en lien avec la Médecine du travail et les ARS.

En sus des procédures déjà en place en matière de gestion des risques santé sécurité :

- Affichages (plan d'évacuation, mesures sanitaires liées à la covid-19) sur site et sur l'Intranet
- Formation e-learning sur la sécurité
- Formations à la sécurité : formation sécurité incendie, formation sauveteur du travail, exercice d'évacuation.

Dans ce contexte toujours particulier résultant de la crise sanitaire, une attention toute particulière a été portée au dialogue social et à la Qualité de Vie au Travail.

Dialogue social et QVT

Nos réponses

Dispositifs dialogue social

Instances représentatives du personnel Groupe et sociétés du groupe

Accord cadre et accords QVT groupe Bpifrance

Engagements et dispositifs associés : prévention santé au travail- mesures bien-être (entretiens annuels, mobilité, accès aux informations, dispositifs d'accompagnement) - rôle du management- articulation temps de travail -télétravail - parentalité : congés spéciaux - dispositif garde d'urgence, berceaux, dons de jours de repos

Le dialogue social et la qualité de vie au travail sont des facteurs clés de succès d'une communauté humaine Bpifrance compétente et attachée à l'entreprise et ses valeurs.

A cet égard, l'enquête menée en 2020 (« s'engager ensemble ») auprès des collaborateurs sera renouvelée en 2022. Pour mémoire, l'enquête 2020 a porté sur dix thèmes : confiance et vision, engagement, culture et valeurs, manager direct- compétences managériales, gestion de la performance, efficacité de l'organisation, rémunération, implication personnelle, manager direct - proximité, développement de carrière. Ses résultats sont particulièrement satisfaisants, tant en termes de taux de participation à 82 % (contre 88 % en 2019) que de réponses aux principales questions, au regard des conditions de travail très perturbées par le contexte sanitaire (travail à distance pour tous les collaborateurs dont les fonctions le permettaient sur la période du 16 mars au 22 mai, et depuis fin octobre).

Peuvent être ainsi soulignés :

- un score global d'opinion favorable de 72,2 %, en augmentation par rapport à 2019 (70,5 %) et 2018 (68,8 %), avec une progression observée sur quasiment l'ensemble des catégories de questions (9/10) ; une mention particulière pour les catégories « Management Direct » qui, avec des scores de 80 %, ont progressé malgré les conditions difficiles de mois de confinement,
- un très fort sentiment de fierté, en constante augmentation depuis 2014 (94 % de réponses favorables), et de confiance accordée à l'entreprise, à sa stratégie et à son management (plus de 80 %) ; une confiance qui s'accompagne d'un sentiment d'optimisme pour l'avenir quasi unanime (92 %), score particulièrement notable cette année.

Deux attentes demeuraient d'actualité : la coopération entre les lignes de métier et le partage d'information, l'action du management et la capacité accrue à « transformer » les idées étant soulignées ; par ailleurs, les collaborateurs souhaitent mieux comprendre l'évaluation de leur performance et des objectifs qui leur sont fixés, renforcer leur implication dans les décisions prises et accroître les possibilités d'évolution de carrière au sein de Bpifrance.

La communication à l'attention des collaborateurs est fondamentale pour assurer le partage d'informations, et des moyens importants y sont consacrés : le site interne tout d'abord, regroupe actualités, informations, accès aux outils et applications ; des lettres internes, notamment thématiques sont diffusées largement ; des écrans d'information sont présents sur chaque site ; des informations ponctuelles sont diffusées par messagerie au cas par cas, et le rendez-vous digital à intervalles réguliers avec la direction a été institutionnalisé.

L'objectif est de renforcer le dialogue social, de permettre aux collaborateurs de s'exprimer directement, et de proposer leurs idées, qui seront soit déployées après étude de faisabilité (par exemple pour améliorer l'empreinte environnementale de Bpifrance, dans le cadre du plan Climat), ou feront l'objet de discussions en vue de modifications d'accords (QVT notamment) ou de nouveaux accords.

Le dialogue social au sein de Bpifrance est toujours fort en 2021, ainsi qu'en atteste le nombre d'échanges avec les instances représentatives du personnel (123 en 2021 vs 142 en 2020 et 134 en 2019). Des accords couvrent toutes les thématiques, notamment la Qualité de Vie au Travail, l'égalité professionnelle, le handicap, les conditions et temps de travail, l'épargne salariale, la prévoyance.

Le contexte sanitaire a bouleversé l'organisation du travail : la quasi-totalité des collaborateurs fortement mobilisés pour répondre aux attentes des clients et partenaires, ont travaillé à distance, avec un lien social maintenu, ainsi que le démontrent les résultats précités de l'enquête.

De nouvelles modalités d'accès au télétravail ont par suite été négociées avec les partenaires sociaux, et concrétisées dans un avenant à l'accord Qualité de Vie au Travail en 2021. Les nouvelles dispositions de cet accord ont été accueillies très favorablement par les collaborateurs, puisqu'à la fin de l'année 2021, près de 60 % d'entre eux ont signé un avenant à leur contrat de travail afin d'en bénéficier (contre 9,9 % au 31 décembre 2020). Un dispositif complémentaire au télétravail contractuellement défini a en outre été prévu, qui rend ponctuellement plus souple, la possibilité de travailler à distance, par accord entre le manager et le collaborateur.

A signaler particulièrement en 2021, la signature, au niveau Groupe, d'un nouvel accord d'intéressement, qui intègre dans le calcul, trois données relatives à l'empreinte environnementale de Bpifrance et un accord relatif à la mise en place du forfait mobilité durable, et, au niveau de Bpifrance un accord sur la GPEC²⁹.

Ce sont, au total, 24 accords et avenants qui ont été conclus en 2021 contre 23 en 2020, toutes les thématiques étant couvertes par ces nouveaux accords, ceux déjà signés et leurs avenants éventuels.

La Qualité de Vie au Travail est un enjeu central de bien-être, de santé et de motivation des collaborateurs, et de nombreuses initiatives ont été déployées pendant la période de crise sanitaire et maintenues en 2021, pendant laquelle le travail à distance s'est imposé à tous les collaborateurs susceptibles d'exercer leurs activités à distance conformément aux directives et préconisations publiques.

Quelques mesures peuvent être citées, au-delà de l'assouplissement des modalités d'accès au télétravail :

- En matière de santé et bien-être :
 - o Des formations sont accessibles pour certains thèmes et des webinaires ont lieu de manière régulière afin de sensibiliser les collaborateurs à des sujets importants tels que RPS, TMS, maladie chronique évolutives, addictions, bien-être et nutrition. Le tout est accessible via des replays sur notre chaîne interne TV Bpifrance.
 - o Bpifrance a lancé un partenariat avec Gymlib permettant l'accès à diverses structures (environ 4000), activités (plus de 300) et espaces de bien-être. Plusieurs ateliers (pilates, stretching) et webinaires ont été organisés en 2021 pour présenter les dispositifs aux salariés.
 - o La plateforme Moodwork permet aux salariés d'accéder à des conseils et conférences personnalisés en ligne et du soutien pour toute situation le nécessitant avec une mise en relation avec des praticiens experts (psychologues). Le 14 Septembre 2021, Moodwork a organisé un webinaire sur les modes d'organisation du travail hybrides.
- Pour faciliter l'équilibre Vie professionnelle/Vie personnelle :
 - o Dans le cadre de sa campagne CESU 2021, Bpifrance a à nouveau augmenté le montant des chèques dématérialisés, offerts aux salariés, d'emplois services universels dans le cadre de services à la personne.
 - o La plateforme « toutes mes aides » permet aux salariés de visualiser toutes les aides auxquelles ils peuvent prétendre selon leur situation, que ces aides émanent d'une organisation collective, de l'État, de Bpifrance ou d'avantages liés à un statut particulier. Les utilisateurs déclenchent en moyenne 3000€ d'aides.
- En mesures de solidarité :
 - o Les salariés ont la possibilité de faire des dons de JRTT au bénéfice d'un fonds collectif qui permet à des collaborateurs d'assumer la charge d'un enfant atteint de maladie, handicap ou victime d'un accident grave.
 - o Bpifrance propose aujourd'hui à ses collaborateurs une diversité de dispositifs et leviers d'actions organisés autour de 4 thèmes forts : engagement solidaire, santé, conciliation vie professionnelle et vie personnelle, diversité et inclusion.

²⁹ Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

Le dispositif de congé solidaire (avec le partenaire Planète Urgence) permet à tout salarié de partir deux semaines dans un pays étranger afin de partager et transmettre ses compétences et ses connaissances pour venir en appui au développement de communautés locales. En 2021, 6 missions étaient disponibles mais seulement 2 salariés ont pu partir en mission du fait de la crise sanitaire.

En juin, lors du Mois de la QVT, mais aussi tout au long de l'année, Bpifrance propose ainsi de nombreuses actions à ses collaborateurs pour les aider à intégrer les différents dispositifs et construire leur propre « mieux-être » au travail. Signe de l'intérêt pour ces mesures, 2000 collaborateurs ont participé aux deux dernières éditions du mois de la QVT.

La formation des équipes, fondamentale pour assurer l'évolution de leurs compétences et leur adhésion aux valeurs et à la dynamique de Bpifrance, s'est adaptée aux modalités de travail, en termes de format notamment.

Politique de formation

Nos réponses

Politiques de formation
Processus de définition de l'offre de formation
Diversité des offres et modes de formation

Nos ambitions

Déployer des outils toujours plus adaptés au télétravail et au nomadisme
Développer la connaissance des métiers et des produits
Développer les compétences techniques et métiers des collaborateurs
Développer les talents et les capacités d'évolution

Bpifrance a une politique de formation très active et volontariste, organisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences annuel (déclinaison de la stratégie de Bpifrance selon différents axes : connaissance transverse du groupe, digitalisation des produits et process, accompagnement des business plans, accompagnement de la transformation des métiers et des pratiques managériales notamment).

Des programmes de formation 100 % digital en libre-service sont à disposition de l'ensemble des collaborateurs.

L'offre de formation est revue chaque année, adaptée en fonction des évolutions des métiers et process, et prend en compte les demandes et constats résultant de la campagne d'entretiens annuels dont tous les collaborateurs bénéficient. Elle est élaborée en concertation avec les directions métiers, présentée aux instances représentatives du personnel et au comité de direction pour validation.

L'offre est structurée autour des métiers et des formations obligatoires, mais aussi autour de thématiques transverses (découverte du groupe, Banque du Climat, aptitudes professionnelles, outils, sécurité, développement personnel...) et développée en s'appuyant sur des outils digitaux adaptés à la mobilité et des sessions en présentiel, et des compétences internes et externes.

L'accès aux formations en parcours digital est libre, et les formations au catalogue demandées par le collaborateur dans son espace Rh sont validées par son manager, après échange si nécessaire.

Une plateforme d'apprentissage en ligne des compétences non techniques a été déployée à l'ensemble des collaborateurs pendant la période Covid, et son déploiement a été reconduit.

Le total d'heures de formation suivies a considérablement augmenté en 2021 (+40,5 %) de 63 972 heures à 89 849 heures. La forte diminution constatée en 2020 s'expliquait d'une part par l'impossibilité de réorganiser rapidement les formations prévues après la survenance de la crise sanitaire, d'autre part, par la forte mobilisation des collaborateurs pour répondre aux besoins des entreprises dans ce contexte.

Le nombre d'heures de formation suivies en 2021 est en augmentation de 13 % par rapport à 2019, légèrement supérieur à l'augmentation des effectifs en activité, de 12,6 %, ceci grâce à une adaptation radicale des formats proposés, fortement digitalisés.

3403 collaborateurs (3334 en 2020), de Bpifrance, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export, en CDI, CDD, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation, ont ainsi bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année.

Bpifrance est engagé dans la lutte contre les discriminations, en termes d'égalité professionnelle, d'intégration des jeunes et maintien des seniors, d'insertion des personnes en situation de handicap. Aux termes de l'article 13 de l'avenant QVT signé en mai 2016, Bpifrance s'engage à lutter contre toutes les formes de discrimination, et Bpifrance a signé la Charte de la diversité afin de sensibiliser et former ses collaborateurs à la diversité.

Lutte contre les discriminations

Nos réponses

Accords Egalité homme femme, handicap
Engagement diversité
Actions handicap
Actions pour le recrutement

Nos ambitions

Lutter contre toute forme de discrimination

Egalité professionnelle

L'accord d'égalité hommes femmes de Bpifrance, signé en juillet 2019, a été conclu pour pérenniser les actions de corrections d'inégalités déjà engagées et les renforcer afin de créer les conditions favorables à la mixité dans tous les domaines. Quatre domaines sont concernés par les mesures prévues : l'embauche et la mixité, la rémunération effective, la promotion professionnelle et la formation ; des actions de sensibilisation et de formation, à l'attention de tous les acteurs de l'entreprise, enfin, sont également prévus. Une synthèse des actions et un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes sont réalisés chaque année et publiés sur le site interne, après présentation aux instances représentatives du personnel.

Des accords d'égalité hommes femmes ont également été signés dans les filiales Bpifrance Investissement³⁰ et Assurance Export, posant le principe de l'égalité de traitement et de mixité des emplois, un ensemble d'objectifs, d'actions à mener et d'indicateurs spécifiques à chacune et un dispositif d'identification des inégalités et mesures correctives, notamment dans le cadre d'écarts de rémunération.

Les index Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes s'établissent, pour l'année 2020³¹, à 93 points pour Bpifrance, 89 pour Bpifrance Investissement, et 96 points pour Bpifrance Assurance Export.

En matière de lutte contre les discriminations, Bpifrance mène les initiatives suivantes :

- Sensibilisation et formation des dirigeants, managers et collaborateurs dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et la diversité ;
- Dans le cadre de l'accord QVT, communication auprès de l'ensemble des collaborateurs sur les engagements de l'entreprise en faveur de la non-discrimination et de la diversité ;
- Mise en place d'une procédure d'alerte pour l'ensemble des collaborateurs s'estimant victime d'une situation de harcèlement. Par ailleurs, des référents en matière d'agissements sexistes ont été désignés dans chaque filiale (un représentant employeur et un représentant du personnel)
- mis en œuvre une formation e-learning sur la non-discrimination, la mixité et la diversité, et sur l'égalité Hommes Femmes et un module dans le parcours des néo-managers et des nouveaux arrivants.

Intégration des jeunes et maintien des seniors

Bpifrance est engagé dans l'intégration des jeunes et le maintien des seniors dans le marché de l'emploi à travers :

- Les signatures d'accords QVT et GPEC sur la transmission des compétences intergénérationnelles par le mentorat ;
- Son programme d'intégration et de suivi RH pour les nouveaux collaborateurs de moins de 30 ans. Ces derniers se voient ainsi désigner un mentor pour les aider à s'intégrer.
- L'engagement sur la mise en place d'un Mécénat de compétences de fin de carrière dans le cadre de l'accord QVT 3 (mise en place du dispositif à venir)

³⁰ Nouvel accord en 2021

³¹ A la date de cette rédaction, les index 2021 ne sont pas encore publiés

- Sa politique volontariste en direction des jeunes et futurs diplômés en matière d'accueil des alternants et des stagiaires. 75 actions ont été conduites entre janvier et décembre 2021, auprès des écoles, en format digital ou mixte : forums et journées de recrutement, présentations Bpifrance, coachings étudiants, rencontres étudiants, jurys d'admission, événements interentreprises, dont 10 actions dédiées sur trois axes stratégiques adressés sur l'année 2021 :
 - Féminisation des candidatures/recrutements : 3 actions (forums de recrutement)
 - Attirer des profils ingénieurs : 7 actions (forums de recrutement)
 - Positionner Bpifrance auprès des candidats comme Banque du Climat : forum de recrutement.

Insertion des personnes en situation de handicap

Des accords en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes en situation de handicap sont en vigueur, et Bpifrance s'engage en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des personnes handicapées, avec trois objectifs :

1. Accompagner au quotidien les collaborateurs par des mesures de maintien dans l'emploi (prises en charges relatives à des aménagements de poste ou de suivi individuel par exemple), recours aux prestations du secteur adapté et protégé, sur la base d'échanges réguliers avec les Directions Achats et métiers support notamment, en sensibilisant et formant les assistantes, en achetant (enveloppes, partie des masques fournis aux salariés) ;
2. Recruter des collaborateurs en situation de handicap, accueillir des jeunes en alternance ou en stage par exemple via la diffusion des offres sur des jobboards spécialisés via notre outil de multi posting (handicap.fr, agefiph.fr, etc.) ;
3. Développer des partenariats avec les écoles et universités, mettre en place des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs et managers.

Des actions de sensibilisation sont déployées chaque année pour changer le regard sur le handicap, et le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie a été signé par Bpifrance, qui dispose d'un référent handicap groupe.

Bpifrance a signé l'accord Handicap en 2020 (plan d'embauche pour favoriser l'insertion professionnelle par l'emploi direct et le recours aux partenaires du secteur protégé, maintien dans l'emploi, accessibilité et environnement, adaptabilité de l'emploi, la situation de handicap, suivi personnalisé, possibilité d'aménagements d'horaires, de reclassement, de formation).

A travers la Mission Handicap, les collaborateurs ont mené une campagne de sensibilisation et de communication : participation à des événements (Semaine Européenne du Handicap, Duodays, Handitech Trophy).

Dans le cadre du parcours « néo-manager », de tuteurs, maîtres d'apprentissage, Responsables RH et managers sont formés et sensibilisés sur ces questions. Ainsi en octobre 2021, des acteurs RH ont été formés au processus de Maintien dans l'Emploi.

Toujours dans le cadre de la Mission Handicap, Bpifrance a été très active en 2021 sur la sensibilisation avec :

- La création et diffusion (auprès de 3 775 destinataires) d'une plaquette de sensibilisation sur les actions de la Mission Handicap en partenariat avec Handiprint ; L'intégration de la référente Mission Handicap à tous les « DRH on Tour » (soit environ 600 personnes concernées) afin de présenter l'Accord, ses enjeux, les représentations et définition du handicap au travail et les attitudes aidantes. Cette référente intervient également lors des réunions d'intégration pour les nouveaux entrants et pour former les managers.

En 2020, un partenariat entre la Direction du Digital et la Fédération des Aveugles de France a été signé afin de former les équipes du digital à l'accessibilité numérique.

Le Directeur général a également signé une lettre d'intention indiquant que dans les années à venir, Bpifrance s'engagerait sur l'accessibilité numérique, via notamment la mise en place d'un partenariat RH visant à favoriser le recrutement de déficients visuels et un partenariat avec le Hub pour former les entreprises clientes à l'accessibilité numérique. En 2021, la Direction du Digital a accompagné la poursuite et le développement de ce partenariat.

Ainsi, dans le cadre des Partenariats Ecoles et Universités et sur le thème du recrutement, il est à noter :

- le renouvellement du partenariat avec l'Université Paris Dauphine. En 2021, des simulations d'entretiens, échanges avec les étudiants et une intervention sur l'orientation professionnelle ont été menés. Une web conférence avec Alex Aletru (premier pilote paraplégique vainqueur du Paris-Dakar) a été organisée.
- la mise en place d'un nouveau partenariat Ecole avec Grenoble Ecole de Management en vue de l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- le coaching d'étudiants : intervention de la responsable de la mission Handicap dans les écoles et Universités partenaires ; simulations d'entretiens, aide à la rédaction de cv...
- le financement d'aides techniques (acquisitions d'ordinateurs ultra légers, fauteuils ergonomiques) et humaines (soutien pédagogique, secrétaires d'examens, vacataires).

Des partenariats actifs avec des partenaires spécialisés : Jobinlive (cabinet de recrutement spécialisé), Kedge, Hanidacap.fr.

Bpifrance participe, entre autres à des forums spécialisés :

- Forum handicap GEM (échanges avec 5 étudiants dont une a été recrutée),
- Les forums virtuels Hello Handicap de Mai et Octobre 2021.

Depuis le 1er janvier 2020, seul le taux d'emploi direct est désormais pris en considération, et un nouveau dispositif de déclaration à plusieurs niveaux mis en place. Le taux d'emploi direct n'est pas validé à la date d'établissement du présent document, mais il a été évalué à 2,51 % (2,52 % en 2020) pour Bpifrance et 1,77 % pour Assurance Export.

Fonctionnement Interne

Poursuivre la mise en transition, 3^{ème} pilier du Plan Climat

L'implication collective des salariés a permis de poursuivre et accélérer le déploiement du Plan Climat. Dans le cadre du 3^e pilier de ce plan, qui concerne le fonctionnement quotidien de Bpifrance, un projet groupe nommé « Ensemble pour le climat » a été annoncé en Décembre 2021. Ce projet est accompagné d'un site web dédié permettant aux salariés de s'informer, de s'engager et de trouver des outils et ressources pour contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale du fonctionnement interne.

Le projet « Ensemble pour le climat » structure un plan de transformation interne complet, avec des objectifs chiffrés à 2025, notamment la baisse de 25% des émissions scope 1+2 à horizon 2025 et 55% d'ici 2030, par rapport à 2019³², et des objectifs et dispositifs sur 6 thèmes :

- Efficacité énergétique de nos bâtiments : baisser les consommations d'énergie par collaborateur de 20% à horizon 2025 et 40% à horizon 2030 ;
- Gestion de nos déchets : atteindre le zéro plastique à usage unique d'ici 2023 et baisser de 50% la consommation de papier par collaborateur à horizon 2025 ;
- Mobilité : diminuer de 30% les émissions par collaborateur liées aux déplacements professionnels d'ici 2025 ;
- Informatique : réduire de 30% les émissions associées et baisser de 20% le nombre de mails stockés par collaborateur d'ici 2025 (par rapport à fin 2020) ;
- Achats : obtenir le label Relations Fournisseurs et Achats responsables d'ici 2025 ;
- Événementiel : labelliser l'un de nos événements signature comme étant écoresponsable.

Le premier bilan carbone Groupe a été effectué sur l'année 2019 sur les scopes 1,2, et 3 amont, et évalué à 15 000tCO₂ les émissions du groupe, soit l'empreinte annuelle de 1500 français environ.

Enfin, le nouvel accord d'intéressement salarié intègre trois nouveaux critères environnementaux (consommation énergétique, consommation de papier, émissions GES des déplacements professionnels).

Organisation du fonctionnement interne

La Direction de l'Immobilier et Environnement (DIET) assure la gestion des implantations du siège et du réseau de Bpifrance, ainsi que des moyens logistiques de l'ensemble du groupe.

³² Qui sera complété avec des objectifs sur le scope 3 dans les prochains exercices une fois que davantage de données seront disponibles

Ce management environnemental centralisé, coordonné avec l'ensemble des directions, assure le pilotage professionnel de la gestion des sites, des travaux, des achats physiques -hors informatique- et de prestations de services qui en assurent le fonctionnement. La DIET a également la charge de la gestion des déplacements professionnels pour le Groupe.

Les impacts environnementaux des activités peuvent ainsi être mesurés et analysés, pour déterminer et mettre en œuvre les mesures de réduction les plus efficaces.

Implantations immobilières

Bpifrance est implanté sur tout le territoire, au plus près des entreprises et de leur écosystème, dans des biens essentiellement en location, pour partie de longue date.³³ En cas de changement de site, le choix est déterminé en fonction de ses critères de confort et d'accessibilité pour les collaborateurs, et en fonction de ses qualités environnementales.

Les principaux sites -en surface et nombre de collaborateurs se situent en Région parisienne : à Maisons-Alfort pour le siège social, dans le centre de Paris pour les deux autres.

La certification « HQE bâtiment tertiaire en exploitation » du siège social « Le Vaisseau », obtenue en 2014, est reconduite chaque année, au niveau excellent sur l'axe Bâtiment Durable et Gestion Durable.

Un deuxième site, dans Paris, a obtenu en 2018 la même certification HQE « excellent » de bâtiment tertiaire en exploitation, et un autre est certifié HQE tertiaire en exploitation pour les parties communes. Par ailleurs, plusieurs implantations en Région sont situées dans des immeubles certifiés (BREEAM pour Marseille et Bordeaux ; B positif pour Nancy ; RT 2020 pour Brest, BREEAM pour le site pris en location en Région parisienne à Fontenay).

Energie

Les indicateurs de consommations d'énergie (électricité et gaz) et d'émissions de gaz à effet de serre, résultant de l'utilisation des sites de Bpifrance ont inscrit Bpifrance dans une trajectoire d'amélioration constante.

Comme pour 2020, l'interprétation des données de consommation d'énergie est, sur 2021, particulièrement délicate : d'une part, en effet, les collaborateurs de Bpifrance ont travaillé à distance³⁴, sur certaines périodes conformément aux directives gouvernementales, sauf exception pour des fonctions essentielles au fonctionnement du Groupe ; d'autre part, la part de collaborateurs ayant opté pour le télétravail est passée, fin 2021, à près de 60 % contre moins de 10 % fin 2020 ; enfin, cette proportion de télétravail peut être augmentée par la possibilité de travail occasionnel à distance.

Les consommations d'électricité ne sont pas différenciées par usage, et correspondent donc aux besoins d'éclairage, de chauffage et production de froid, et de l'alimentation des matériels, notamment informatiques.

Les mesures de réduction des consommations d'énergie les plus récentes ont été :

- le passage en LED de l'éclairage sur tous les sites, quel que soit leur mode d'occupation ;
- les travaux d'isolation, sur le siège de Maisons Alfort, du plancher haut du premier sous-sol et des tuyaux de chauffage ;
- les mesures prises dans le cadre de la feuille de route climat de la DSI, qui a abouti à la suppression de 100 machines virtuelles et de 5 téraoctets de mails stockés, et à la mise en place de durée de conservation limitée à 30 jours de certaines catégories de mails (indésirables et supprimés).

La consommation d'énergie affiche en conséquence une diminution de 13 %, ramenée au collaborateur en activité.

Depuis Juillet 2021, environ 50 % des sites (en surface) sont alimentés par de l'électricité issue de sources renouvelables (EnR). Cette consommation a représenté 13 % de la consommation globale d'électricité de l'année, et 6 % des émissions associées.

³³ Car précédemment loués dans le cadre de l'activité d'OSEO, avant la constitution de Bpifrance

³⁴ L'alimentation de tous les sites en électricité et chauffage a été maintenue sur ces périodes, limitant de ce fait la baisse de consommation et d'émissions

Papier, plastique et consommables

La forte diminution de consommation de papier de copie en volume, constatée sur les dernières années, résulte notamment de la digitalisation des processus, des mesures prises (recto/verso par défaut), d'une part et de l'absence massive de personnel sur site (crise sanitaire, augmentation du télétravail).

Cette consommation de papier de copie a, par conséquent, diminué encore en 2021, à 6,5kg par collaborateur en activité, soit une diminution de 45 % par rapport à 2020, déjà en recul de 56 % par rapport à 2019.

Le retrait des impressions sur badgeage, mis en place au siège social au dernier trimestre 2019, pour être déployé plus largement en 2020, a subi du retard, les personnels n'ayant pu se déplacer en raison du contexte sanitaire, et s'est poursuivi en 2021.

Bpifrance n'est pas concerné, dans son fonctionnement, par l'économie circulaire ; les actions de la DIET sont néanmoins sous-tendues par des objectifs de réduction des déchets, plastique et capsules aluminium notamment. L'installation, au siège social, d'un déshydrateur de résidus et déchets alimentaires au siège social permet néanmoins de les valoriser en biomasse, et des solutions sont à l'étude pour deux autres sites.

En 2021, 2,2 tonnes de déchets alimentaires ont été déshydratées (vs 2,3 tonnes en 2020), en forte baisse par rapport à 2019 lorsque 5,7 tonnes avaient été déshydratées, ces baisses s'expliquant notamment, là encore, par la présence limitée des collaborateurs sur site des deux dernières années).

Les mesures déjà prises (gobelets plastique supprimés et remplacés par des gobelets carton en fin d'année 2018, le tri pesé des déchets et cartouches d'encre en place sur tous les sites, les fontaines à eau connectées au réseau pour éviter les bonbonnes et bouteilles plastiques) vont être complétées et renforcées en 2022.

Déplacements professionnels

Les émissions liées aux déplacements professionnels ont augmenté entre 2020 et 2021 (+21,5 %), mais restent inférieures de 23,7 % à celles de 2019, dernière année sans restriction de circulation liée au contexte sanitaire. Ces évolutions sont de ce fait à apprécier avec précaution, malgré les mesures renforcées pour limiter les réunions intra groupe et réduire le recours à l'avion (dispositifs de réunions à distance, mutualisation des véhicules pour les déplacements collectifs, incitation à l'utilisation du train...).

Les émissions imputables à la flotte de véhicules, destinée aux collaborateurs en relation directe avec les clients sur le territoire, ont retrouvé le niveau de 2019, et représentent 85 % des émissions de 2021 contre 79 % en 2020 et 59 % en 2019, signe de la reprise des rendez-vous physiques avec les clients.

Les déplacements par air représentent le deuxième poste d'émission (14,4 %), et correspondent à des trajets d'une durée supérieure à trois heures, essentiellement sur des trajets internationaux hors Europe ; les volumes d'émissions des trajets par train, qui ne représentent que 0,5 % du total, ont baissé de 55 % en 2021 par rapport à 2020.

Cette variation inégale s'explique par le maintien de restrictions des déplacements mais aussi par l'augmentation de la part de réunions en digital plutôt qu'en présentiel, sans qu'il soit possible, à ce stade, de déterminer la part de l'adhésion aux réunions à distance.

Numérique responsable

Dans le cadre de sa démarche Green IT/Numérique responsable, la Direction des Systèmes d'Information (DSI), a mis en place une feuille de route et un ensemble d'initiatives ayant permis d'économiser 1,7 tCO2e en 2021.

Au cours de l'année, la DSI a ainsi :

- Évalué son impact environnemental et sa maturité ;
- Mis en place un cadre de référence et d'indicateurs de suivi ;
- Mené des campagnes de sensibilisation auprès de 70 % des salariés de la DSI sur les bonnes pratiques, 75 % ont participé à une fresque du climat et organisé un évènement (semaine du numérique responsable) ;
- Renforcé les critères RSE/ESG dans le process d'Achats ;
- Mis en place une politique de ré-emploi ;
- Supprimé 100 machines virtuelles et 5 téraoctets de mails stockés.

Cette démarche sera renforcée sur 2022 avec l'intégration des principes de l'écoconception dans les applications, la réduction des consommations électrique des datacenters et l'évaluation de son empreinte carbone sur les 3 scopes.

NOS ENGAGEMENTS SOCIETAUX

Entrepreneuriat féminin

La promotion de l'entrepreneuriat féminin est l'une des priorités de la charte RSE de Bpifrance, qui porte depuis sa création une doctrine d'intervention et une action forte.

Bpifrance finance, investit et accompagne les entreprises en croissance, qu'il s'agisse indifféremment de dirigeants ou de dirigeantes à leur tête. Les critères reposent sur la qualité du projet, de l'entreprise et des compétences. Bpifrance ne fait aucune différence entre les hommes et les femmes qui s'investissent dans les entreprises.

La ligne de conduite de Bpifrance en termes de stratégie éditoriale de communication est de ne pas singulariser mais de garder une réelle parité dans la présentation des portraits d'entrepreneurs.

En parallèle, Bpifrance poursuit le déploiement de son action en faveur de l'entrepreneuriat féminin autour de quatre axes :

- En mobilisant l'action de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises :
 - en accompagnement et financement :
 - o via les réseaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprise,
 - o dans le cadre des Plans d'Actions Régionaux (PAR) pour l'entrepreneuriat des femmes, en sensibilisant les femmes issues de territoires fragiles, en capitalisant sur les dispositifs CitéLab, les tournées Entrepreneuriat pour tous et les actions dédiées à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- En intégrant l'enjeu de la part des entreprises dirigées par des femmes dans son portefeuille de participations directes, et en cherchant à entraîner le marché du Capital-investissement vers plus de mixité ;
- En mobilisant le levier de l'accompagnement, pour :
 - o Féminiser ses programmes Accélérateurs et le vivier des entreprises accompagnées,
 - o Sensibiliser et former les dirigeants, consultants et collaborateurs, en mobilisant et en s'appuyant sur les réseaux de dirigeantes et de femmes en France ;
- En mettant en œuvre un programme de suivi et de recherche, pour lever les barrières au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Par ailleurs, les actions d'information et d'orientation et la participation à des événements majeurs se sont poursuivies. De nombreux événements extérieurs / manifestations sont organisés par Bpifrance ou soutenus en tant que partenaire afin de faire participer des dirigeantes de tailles d'entreprises diverses, transmettre et réaliser des retours d'expériences, notamment Bpifrance Inno Génération (BIG), telles que :

- Le « dossier entrepreneuriat féminin » créé sur ce thème dès 2015,
- Des reprises d'études du Lab Bpifrance,
- Des portraits d'entrepreneures,
- Le soutien d'événements et programmes au service de l'entrepreneuriat féminin :
- La communication sur des événements,
- L'organisation des Midi Entrepreneures, moment privilégié de retour d'expérience sans filtre, en digital en 2020 et 2021, avec un retour prévu en présentiel en 2022.
- ...

Soutenir l'insertion des jeunes

Bpifrance opère de longue date le dispositif de garantie de prêts étudiants pour le compte du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Celui-ci permet de couvrir 70 % du risque des prêts étudiants, octroyés par les réseaux bancaires partenaires, destinés à financer l'ensemble des dépenses liées à la vie de l'étudiant. En contrepartie de cette garantie, les banques partenaires ne prennent pas de cautions personnelles sur les parents. Le dispositif permet donc de rendre éligible aux prêts bancaires des étudiants dont les parents ne peuvent se porter caution. Dans le cadre du Plan de Relance, l'État a confié à Bpifrance les ressources lui permettant d'amplifier significativement le volume des prêts permis, les portant à près de 650 M€ annuels (soit un rapport de 1 à 8 par rapport à la situation passée) qui permettront de financer près de 80 000 étudiants chaque année.

Bpifrance se mobilise en faveur de l'insertion des jeunes issus des milieux défavorisés, dans ce cadre Bpifrance :

- Est partenaire de NQT (Nos Quartiers ont des Talents) qui accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés ;
- Est partenaire de Frateli qui promeut l'égalité des chances ;
- A son programme « entrepreneuriat pour tous » à destination des créateurs et entrepreneurs des territoires fragiles au travers de 3 axes : faciliter l'accès à l'offre, animer des communautés et accélérer les entreprises
- Met en place un dispositif de mécénat de compétences en lien avec les associations avec lesquelles Bpifrance travaille ;
- Mobilise une partie de la taxe d'apprentissage pour soutenir des associations et participer à des événements organisés par ces dernières, par exemple, le Salon Jeunes d'Avenirs le 15/09/2020.

En sus de son implication dans les écoles, universités et forums, Bpifrance s'est engagé par ailleurs, depuis 2015 dans le soutien à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), projet de démocratisation culturelle centré sur la musique, dont la philosophie est de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants issus de quartiers relevant de la « politique de la ville » ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique.

L'association « Nos Quartiers ont du Talent », qui vise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus (Bac+4 et plus pour l'Île-de-France, avec expérimentation Bac+3 en QPV) âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes et dont certains résident en quartiers, grâce à un système de parrainage par des cadres, assimilés, voire des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité (conseils sur la recherche d'emploi, le CV, la lettre de motivation, les entretiens, aide à la constitution du réseau...).

Et répondre à leurs questions, travailler avec eux !

Bpifrance a notamment soutenu en 2021 le projet Road2Impact, porté par une équipe d'étudiants, lauréate du Flash Challenge Bpifrance 2020, projet de learning expedition qui est allé à la recherche des innovations et des bonnes pratiques de l'impact investing en Europe.

Bpifrance, enfin, a actualisé ses réponses aux questions du Manifeste pour un réveil écologique.

Note méthodologique de calcul des indicateurs de risque extra-financiers

La déclaration de performance extra-financière du présent chapitre, est partie intégrante du rapport annuel de Bpifrance, précise les exclusions de manière formelle et comporte les informations obligatoires requises par la loi, à l'exception de la description des missions et métiers de Bpifrance et de son modèle d'affaires, figurant au paragraphe 3.1.2 dudit rapport annuel.

Périmètre :

Le périmètre de la présente Déclaration de Performance Extra-Financière est celui des activités et structures opérationnelles de Bpifrance SA, consolidées en intégration globale au 31 décembre 2021 :

- Bpifrance Participations, étant précisé que les activités opérationnelles sont exercées au sein de sa filiale Bpifrance Investissement ;
- Bpifrance Régions et Bpifrance Courtage, étant précisé d'une part, que les activités opérationnelles sont exercées au sein de Bpifrance ;
- Bpifrance Assurance Export.

Certaines thématiques ont été exclues du périmètre étudié, en raison de leur non matérialité au regard des activités exercées par le groupe d'une part, et, d'autre part, de ses enjeux de fonctionnement et de modalités d'exercice de ces activités. Il s'agit de la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Collecte des données :

La définition de chacune des données collectées est précisée dans une procédure de reporting, et revue chaque année. Des précisions sont apportées à la définition, en tant que de besoin, pour faciliter la compréhension et faciliter le reporting.

Processus de collecte :

Les données sont collectées par la Direction du Développement Durable et de la RSE, auprès des directions responsables (par exemple : la Direction des ressources humaines pour les données RH, la Direction des moyens généraux, notamment pour les données relatives aux implantations immobilières et à leur gestion, de consommations d'énergie, relatives aux déplacements professionnels, le pôle Evaluation de la Direction de l'évaluation, des études et de la prospective...).

Les données sont analysées et contrôlées (variations, tests de cohérence), afin de valider leur cohérence et leur fiabilité, avant d'être publiées et expliquées.

Limites de la collecte et fiabilité :

L'exactitude et la comparabilité peuvent rencontrer certaines limites, notamment en cas d'indisponibilité; dans cette hypothèse, les explications adéquates sont fournies.

Les processus en place visent à limiter ces inexactitudes, afin de présenter des informations à un niveau de fiabilité satisfaisant, dont la vérification est effectuée par un organisme tiers indépendant.

INDICATEURS

1. INDICATEURS DE SUIVI DES RISQUES EXTRA FINANCIERS

Ethique des affaires				
Périmètre Bpifrance				
taux de collaborateurs formés à la LCB/FT	Nombre de collaborateurs formés à la Lutte contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB/FT)/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)			
	2021	2020	2019	2018
	17 %	82 %	85,80 %	83,80 %

Sécurité des données, sécurité des fonds				
Périmètre Bpifrance				
Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption	Nombre de collaborateurs formés contre la corruption/Nombre total de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (en CDI, CDD, Alternance et Professionnalisation)			
	2021	2020	2019	2018
	18 %	27 %	ND	ND

Développement économique des territoires				
Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
Poids des financements comparé au potentiel économique de la Région	Poids des financements Bpifrance de l'année N-1, comparé au potentiel économique des Régions (PIB de la Région comparé au PIB national, sur la base des dernières publications de l'INSEE)			
	2021	2020	2019	2018
DPEF de l'exercice social	Cf tableau Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf Tableau Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires	Cf tableau §3.1.7.1.d Les missions d'intérêt général...le développement économique des territoires

Transition Ecologique et Energétique				
Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
Poids des financements TEE dans l'activité	Poids de la TEE en montants d'intervention dans l'ensemble des actions de Bpifrance hors financement de court terme (année N-1).			
	Ensemble des entreprises soutenues des secteurs visant : 'la production d'énergie à partir de sources renouvelables 'l'optimisation des consommations et gestion du cycle de vie et ressources naturelles Ensemble des entreprises soutenues n'appartenant pas aux secteurs listés ci-dessus mais portant un projet TEE identifié : 'par le dispositif de financement 'par la stratégie du fonds d'investissement 'par l'objet du projet 'par leur appartenance à un pôle de compétitivité rattaché à la TEE			
	2021	2020	2019	2018
	11 %	10 %	10,00 %	9,00 %

Transition Numérique				
Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export				
Poids des financements "Numetic" dans l'activité	Poids de la "Numetic" en montants d'intervention - hors holdings - dans l'ensemble des actions de Bpifrance -hors holdings- (année N-1).			
	"Numetic" couvre les interventions de Bpifrance dans les domaines Numérique, Microélectronique, Photonique, Nanotechnologies – Nanoélectronique, Matériaux innovants, Systèmes, Logiciels et systèmes embarqués, Valorisation de données massives.			
	2021	2020	2019	2018
	10,65%	10,6 %	9,9 %	11,0 %

Engagement actionnarial
Périmètre Bpifrance Investissement

Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques physiques du changement climatique ramené au nombre d'entreprises répondantes à cette question de la campagne annuelle ESG			Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.
2021	2020	2019	2018
101 sur 363 (28 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	67 sur 278 (24 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	9,9 % des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques physiques du changement climatique (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, hausse du niveau de la mer, etc.)	Plus de 25 % des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)

Engagement actionnarial
Périmètre Bpifrance Investissement

Nombre d'entreprises ayant répondu positivement aux questions sur l'évaluation de leurs activités aux risques de transition du changement climatique ramené au nombre d'entreprises répondantes à cette question de la campagne annuelle ESG			Nombre d'entreprises ayant répondu positivement à la question de sensibilité de leurs activités aux enjeux climat/énergie ramené au nombre d'entreprises répondantes à de la campagne annuelle ESG.
2021	2020	2019	2018
124 sur 366 (34 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	81 sur 279 (29 %) ont évalué l'exposition de l'entreprise aux risques de transition du changement climatique (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	12,2 % des entreprises ont évalué l'exposition de leurs activités aux risques de transition du changement climatique été (évolutions réglementaires, nouvelles tendances de marchés, problématiques technologiques, enjeux de réputation)	Plus de 25 % des entreprises déclarent leurs activités sensibles aux enjeux du climat ou de l'énergie (26 entreprises cotées et 303 non cotées ont répondu à cette question)

Empreinte carbone du portefeuille coté

Périmètre Bpifrance Investissement

Emissions de CO2 (scopes 1 et 2) publiées par les entreprises cotées du portefeuille investi en direct, ramenées au taux de détention du capital détenu par Bpifrance, puis au millier d'euros brut investi, au 31/12 de l'année N.

0,0977TeqCO2 par millier d'euros investi	0,122TeqCO2 par millier d'euros investi	0,163 TeqCO2 par millier d'euros investi	0,119 TeqCO2 par millier d'euros investi
(empreinte calculée en 2021 sur les données publiées par 26 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 13 693 M€, soit 92,8% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2020 sur les données publiées par 26 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 12 851 M€, soit 94,3% du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2019 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 615 M€, soit 94 % du portefeuille coté)	(empreinte calculée en 2018 sur les données publiées par 24 entreprises investies par Bpifrance, représentant un montant brut investi de 9 814 M€, soit 95 % du portefeuille coté)

Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique

Périmètre Bpifrance Investissement

Montant brut investi en direct dans des entreprises exposées directement au secteur du charbon thermique (M€)

Cet encours correspond à une participation, dans une entreprise de production d'énergie renouvelable, pour partie substituée par le charbon en l'absence saisonnière de biomasse disponible	2021	2020	2019	2018
	25,1	24,4	23,9	23,4

Clients, Qualité de l'offre

Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

NPS	Le Net Promoter Score est un indicateur permettant de mesurer la recommandation nette, positive ou négative, que les clients donnent vis-à-vis de Bpifrance. Il se calcule en retranchant le pourcentage de détracteurs (notes comprises entre 0 et 6) du pourcentage de promoteurs (notes comprises entre 9 et 10).			
	2021	2020	2019	2018
	42	48	27	35
Taux de satisfaction client	Taux (ou note) de satisfaction exprimé par les clients sur 10			
	2021	2020	2019	2018
	7,8	7,9	7,2	7,5

Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme

Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme pendant l'année considérée, portés à la connaissance de la direction juridique Groupe

	2021	2020	2019	2018
	0	0	0	0

Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie

Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export

Nombre total de jours d'absence maladie hors longue maladie, ramené à l'effectif total au 31/12 de l'année N, hors congé sans solde

2021	2020	2019	2018
3,2	3,36	3,92	3,54

Taux de satisfaction salariés : taux de satisfaction exprimé par le nombre de salariés répondants à l'enquête annuelle "s'engager ensemble" réalisée en année N, réalisée par un cabinet externe

Enquête annuelle désormais réalisée tous les deux ans :	72,2 % (sur une population de 82 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2020)	70,5 % (sur une population de 88 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2019)	68,8 % (sur une population de 83 % de collaborateurs répondants à l'enquête de satisfaction réalisée en 2018)
---	---	---	---

**QUALITE DE VIE
AU TRAVAIL**

**Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export
Pourcentage de jeunes âgés de moins de 30 ans à leur date d'embauche en CDI**

2021	2020	2019	2018
58 %	47 %	46,40 %	52,50 %

Pourcentage de seniors de plus de 55 ans à leur date d'embauche en CDI

2021	2020	2019	2018
0,40 %	2 %	2 %	1,50 %

**DIVERSITE
EGALITE DES
CHANCES**

**Périmètre Bpifrance
Emploi Handicap**

Taux d'emploi légal direct Handicap		Taux d'emploi légal direct	
2021	2020	2019	2018
2,73	2,65	2,52	2,7

**DIVERSITE
EGALITE DES
CHANCES**

	Thématiques des accords et avenants signés dans l'année			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	2021	2020	2019	2018
DIALOGUE SOCIAL	Intéressement PERCO PERECO PEE NAO Forfait mobilité durable Qualité de Vie du Travail GPEC Egalité professionnelle femmes hommes Handicap	Intéressement et participation, PEE, PERCO Insertion professionnelle et de l'emploi des personnes situation de handicap Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes Gestion des aspects sociaux de la fusion	Construction sociale de Bpifrance Courtage, épargne salariale, handicap, situations particulières d'activité, égalité H/F (Financement), temps de travail, prévoyance-santé, CSE	Qualité de Vie au Travail, Egalité Professionnelle, Handicap, conditions et temps de travail, épargne salariale

	Nombre d'accords et avenants signés dans l'année			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	2021	2020	2019	2018
DIALOGUE SOCIAL	24 accords et avenants	23 accords et avenants	20 accords et avenants	27 accords et avenants

	Taux d'accès à la formation			
	Nb de collaborateurs ayant bénéficié d'une ou plusieurs formations dans l'année (CDI, CDD, CA, CP) rapporté au nombre total de collaborateurs 31/12 de l'année N (CDI, CDD, Contrats d'Alternance, Contrats de Professionnalisation)			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	2021	2020	2019	2018
TALENTS	99,60 %	97 %	96,90 %	93,20 %

	Taux de rotation du personnel			
	Nombre de CDI démissionnaires en année N rapporté à l'effectif total en CDI au 31/12 de l'année N-1			
	Périmètre Bpifrance, Bpifrance Investissement, Bpifrance Assurance Export			
	2021	2020	2019	2018
TALENTS	3,02 %	3 %	2,90 %	3,30 %

2. INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du groupe Bpifrance

Evolution des effectifs au 31 décembre	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Effectif total groupe Bpifrance³⁵	3707	3481	3271	6,10 %
<i>Dont CDI Bpifrance</i>	2574	2402	2275	6,68 %
<i>Dont CDI Bpifrance Investissement</i>	598	588	520	1,67 %
<i>Dont CDI Bpifrance Assurance Export</i>	241	226	239	6,22 %
<i>Dont CDI Bpifrance Courtage</i>	1	2	12	NS
Effectif total en activité, en CDI et CDD, hors contrats d'apprentissage et de professionnalisation³⁶	3413	3215	3030	6,10 %

EVOLUTION DES EFFECTIFS Cadres et Féminins au 31 décembre	2021	2020	2019	EVOLUTION 2021 VS 2020
Effectif total groupe Bpifrance	3707	3481	3271	6,10 %
Dont femmes	56,40 %	58,20 %	59,00 %	-3,19 %
Dont cadres	89,78 %	88,70 %	85,60 %	1,08 %
Dont femmes cadres	55,80 %	58,20 %	59,00 %	-2,40 %

EVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN	2021		2020		2019	
	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés	Age moyen CDI + CDD	Age moyen total inscrits gérés
Groupe	38,9	39	39,5	39,7	40,2	40,4

³⁵ Nombre de CDI, CDD, personnel rattaché et congés sans solde, hors stagiaires, travaillant à temps plein ou partiel

³⁶ Effectif CDI et CDD en activité : hors congés sans solde, pré-retraites individuelles

Embauches et départs

Embauches en CDI dont transformation de contrats en CDI						
EMBAUCHES	2021	Dont femmes	2020	Dont femmes	2019	Dont femmes
Bpifrance	363	158	300	154	316	174
Investissement	76	37	95	41	109	52
Assurance Export	39	16	15	10	22	14
Courtage	0	0	1	0	1	1
Embauches totales	478	211	411	205	448	241

EMBAUCHES par TRANSFORMATION DE CONTRATS EN CDI			
	2021	2020	2019
Bpifrance	18	11	13
Investissement	0	0	0
Assurance Export	3	0	1
Courtage	0	1	0
Total	21	12	14

Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI				
EMBAUCHES PAR ÂGES	2021	2020	2019	Evolution
< 30 ans à la date d'embauche				
Bpifrance	210	155	146	35,48%
Investissement	45	44	49	2,27%
Assurance Export	24	6	13	300,00%
Courtage	0	1	1	-100,00%
Total	279	206	209	35,44%

Embauches en CDI dont transformations contrats en CDI				
EMBAUCHES PAR ÂGES	2021	2020	2019	Evolution
> 55 ans à la date d'embauche				
Bpifrance	1	4	9	-75,00%
Investissement	1	1	0	0,00%
Assurance Export	0	0	0	NS
Courtage	0	0	0	NS
Total	2	5	9	

EMBAUCHES EN ALTERNANCE				
Total				
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Bpifrance	212	183	148	15,85%
Investissement	1	1	1	0,00%
Assurance Export	9	15	12	-40,00%
Courtage	0	0	0	NS
Total	222	199	161	11,56%
dont <30 ans à la date d'embauche				
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Bpifrance	209	178	146	17,42%
Investissement	1	1	1	0,00%
Assurance Export	9	15	12	-40,00%
Courtage	0	0	0	NS
Total	219	194	159	12,89%
dont > 55 ans à la date d'embauche				
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Bpifrance	0	0	9	NS
Investissement	0	0	0	NS
Assurance Export	0	0	0	NS
Courtage	0	0	0	NS
Total	0	0	0	NS
dont femmes				
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Bpifrance	98	94	81	4,26%
Investissement	0	1	1	-100,00%
Assurance Export	6	8	6	-25,00%
Courtage	0	0	0	NS
Total	104	103	88	0,97%

DEPARTS des CDI				
Total				
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020
Bpifrance	191	173	174	10,4%
Investissement	66	27	46	144,4%
Assurance Export	24	28	32	-14,3%
Courtage	1	11	0	-90,9%
Total	282	239	252	18,0%
dont départs en pré-retraite individuelle				
Bpifrance	13	9	18	44,4%
Investissement	0	0	0	NS
Assurance Export	2	1	0	100,0%
Courtage	0	0	0	NS
Total	15	10	18	50,0%

TURN OVER			
Démissions CDI N / effectif CDI N-1			
	2021	2020	2019
Bpifrance	2,2%	2,5%	3,0%
Investissement	6,5%	3,5%	2,8%
Assurance Export	3,1%	0,8%	2,8%
Courtage	0,0%	0,0%	0,0%
Total	3,0%	2,6%	2,9%

Départs des alternants						
Total					dont transformation CA CP => CDI	
	2021	2020	2019	Evolution 2021 vs 2020	2021	2020
Bpifrance	180	142	111	27%	17	0
Investissement	2	1	1	100%	0	0
Assurance Export	10	12	11	-17%	3	0
Courtage	0	0	0	NS	0	0
Total	192	155	123	24%	20	0

Organisation du temps de travail

Effectif	2021	2020	2019
	3420	3223	3049
Nombre de salariés au forfait (CDI +CDD)	3305	2943	2634
<i>Dont Bpifrance</i>	2492	2192	1934
Part de salariés au forfait	96,64%	91,30%	86,40%
<i>Dont Bpifrance</i>	75,40%	74,50%	73,40%
Nombre de salariés à temps partiel (CDD+CDI)	293	338	360
<i>Dont Bpifrance</i>	268	308	328
Nombre de salariés ayant opté pour le télétravail partiel	2048	318	259
<i>Dont Bpifrance</i>	1472	246	198
<i>Dont Bpifrance Investissement</i>	393	246	11
<i>Dont Bpifrance Assurance Export</i>	183	18	50
<i>Dont Bpifrance Courtage</i>	0	53	0
Part de salariés ayant opté pour le télétravail partiel	59,88%	9,90%	8,50%

RELATIONS SOCIALES ³⁷	Nombre de réunions de l'année							
	CSE		CQRE		OS et DS		CSSCT	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Bpifrance	15	17	11	12	10	13	7	8
Investissement	13	15	9	9	5	7	6	5
Assurance Export	14	16	10	12	9	8	6	5
Courtage ³⁸	ND	10	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Groupe	0	0	0	0	8	5	0	0
Total	42	58	30	33	32	33	19	18

ACCORDS	Nombre d'accords et avenants conclus sur l'année*		
	2021	2020	2019
Bpifrance	4	6	5
Investissement	4	6	3
Assurance Export	6	6	8
Courtage (*)	5	2	3
Groupe	5	3	1
Total	24	23	20

³⁷ CSE : Comité Social et Economique ; CQRE : commission relative aux questions et réclamations des élus ; CSSCT : commission santé, sécurité et conditions de travail

³⁸ Pour Bpifrance Courtage, depuis août 2020, il n'y a plus de CSE suite au transfert des salariés vers Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement)

Santé sécurité

SANTE SECURITE	Nb d'accidents déclarés survenus (avec ou sans arrêt)								
	Nb de maladies professionnelles			Accident de travail			Accident de trajet		
	2021	2020	évolution	2021	2020	évolution	2021	2020	évolution
Bpifrance	1	0	NS	8	13	-38,46%	14	21	-33,33%
Investissement	0	0	NS	2	2	0,00%	2	4	-50,00%
Assurance Export	0	0	NS	0	1	NS	1	1	0,00%
Courtage	ND	ND	NS	ND	ND	NS	ND	ND	NS
GROUPE Bpifrance	1	0	NS	10	16	-37,50%	17	26	-34,62%

SANTE SECURITE	taux de fréquence		taux de gravité	
	des accidents de travail avec arrêt			
	2021	2020	2021	2020
Bpifrance	0,62	2,69	0,02	0,083
Investissement	0,89	2,92	0,01	0,041
Assurance Export	0,00	2,30	0,02	0
Courtage	ND	ND	ND	ND
GROUPE Bpifrance	0,78	2,7	0,02	0,07

Rémunération

REMUNERATIONS	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2021	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2020	Masse salariale brute SOCIALE DADS 2019	Evolution 2021 vs 2020
Total groupe	233 690 108	211 731 611	196 492 331	10,40%

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

ENERGIE ³⁹ groupe Bpifrance

CONSOMMATIONS D'ENERGIE sur les implantations immobilières					
(kWh) ELECT+GAZ	2021	Variation	2020	2019	Variation 2020/2019
SIEGE SOCIAL	4 167 562	-4,88 %	4 370 795	4 913 453	-12,42 %
AUTRES IMPLANTATIONS	3 373 015	-7,73 %	3 633 707	4 253 743	-17,06 %
TOTAL	7 540 577	-6,15 %	8 004 502	9 167 196	-14,53 %
<i>Dont ENR (depuis Juillet 2021)</i>	809 972	N/A	N/A	N/A	N/A
Par collaborateur en activité	2 052	-13,16 %	2 322	2 849	-22,70 %

EMISSIONS de CO2 sur les implantations immobilières					
(kgeqCO2) ELECT+GAZ	2021	Variation	2020	2019	Variation 2020/2019
SIEGE SOCIAL	394 866	-17,74 %	464 923	509 421	-9,57 %
AUTRES IMPLANTATIONS	213 297	-51,28 %	322 683	390 210	-20,93 %
TOTAL	608 163	-29,51 %	787 606	899 630	-14,22 %
<i>Dont ENR (depuis Juillet 2021)</i>	20 723	N/A	N/A	N/A	N/A
Par collaborateur en activité	165,5	-37,76 %	228	280	-22,81 %

³⁹ Consommations d'énergie sur la base des factures.

Déplacements professionnels groupe Bpifrance

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS						
	2021	Evolution 2021 vs 2020	Evolution 2021 vs 2019	2020	2019	Evolution 2020 vs 2019
TRAIN	12 451	14%	-54,9%	10 939	27 586	-60,3%
AERIEN	323 511	-13%	-70,5%	370 248	1 097 608	-66,3%
(dont lignes intérieures)	76 640	9%	-63,8%	70 085	211 779	-66,9%
(dont lignes EUROPE)	28 739	23%	-72,0%	23 319	102 674	-77,3%
(dont International hors UE)	218 132	-21%	-72,1%	276 844	783 155	-64,7%
VEHICULES	2 031 351	39%	11,9%	1 466 119	1 815 858	-19,3%
TOTAL	2 367 313	28,1%	-19,5%	1 847 306	2 941 052	-37,2%
Taxis et coursiers	7 209	-17%	-44,4%	8 642	12 969	-33,4%

Consommation de papier groupe Bpifrance

CONSOMMATION DE PAPIER ⁴⁰				
	2021	2020	Evolution 2021/2020	Evolution 2020/2019
Bpifrance	21,1	31,5	-33%	-53%
Bpifrance Investissement	0,35	7,8	-96%	-25%
Bpifrance Assurance Export	0,63	0	N/A	N/A
TOTAL	22,1	37,7	-41%	-54%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité) (kg)	6,5	11,7	-44%	-57%
Consommation par personne (CDI + CDD en activité + Alternants) (kg)	6	10,9	-45%	-57%

⁴⁰ Papier de copie

Consommation d'eau Siège social

Consommation d'eau - Siège social			Evolution
	2021	2020	2021/2020
Consommation relevée globale en m3	6639	8538	-28,6%
Consommation par employé	6,1	8,5	-39,3%

Déchets

(tonnes)	2021	2020	Evolution 2021 vs 2020
Cartons	11	13	-19%
Poubelles de bureau	0	0	N/A
Verre	1,45	1	31%
Encombrants (DIB)	5,76	2,32	60%
Equipements informatique	5,79	9,27	-60%
Déchets RIE hors alimentaire	66,09	60,17	9%
Déchets alimentaires déshydratés	2,20	0,00	100%
TOTAL	92	86	7%

3. NOTE D'INFORMATION SUR LES INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES DE BPIFRANCE, publiés en application de l'article 8 du règlement UE 2020/852, et des textes subséquents.

Bpifrance est un Groupe public au service du financement et du développement des entreprises, Bpifrance agit en appui des politiques conduites par l'État et par les Régions. La loi n°2012-1559 du 31 décembre 2012 lui donne pour mission de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, l'internationalisation, la mutation et la transmission des entreprises, en contribuant à leur financement en prêts et en fonds propres. Il est précisé que Bpifrance n'exerce aucune activité de détail.

Bpifrance est un établissement de crédit et une holding qui agit au travers de ses filiales Bpifrance Régions (qui opère, avec l'établissement de crédit, les activités de Financement), Bpifrance Participations, Bpifrance Investissement et Bpifrance Assurance Export.

Les indicateurs sont publiés sur la base du périmètre de consolidation prudentielle de Bpifrance.

1- Indicateurs quantitatifs publiés

Bpifrance publie, conformément à l'article 10 du règlement délégué UE 4987 pris en application du règlement UE 2020/852, de manière agrégée sur les deux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les indicateurs quantitatifs suivants :

- Numérateur :
 - a. Expositions sur des activités éligibles ;
 - b. Expositions sur des activités non éligibles ;
 - c. Expositions sur des entreprises non assujetties à la NFRD ;
 - d. Expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux ;
 - e. Expositions sur des produits dérivés ;
 - f. Portefeuille de négociation et prêts interbancaires à vue.
- Dénominateur
 - o D'une part, sur le total des actifs FINREP,
 - o D'autre part, sur le total des actifs couverts (« covered assets »).

Bpifrance publie en outre deux indicateurs volontaires :

- a.V. Expositions sur des activités éligibles ;
- b.V. Expositions sur des activités non éligibles ;

Calculés :

- D'une part, sur le total des actifs FINREP,
- D'autre part, sur le total des actifs couverts (« covered assets »).

2- Périmètre couvert et sources de données

2-1 PERIMETRE FINANCIER ET SOURCE DES DONNEES FINANCIERES

Le périmètre financier couvert est celui des entités sociales et fonds en consolidation globale tel que décrit en « Note 4 - Périmètre de consolidation » de l'annexe comptable aux comptes consolidés de Bpifrance, du Document d'Enregistrement Universel de Bpifrance.

Les données quantitatives sont issues des états financiers FINREP au 31 décembre 2021. Les expositions sont prises en compte sur la contrepartie porteuse de l'engagement.

2-2 DENOMINATEURS

Les calculs publiés ont été effectués en prenant en compte deux dénominateurs :

- Pour le ratio 1 : le total des actifs consolidés des états financiers FINREP au 31 décembre 2021,
- Pour le ratio 2 : ce même total, diminué des expositions sur les banques centrales et émetteurs supranationaux, et sur le portefeuille de négociation.

Etant précisé que le ratio 2 n'a été calculé que pour les indicateurs d'expositions éligibles et non éligibles à la taxonomie, et pour les expositions sur des contreparties non assujetties à NFRD.

2-3 NUMERATEURS DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES ET VOLONTAIRES sur les activités éligibles et non éligibles à la taxonomie, et expositions non assujetties à NFRD.

Les textes déterminent l'éligibilité au numérateur des indicateurs réglementaires au regard :

- de l'assujettissement de l'entité aux obligations de reporting extra-financier conformément à la Directive UE 2014/95, ci-après dénommée NFRD, et aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE ;
- des activités des entités concernées.

Les entités assujetties aux obligations NFRD sont les grandes « entreprises d'intérêt public, régies par le droit d'un État membre et dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé d'un État membre », de total bilan supérieur à 20 M€ ou de chiffre d'affaire supérieur à 40 M€ et d'effectif moyen supérieur à 500 salariés sur l'exercice.

Les activités éligibles de ces entités sont définies par le règlement délégué C (2021) 2800, complétant le règlement UE 2020/852. Elles sont déterminées par les informations émanant des entités.

2-3-1- Règles appliquées

- les expositions sur banques centrales, expositions dérivées, prêts interbancaires à vue et portefeuille de négociation sont exclues ;
- seules les entités sociales porteuses des expositions éligibles ou non éligibles, répondant aux critères définis à l'article 19bis de la directive UE 2013/34 ont été retenues dans les numérateurs ;
- les données d'effectifs, total bilan et chiffre d'affaires publiées par ces entités pour leur dernier exercice social, et collectées auprès d'un fournisseur de données externes, ont été analysées pour déterminer leur assujettissement à NFRD ;
- les expositions sur des entités de type holding ont été retraitées pour prendre en compte les données d'effectifs, total bilan et chiffre d'affaires des entités opérationnelles cotées, dans tous les cas où les informations étaient suffisantes. Les entités de type holding ont, le cas échéant, été retenues comme assujetties à la NFRD ;
- les expositions sur des contreparties non assujetties à NFRD correspondent aux expositions sur toutes les contreparties européennes non cotées, ou cotées mais n'atteignant pas les seuils d'effectifs, total bilan ou chiffre d'affaires de, respectivement 500 employés, 20 ou 40M€.

Limites résultant de l'insuffisance de données :

- les données d'effectifs moyens n'étant pas disponibles, les effectifs retenus sont les effectifs à la date d'arrêté du dernier exercice social publié et collectés auprès d'un fournisseur de données externes ;
- les données disponibles n'ont pas permis d'identifier les entités entreprises mères d'un grand groupe dépassant, à la date de clôture de leur bilan, sur une base consolidée, le critère du nombre moyen de 500 salariés sur l'exercice⁴¹ ;
- pour l'activité d'investissement, seuls les fonds gérés par Bpifrance ont été traités par transparence et les entités non financières investies ont été identifiées et leurs activités analysées ; les entités non financières investies par des fonds non gérés par Bpifrance n'ont pu en revanche être identifiées et analysées.

Conséquences des limites identifiées :

certaines entités ont pu ne pas être retenues dans le calcul du numérateur, telles que celles dont :

- l'effectif collecté en fin d'exercice social était inférieur à 500 salariés, mais dont l'effectif moyen sur l'exercice était supérieur à ce nombre,
- l'effectif social était inférieur à 500 salariés, mais supérieur sur base consolidée,

ou investies par des fonds non gérés par Bpifrance.

2-3-2- Indicateurs réglementaires publiés par Bpifrance

Le périmètre des activités couvertes est celui des entités sociales et fonds en consolidation globale, tel que précisé ci-dessus.

La Commission européenne a publié une FAQs, dont l'objectif est de fournir des conseils sur la mise en œuvre des informations à publier en vertu de l'article 8 du règlement taxonomie de l'UE.

⁴¹ article 29bis de la Directive UE 2013/34

Dans ses réponses, la Commission écarte toute utilisation d'informations n'émanant pas directement des entités pour déterminer la nature de leurs activités, écartant ainsi la qualification de celles-ci par l'utilisation de codes d'activité de type NACE ou autres référentiels, assimilés à une méthode d'approximation.

Bpifrance s'est strictement conformé à cette position pour déterminer ses expositions éligibles et non éligibles à la taxonomie.

Les indicateurs a. et b. d'expositions éligibles et non éligibles à la taxonomie ont par conséquent un numérateur nul, en raison de la non-disponibilité de données déclaratives relatives aux activités éligibles, d'une part, et de l'absence d'activité de détail exercée par Bpifrance.

2-3-3- Indicateurs volontaires publiés par Bpifrance

Bpifrance publie deux indicateurs volontaires :

- a.V. Expositions sur des activités éligibles ;
- b.V. Expositions sur des activités non éligibles ;

Pour déterminer ces indicateurs, la méthodologie décrite en 2-3-1 a été appliquée.

Une cartographie indicative de certains systèmes de classification des industries et de leur lien avec la description des activités économiques dans l'acte délégué de taxonomie de l'UE adopté par la Commission le 4 juin 2021 a été publiée sur la plateforme Finance durable de la Commission européenne, sous forme de tableau compilé sous l'égide de la Plateforme sur la finance durable.

Bpifrance s'est appuyé sur les codes NACE de cette cartographie, complétée par une table de correspondance avec les codes NACE, pour identifier, dans les entités soumises à NFRD, à partir des classifications NACE/NAF qui les caractérisent, les activités éligibles et non éligibles ; cette classification a pu en outre être enrichie par des recoupements avec des bases de données externes.

3- Résultats

Les indicateurs réglementaires des activités éligibles et non éligibles à la taxonomie ressortent à 0, en l'absence de données publiées à ce jour par les entreprises assujetties à NFRD, d'une part, et, d'autre part, du respect, pour leur calcul, des instructions -non contraignantes- de la Commission européenne.

Les indicateurs volontaires et l'indicateur d'exposition sur des contreparties non assujetties à NFRD traduisent le positionnement de Bpifrance sur des entreprises non cotées et des PME/TPE, essentiellement françaises, dont les activités ne peuvent en conséquence être prises en compte dans les activités, éligibles ou non, quelle que soit leur nature, aux objectifs d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique.

4 - Stratégie économique de Bpifrance

Bpifrance est un groupe public au service du financement et du développement des entreprises, agissant en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et conduites par les régions, qui « oriente en priorité son action vers ... les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire », « apporte son soutien à la mise en œuvre de la transition écologique et énergétique. »⁴².

Ce soutien est un axe structurant des actions de Bpifrance, qui constitue une des priorités de sa charte de responsabilité sociétale.

Bpifrance a réalisé, sur la période de 2014 à 2020, près de 16Mds€ de soutien à la TEE, toutes activités confondues.

Engagé dans la lutte contre le changement climatique et conscient de l'urgence, Bpifrance a lancé en septembre 2020, aux côtés de la Banque des Territoires, dans un plan d'actions complémentaire, un ambitieux Plan Climat, qui a abouti sur 2021 à une accélération de tous les métiers de Bpifrance.

⁴² Loi 2012-1559 relative à la création de la Banque Publique d'Investissement

Le déploiement du Plan Climat de Bpifrance a été lancé sur trois axes stratégiques :

1. Accélérer la transition des entreprises et des territoires avec des solutions financières et d'accompagnement,
2. Accompagner le développement des énergies renouvelables (ENR) et contribuer à la croissance de champions internationaux,
3. Financer et accompagner massivement l'innovation dans les « greentechs » et dans les réseaux durables et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE.

Les axes 2 et 3 adressent des contreparties non financières dont les activités sont éligibles à la taxonomie de par leur nature ; ces contreparties ne sont cependant pas, à ce stade, éligibles au numérateur de l'indicateur a. ou a.V car majoritairement non assujetties à NFRD (non cotées, ou cotées mais ne répondants pas aux critères de taille).

Avec l'axe 1 de son Plan Climat, Bpifrance vise la mise en transition de toutes les entreprises, quelle que soit leur activité, éligible ou pas à la taxonomie par leur nature (hors critères NFRD), afin d'accélérer la décarbonation de l'économie. A noter que Bpifrance applique des principes d'exclusion sur les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, et des lignes d'engagement sur ce dernier secteur oil&gas.

Dans le cadre du Plan Climat, de nouveaux produits ont été créés, tels que les Prêts Verts pour financer des investissements de transition ciblés, une garantie « verte » pour inciter les banques à financer des projets de transitions ; des produits d'accompagnement des entreprises ont été développés pour accélérer leur transition, tels que les Diag Eco Flux, le Diagnostic Décarbon'Action⁴³, des accélérateurs (Transition énergétique, Décarbonation), des modules de formation en ligne, non payants sont à leur disposition...

Les enjeux de transition sont pris en compte de façon accrue dans des secteurs émetteurs (transport, immobilier, BTP).

Ce déploiement vise à engager toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou le secteur d'activité, sur la décarbonation de leurs activités, tout en finançant, à grande échelle, les fournisseurs d'énergie propre ou de solutions.

Dans cette démarche, l'intégration des critères de la taxonomie constitue une étape supplémentaire exigeante, dont les modalités sont en cours de définition.

⁴³ Qui permet de financer un bilan carbone complet, structurer un plan de décarbonation et le faire connaître

mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

Bpifrance

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la
vérification de la déclaration consolidée de performance
extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2021

Bpifrance

Société anonyme Bpifrance au capital de 5.440.000.000 €

Siège social : 27/31, avenue Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort cedex

RCS 320 252 489

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe Bpifrance, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe Bpifrance en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège du Groupe.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction du développement durable et ESG, la Direction du développement RH et de la formation, la Direction du pilotage des reportings et projets RH, la Direction des Ressources Humaines Groupe, la Direction de la Stratégie, et la Direction de l'évaluation des études et de la prospective.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - o apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - o corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble de risques, les travaux ont été menés au niveau des Directions en central ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux couvrent 100 % des données sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SAS

Paris La Défense, le 17 mars 2022

 Signature
numérique de
Matthew BROWN
Date : 2022.03.17
16:49:30 +01'00'

Matthew BROWN
Associé



Edwige REY
Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Risque « Gouvernance et éthique » : Ethique des affaires ; Sécurité des données et des fonds.
- Risque « Faillir aux missions d'intérêt général » : Transition Ecologique et Energétique ; Développement économique des territoires ; Transformation numérique.
- Risque « Insatisfaction des parties prenantes » : Clients ; Qualité de l'offre ; Autres parties prenantes.
- Risque « Capital Humain » : Qualité de vie au travail ; Diversité et égalité des chances ; Dialogue social ; Talents ; Formation.
- Risque « Prise en compte des enjeux ESG dans les métiers » : Intégration des enjeux ESG.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

Macro-risques	Indicateurs
Gouvernance et éthique	Taux de collaborateurs formés à la LCB/FT
	Taux de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
Faillir aux missions d'intérêt général	Poids des financements "Transition Ecologique et Energétique" dans l'activité
	Poids des financements comparé au potentiel économique des Régions
	Poids des financements "Numetic" dans l'activité
Insatisfaction des parties prenantes	Net Promoter Score
	Taux de satisfaction clients
	Nombre de griefs et plaintes déposés contre l'entité concernant ses impacts sur l'environnement, la société ou les droits de l'Homme
Capital humain	Nombre moyen de jours d'absence maladie hors longue maladie
	Taux de satisfaction salariés
	Taux de recrutement des Femmes en CDI et CDD
	Pourcentage de jeunes de moins de 30 ans et de seniors de plus de 55 ans dans les recrutements
	Nombre d'accords et avenants signés dans l'année
	Taux de rotation du personnel en CDI
	Taux d'accès à la formation
Prise en compte des enjeux ESG dans les métiers	Empreinte carbone du portefeuille coté
	Montant des encours sous gestion directe exposés directement au secteur du charbon thermique